



CoRemob - Conseil Régional de Bretagne

Diagnostic de la mobilité européenne et internationale des jeunes bretons.

Céline Angot et Yann Guégan



2017

Nous tenons à remercier les membres du CoReMob et spécifiquement, ceux du comité de suivi de l'étude pour leurs conseils et leurs éclairages :

le Conseil régional de Bretagne et particulièrement trois de ses directions et services, le SCOPUSU (DAEI), le SPRED (DELS) et le SERSOC (DIRAM) représentés par Pierre-Yves Lechat, Patrice Duclos, Yannick Pont, Violaine Guinet, Maryline Le comte, Mathieu Rault, Régis Leprete de la DRJSCS, Andreas Leiterholt de la DAREIC, Éric Plaze de la DRAAF, Sonia Scolan et Gaëlle Leveiller de la CASI, Carole Zandona et Alain Diulein de Jeunes à Travers le Monde, Xavier Nabat du CRIJ, Thomas Cosse et Céline Leroux de France Volontaires, Emmanuelle Maunaye de l'Université de Rennes 1 (Master Jeunesse EHESP).

Nous tenons également à remercier Solène Charuau de l'Agence Erasmus + Jeunesse, Chantal Okubo de la DJEPVA et Medhi Achour du FONJEP.

Pour leurs apports et accompagnements méthodologiques sur la partie cartographique nous souhaitons remercier, Tania Serrano de l'EHESP de Rennes, Sébastien Pelhate, Loïc Ecault et Magalie Bébin au Conseil régional de Bretagne (DIRAM-SCOOP-POLOI).

Nous souhaitons enfin remercier tous les professionnels et les jeunes qui ont accepté de nous rencontrer dans le cadre de cette étude.

Sommaire :

Sommaire :	3
I. Introduction.....	5
A. De quelles mobilités parle-t-on ?	7
1. La mobilité internationale.....	7
2. Les jeunes ?	7
3. Les bretons ?	8
4. Éducation formelle, éducation non-formelle, formation professionnelle.	8
B. Problématisation générale et plan d'analyse.	9
C. Une méthodologie en trois étapes :.....	9
II. Analyse quantitative et territoriale de la mobilité internationale des jeunes bretons.....	11
1. Méthodes et récolte de données.....	11
2. Variables et outils logiciels utilisés	13
3. Limites	13
A. La mobilité internationale de l'éducation formelle.....	14
1. Analyse globale de la mobilité internationale dans le champ de l'éducation formelle.	14
2. Des projets d'établissements différents, une relative accessibilité pour les jeunes bretons.	18
3. Analyse territoriale de la mobilité internationale : un équilibre contrasté sur le territoire breton.	21
B. Les jeunes partis dans le cadre de l'emploi et de la formation professionnelle.....	26
1. Les chiffres clés.	26
2. Les profils des jeunes.	26
3. L'exemple du Pass'Europe : insertion professionnelle par la mobilité à destination des jeunes ayant moins d'opportunité.	27
C. L'éducation non-formelle.....	28
1. Une offre large de dispositifs.....	28
2. Des mobilités collectives courtes en Europe, au volontariat long terme à l'international.....	31
3. Les VIES : entre les chantiers et les volontariats, un paysage de la mobilité contrasté ?	35
4. Les séjours et les échanges de jeunes, une part importante des mobilités	38
5. L'accessibilité des mobilités pour tous ?	41
6. Un déséquilibre territorial de l'offre de mobilité du non-formel	43
III. Analyse qualitative.	47
A. Sous-problématiques et hypothèses	47
B. Méthodologie de l'enquête.....	48
1. Le choix des territoires d'enquête.....	48
2. Entretiens réalisés	49
C. Entre motivations et apports de la mobilité : effet miroir entre les jeunes et les professionnels. ...	50
1. Regards croisés sur les motivations des jeunes.	50
2. L'acquisition des compétences liées à la mobilité : des visions multiples et différenciées.....	55
3. Des impacts variés et diffus sur les organisations, les professionnels, et le territoire.	56
4. La mobilité entrante comme levier de développement.....	58
D. Les différentes facettes des pratiques professionnelles liées à la mobilité internationale des jeunes.....	60
1. Processus de sélection des jeunes : l'accessibilité pour tous ?	60

2.	Une formation insuffisante des acteurs.	62
3.	Des personnes ressources, une expertise peu partagée.	64
4.	Une information complexe et peu lisible pour le grand public.	65
5.	L'orientation : une pratique à développer dans une approche décloisonnée.....	67
6.	L'accompagnement, un élément clé peu systématisé faute de moyens	68
E.	La mise en réseau des acteurs et les relations partenariales, des ressources pour le développement des projets de mobilités.	70
1.	Des réseaux formels, structurés et sectoriels en manque d'ancrage territoriale à l'échelle locale. 70	
2.	Des réseaux informels dynamiques, en proie à des logiques de concurrence.....	72
3.	Les relations de partenariats : des tentatives de décloisonnement au niveau local, mais encore fragiles à l'international.	73
F.	Une implication politique mitigée, mais essentielle au développement de la mobilité internationale.	75
1.	Le soutien local, un levier pour les projets de mobilité.....	75
2.	L'instabilité des programmes, des dispositifs et des financements, un obstacle à la lisibilité et à l'évolution positive de la mobilité.	76
3.	L'inadéquation entre l'offre de mobilité et la demande des jeunes.	77
III.	Conclusion.....	80
IV.	Objectifs et Préconisations.	81
	Bibliographie.	84
	Annexes	86
1)	Entretiens réalisés.....	86
2.	Liste des abréviations.....	88
3.	Glossaire.....	90
4.	Index des cartes.....	91
5.	Index des graphiques	92

*« Le véritable voyage n'est pas d'aller vers d'autres paysages, mais d'avoir d'autres yeux »,
Marcel Proust*

I. Introduction

La mobilité internationale est devenue un enjeu éducatif à part entière, reconnue comme une étape structurante, épanouissante, favorisant l'insertion socio-professionnelle dans le parcours d'un jeune.

Son offre diversifiée, répondant à une demande croissante de la part des jeunes, s'articule autour de nombreux dispositifs portés par de multiples organismes tels que les séjours d'études Erasmus +, le Service Civique International (SCI), le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI), les programmes bilatéraux de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), les chantiers internationaux, séjours linguistiques, stages, etc...

Le programme Erasmus, créé en 1987, a été l'un des vecteurs de la promotion de la mobilité européenne et internationale à destination des jeunes étudiants durant de nombreuses années. Dès l'écriture du Livre blanc sur la jeunesse en 2001, l'Union Européenne a considéré la mobilité internationale comme un instrument majeur pour favoriser à la fois, le développement personnel, l'intégration sociale des jeunes et la citoyenneté européenne¹. Mais ce n'est qu'avec l'apparition, en 1997, du service volontaire européen pour les jeunes qu'a été reconnu le rôle complémentaire de l'éducation non-formelle pour le développement de la mobilité européenne des jeunes. La création du programme « jeunesse » en 2000 et l'évolution vers « jeunesse en action » en 2006 viennent confirmer ces intentions de l'Union Européenne. Depuis, le programme, refondu pour la période 2014-2020 en une version Erasmus « + », regroupe désormais toutes les actions des mobilités européennes et internationales de l'Union Européenne en faveur de l'éducation, de la jeunesse et du sport.

La mobilité internationale des jeunes est au cœur des politiques européennes, notamment dans la Stratégie Europe 2020, mais aussi des politiques nationales avec le déploiement du Plan Priorité Jeunesse en 2013. Ce dernier, dans son chantier n°10 souhaite accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes autour de quatre missions : (1) augmenter le nombre de jeunes qui effectuent une mobilité européenne et internationale et favoriser la mixité ; (2) coordonner les acteurs pour faciliter l'accès aux programmes de mobilité ; (3) communiquer en s'appuyant sur les pairs et les acteurs de jeunesse ; (4) lutter contre les inégalités liées à la discontinuité territoriale pour les jeunes ultramarins.

¹ Francine Labadie, Le programme Européen « Jeunesse en action » au défi de l'équité – Le cas des jeunes avec moins d'opportunités

C'est dans ce contexte que se situe l'installation du CoReMob breton (Comité Régional de la Mobilité européenne et internationale des jeunes) en 2015², qui traduit l'intérêt porté par les pouvoirs publics en faveur du développement de la mobilité internationale des jeunes bretons. Cette entité co-pilotée par le Conseil Régional de Bretagne et les services déconcentrés de l'Etat (DRJSCS, DAREIC-Rectorat et DRAAF), sont en lien avec : les représentants des Conseils départementaux de Bretagne, les Universités bretonnes, les chambres consulaires et les représentants des associations suivantes :

- Le CRIJ,
- l'Union régionale des Missions Locales,
- La CASI,
- Les centres Ritimo,
- Le réseau breton des maisons de l'Europe,
- Les représentants des porteurs de projet de la plateforme : JTM et la MAPAR,
- France Volontaire (Thomas Cosse, responsable de l'Unité Régions France)

Dans cette perspective s'inscrit cette étude, établissant un état des lieux de la mobilité européenne et internationale des jeunes en Bretagne.

En parallèle, des expérimentations ont été menées dans le cadre de la plate-forme de mobilité financée par le Fond d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), autour de l'information, de l'accompagnement, de la formation et du sens donné aux mobilités internationales des jeunes. Pendant un an, elle a réuni tant les acteurs de la mobilité européenne et internationale des champs de l'éducation formelle, non-formelle que de la formation professionnelle. Alors que le financement de la plateforme FEJ arrive à son terme et que les acteurs qui s'y sont impliqués formalisent un plan d'actions pour la période 2017-2020, cette étude a pour but d'apporter des éclairages et des apports quantitatifs, cartographiques et qualitatifs sur la mobilité internationale des jeunes bretons et de mettre en lumière ses freins et ses leviers.

² Circulaire interministérielle n° DJEPVA/MCEIJVA/DREIC/DGEFP/DGER/2015/54 du 23 février 2015 relative à l'installation de comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes

A. De quelles mobilités parle-t-on ?

1. La mobilité internationale.

Dans le but de clarifier les propos concernant la mobilité internationale, il convient d'expliciter de quelle mobilité parle-t-on et quels sont ses apports pour les jeunes.

L'offre de mobilité internationale pour les jeunes étant riche et variée, il est important de préciser cette notion. Nous parlerons ici de « learning mobility » (mobilité apprenante). Il s'agit du « *déplacement physique d'un individu dans un autre pays dans le but d'acquérir de nouvelles compétences et savoirs* ³ ». Une mobilité n'est ainsi pas qu'un simple déplacement, elle est aussi source de développement personnel, grâce à l'acquisition de nouvelles compétences : compétences linguistiques, cognitives, sociales, interculturelles et techniques.

De plus, il est nécessaire d'introduire le concept de motilité qui permet de mettre en perspective le déplacement physique d'un individu et ses ressources matérielles, physiques et cognitives. Ce terme théorisé par Vincent Kaufmann⁴, représente la capacité d'un individu à être mobile prenant en compte son capital social et culturel. Il stipule l'existence d'inégalités entre les individus face à un projet de mobilité internationale. En somme, aux vues de nos expériences personnelles antérieures, de nos ressources économiques, culturelles et linguistiques, nous ne sommes pas tous égaux face à un déplacement dans un autre pays.

2. Les jeunes ?

Le terme « jeune » est entré dans le langage commun, supposant qu'il désigne la même réalité, laquelle serait homogène et claire pour tous les acteurs. Or, ce terme n'est pas dénué d'ambiguïté.

L'évolution de notre société a conduit à une adaptation de la construction sociale de la jeunesse prenant en compte la transformation des classes d'âges, sa fonction sociale. Différentes acceptions complémentaires existent donc aujourd'hui. Dans le cadre de l'étude de la mobilité internationale des jeunes bretons, il convient de définir les jeunes selon deux visions. D'une part, celle des classes d'âges, approche plus institutionnelle, et, d'autre part, une vision plus sociologique du terme.

La classe d'âge permet de borner cette étape de la vie située entre l'enfance et l'âge adulte. Dans une approche plus institutionnelle, on retrouve différentes limites utilisées par les pouvoirs publics afin de cibler les individus « jeunes ». Par exemple, pour l'Insee, les jeunes sont âgés de 15 à 29 ans. À contrario, les bénéficiaires « jeunes » pour une mission locale, seraient âgés de 16 à 25 ans.

³ Stéphanie Garneau, « Mobilités étudiantes et socialisations professionnelles en France et au Québec », *SociologieS* [En ligne], Premiers textes, mis en ligne le 22 octobre 2006

⁴ Vincent Kaufmann, *Les paradoxes de la mobilité. Bouger, s'enraciner*. Presses polytechniques et universitaires romandes, 115 pages, 2008.

Dès lors, dans le but d'englober la plus grande variété des profils et parcours des jeunes effectuant une mobilité internationale, les jeunes, ici, sont pour nous âgés de 15 à 30 ans. Cette étude tend donc à s'intéresser aux lycéens, étudiants, jeunes demandeurs d'emploi, jeunes actifs, les personnes en reprise d'étude, ou en formation professionnelle.

La jeunesse est également marquée par une forte précarité, c'est notamment le cas des jeunes ayant moins d'opportunités « *que leurs pairs en raison de facteurs socio-économiques, de handicaps physiques ou mentaux, de problèmes de santé, de différences culturelles ou encore de situations et d'obstacles éducatifs ou géographiques*⁵ ». Ces difficultés rencontrées par certains posent la question de l'égalité et de l'accessibilité de tous à la mobilité internationale et européenne.

D'autre part, une approche sociologique de la jeunesse permet de comprendre cet âge comme un processus, une étape de la construction identitaire vers l'âge adulte. Ainsi, pour Olivier Galland, sociologue de la jeunesse, il s'agit de « *l'âge de l'éducation et de la préparation à la condition d'adulte* ». Elle se réfère à une période transitoire, d'accès progressif à l'autonomie et l'indépendance, caractérisée par une période d'étude et d'insertion socioprofessionnelle.

Dès lors, dans le parcours de vie des jeunes, la mobilité internationale peut apparaître comme un premier pas vers l'autonomie. Effectivement, la mobilité est souvent le synonyme d'une décohobitation, de prise de distance par rapport au cercle familial. C'est en somme un marqueur et un moyen pour les jeunes d'accéder à l'autonomie.

3. Les bretons ?

Pour cette étude un jeune breton sera entendu comme un jeune domicilié sur le territoire breton et/ou inscrit dans un établissement breton ou dans une organisation d'envoi ayant son siège en Bretagne.

4. Éducation formelle, éducation non-formelle, formation professionnelle.

La diversité des dispositifs de mobilité internationale des jeunes bretons répond à la catégorisation des champs interrogés par l'étude : l'éducation formelle, l'éducation non-formelle et la formation professionnelle, conformément à la circulaire⁶ d'installation des CoReMob.

⁵ Définition PEJA.

⁶ Circulaire interministérielle N° DJEPVA/MCEIJVA/DREIC/DGEFP/DGER/2015/54 du 23 février 2015 relative à l'installation de comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

Étant donné que ces trois catégories vont structurer l'ensemble de notre réflexion :

- L'éducation formelle :

« L'éducation formelle est une éducation organisée dans un cadre institutionnel (école, université, formation professionnelle) structurée en séquences et de manière hiérarchique. Elle doit mener à une certification ou un diplôme.⁷

Il s'agit schématiquement de l'univers de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur.

- Éducation non-formelle :

« L'éducation non formelle est un processus d'éducation organisé qui a lieu parallèlement aux systèmes traditionnels d'éducatons et de formations. Il n'y a pas de certification. Les acteurs ont un rôle actif dans ce processus d'apprentissage »⁸.

- La formation professionnelle :

Il s'agit des personnes ayant le statut de stagiaire de la formation professionnelle et/ou qui exercent une activité professionnelle à l'étranger après leur formation. Cette dernière catégorie tend à promouvoir l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

B. Problématisation générale et plan d'analyse.

Ce diagnostic a pour objectif premièrement, d'établir un état des lieux des mobilités effectuées par les jeunes, qu'elles soient dans le champ de l'éducation formelle, non-formelle et de la formation professionnelle.

Cette première partie, s'intéressant à l'analyse quantitative, permettra de dresser le panorama de la mobilité en Bretagne et d'analyser s'il existe des disparités à la fois en nombre, mais aussi sur le territoire. La seconde partie s'appuiera sur une analyse qualitative, effectuée auprès des acteurs bretons de la mobilité et des jeunes, afin de mettre en lumière les freins et les leviers de la mobilité.

De ces deux enquêtes, découleront des objectifs et préconisations qui pourront concourir à la promotion et à l'accroissement de la mobilité européenne et internationale des jeunes en région Bretagne.

C. Une méthodologie en trois étapes :

Afin d'analyser quantitativement, qualitativement et territorialement la mobilité internationale des jeunes bretons, la méthodologie a été alors construite en trois étapes :

⁷ Dossiers sciences de l'éducation – N°28 « L'éducation non-formelle » - 2012 - Véronique Bordès – Maître de conférences - UTM-ENFA (Université de Toulouse).

⁸ Ibid.

1ère étape - Analyse quantitative et cartographique :

- ✓ **Recueil et compilation** de bases de données statistiques et cartographiques,
- ✓ **Analyse des données** s'appuyant sur la définition de variables,
- ✓ Production de cartes et **analyse cartographique**.

2ème étape - Analyse qualitative :

- ✓ Le **choix des territoires** d'enquête pertinents pour une analyse plus localisée,
- ✓ La **définition d'une problématique** et d'hypothèses de recherches,
- ✓ L'**élaboration d'un échantillonnage** d'acteurs représentatifs des types de mobilités tant dans le champ de l'éducation formelle que de l'éducation non-formelle,
- ✓ La réalisation de **grilles d'entretiens et de grilles d'analyses** pour la réalisation des enquêtes terrains,
- ✓ **Analyse des entretiens** et compilations des résultats d'analyses,

3ème étape - Analyse des résultats et préconisations :

- ✓ **Synthèse des résultats** de l'analyse qualitative.
- ✓ L'**exposition des constats** sur la base de l'analyse quantitative et qualitative,
- ✓ La **construction de préconisations** et de pistes d'actions prioritaires.

II. Analyse quantitative et territoriale de la mobilité internationale des jeunes bretons

A travers de cette partie d'analyse, les objectifs poursuivis sont d'identifier et d'évaluer quantitativement, les différents types de mobilités, d'en observer les dynamiques en termes de volume numérique, et de portion sur l'ensemble des mobilités, pour chaque champ d'activités, et entre les différents champs. Cette analyse doit permettre de mieux percevoir, de mettre en exergue des dynamiques au sein des champs d'analyse de données étudiées (éducation formelle, non-formelle...), et d'appréhender ces dynamiques dans une dimension territoriale et géographique.

1. Méthodes et récolte de données

Afin de permettre la collecte de données la plus complète possible, l'année 2014 a été déterminée comme année de référence. Compte tenu des fonctionnements propres à chaque champ d'analyse (éducation formelle et non-formelle), la période d'analyse déterminée est celle d'un cycle d'année scolaire, ou civile, selon les éléments pouvant être recueillis.

Education formelle : les données quantitatives du champ de l'éducation formelle ont été compilées à partir d'une base de données préexistante construite par les services administratifs de la région Bretagne. Cette dernière dénombre les mobilités européennes et internationales financées par différentes institutions (Union européenne, OFAJ, OFQJ, Ministère de l'Agriculture, le Rectorat, les collectivités territoriales...) sur l'année scolaire 2014-2015. Elle rassemble les mobilités européennes et internationales, individuelles et collectives effectuées dans le cadre du fonctionnement des établissements scolaires et d'apprentissages du niveau secondaire au niveau supérieur.

Elle recense les mobilités pour les types d'établissements bretons suivants :

- ✓ 248 Lycées (publics, privés, d'enseignement professionnel, technique et agricole),
- ✓ 39 établissements de formation des apprentis (CFA, CMA, CCI...),
- ✓ 8 Instituts Universitaires Technologiques (IUT),
- ✓ 6 Universités (Rennes 1 et 2, Brest, Quimper Lorient, Vannes),
- ✓ 20 Grandes écoles (IEP, EHESP, INSA, Agro campus Ouest, ISEN...),
- ✓ 51 centres de formation du sanitaire et du social (CHU de Rennes, CHRU de Brest, Croix Rouge française, IFSI, IFSO, GRIMES, ASKORIA...).

Education non-formelle : les données quantitatives de l'éducation non-formelle ont fait l'objet d'un recueil spécifique. Une collecte a été réalisée auprès des institutions et organisations en charge de la gestion d'un ou de plusieurs dispositifs européens, nationaux ou locaux (programmes de mobilité ou dispositifs d'aide financière). Ces dispositifs entrent soit dans le champ des volontariats internationaux d'échanges et de

solidarité établis par France Volontaires⁹, soit dans les échanges de jeunes, des séjours interculturels, des chantiers internationaux, ou encore des séjours à l'étranger.

Au niveau international, européen et national :

- ✓ Le **Ministère de la Jeunesse et des Sports**, notamment la Direction de la Jeunesse de l'Education Populaire pour les mobilités des programmes **Erasmus + Jeunesse** (échanges de jeunes et SVE) et de **l'OFAJ** (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, échanges de jeunes),
- ✓ Le **FONJEP** – Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire pour le **VSI** (Volontariat de Solidarité Internationale) ainsi que pour les dispositifs jeunesse **VVSI** (Ville, Vie, Vacances / Solidarité Internationale) et **JSI** (Jeunesse et Solidarité Internationale),
- ✓ La Plateforme **France volontaires** pour les VIES, le service civique élargi à l'international et les mobilités de l'OFQJ (Office Franco-Québécois pour la Jeunesse),
- ✓ Le réseau **Observo** de Co-travaux pour les chantiers de bénévoles et de solidarité internationaux,
- ✓ Les associations **Planète Urgence** et **Ginkgo** du **Groupe SOS Solidarités**, pour les volontariats « hors cadre » à l'instar du Congé Solidaire© de Planète Urgence.

Au niveau régional et local :

- ✓ Les Collectivités territoriales (**Conseil régional de Bretagne, Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, des Côtes d'Armor, Brest-Métropoles, Villes de Rennes, de Lorient**) pour leurs dispositifs de bourses, de « coup de pouce », d'aides financières au départ en mobilité,
- ✓ Les associations **Jeunes à Travers le Monde, La MAPAR, Gwennili, Aroeven Bretagne, AFS Bretagne, le CRIJ Bretagne et les BIJ de Brest et de Lorient, les compagnons bâtisseurs...** Bien qu'il existe un grand nombre d'associations actives dans le domaine des mobilités internationales des jeunes en Bretagne, sont citées ici celles qui ont transmis des bases de données utilisées pour l'étude.

Concernant les éléments statistiques permettant l'analyse cartographique, des bases de données précédemment citées et des données démographiques de l'INSEE ont été utilisées. Des éléments complémentaires ont également été recueillis d'après une étude réalisée par la Direction de l'aménagement et de l'égalité (DIRAM) du Conseil régional de Bretagne, portant sur les données statistiques sur la jeunesse à l'échelle des vingt et un pays de Bretagne.

Emploi et formation professionnelle : cet ensemble de données a été construit à partir des éléments collectés des différentes sources :

- ✓ Des programmes internationaux de l'OFQJ, de l'OFAJ.
- ✓ Des programmes régionaux de Jeunes à travers le Monde (programmes spécifiques emplois et formations professionnelles).
- ✓ D'une extraction de base de données de la région Bretagne, concernant les mobilités de

⁹ Cartographie 2013 « des engagements volontaires et solidaires à l'international », Observatoire France Volontaire.

l'apprentissage.

2. Variables et outils logiciels utilisés

Dans l'objectif de faciliter la lecture des éléments présentés dans les prochaines pages, il est utile de présenter une variable construite pour l'analyse quantitative. Elle a été définie comme la **dynamique de mobilité**. Celle-ci permet de pondérer la valeur d'un nombre de mobilités réalisées, en proportion de l'effectif total d'élèves, d'étudiants ou de stagiaires dans les types d'établissements porteurs de ces mobilités.

Exemple : sur 100 mobilités dans un établissement de 1000 élèves en prenant cette variable, la part des jeunes ayant réalisé une mobilité représente seulement 10 % de l'effectif total de l'établissement. Ce pourcentage est considéré comme la dynamique de mobilité dans les lycées bretons.

Dans notre exemple le calcul se réalise ainsi :

(Nombre de mobilités réalisées /effectif total de l'établissement) X 100 = dynamique de mobilité en %.

Concernant l'aspect cartographique, les collectes de données, comme l'exploitation de ces dernières ont été réalisées, avec le soutien d'experts techniques et pédagogiques en sciences des expositions et systèmes d'informations géographiques. Cette expertise a été apportée par le département santé environnement travail et génie sanitaire (DSETGS) de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) de Rennes et par le pôle observation des informations géographiques (POLOI) du Conseil régional de Bretagne. La production des cartes a été réalisée sur le logiciel de système d'information géographique (SIG) QGIS.

3. Limites

L'analyse quantitative ne peut se prétendre exhaustive. Elle repose sur des éléments recueillis pour la seule année de référence choisie (année civile 2014 et année scolaire 2014-2015) et sur la base des données chiffrées disponibles. Il est à noter que pour les éléments assemblés pour l'éducation formelle, seules les mobilités financées par un ou plusieurs dispositifs d'aide à la mobilité (OFAJ, Bourses Karta, Jali, DRAAF...) ont pu être prises en compte.

Concernant les éléments de l'éducation non-formelle, le champ du recueil de données repose sur les dispositifs ou programmes de mobilités qui relèvent de politiques européennes ou nationales.¹⁰

Pour des raisons d'inaccessibilité aux données, certains dispositifs (notamment VIF, VIE, VIA, VUN...) n'ont pu être considérés dans cette étude. Cette dernière s'appuie sur la compilation de près de vingt-cinq bases de données agrégées des niveaux européens, nationaux et locaux.

Malgré tous ces facteurs impactant la perfectibilité de ce travail, cette analyse quantitative se veut présenter un état des lieux de la mobilité internationale des jeunes bretons et en extraire des variables tout comme des constats.

¹⁰ Cf. typologies des mobilités du champ du non-formelle page 32

A. La mobilité internationale de l'éducation formelle.

Les mobilités effectuées dans le champ de l'éducation formelle se concentrent sur les établissements de l'enseignement secondaire et supérieur. Il convient donc d'analyser les lycées, les CFA, les centres de formations sanitaires et sociales, les IUT, les universités, les grandes écoles afin de mettre en lumière leur dynamique de mobilité.

Elles sont les plus importantes en terme numérique. Pour l'année 2014-2015, elles s'élèvent à 18 199, la plus grande partie ayant été effectuée dans l'enseignement secondaire, ou 8.36% des jeunes bretons inscrits dans un établissement d'enseignement breton.

1. Analyse globale de la mobilité internationale dans le champ de l'éducation formelle.

Une analyse globale permet d'envisager les grandes dynamiques et les chiffres clés concernant les mobilités de l'éducation formelle au regard de la variable de dynamique de mobilité, de la distinction entre mobilités collectives ou individuelles ou encore de leurs durées.

a) Des projets collectifs et individuels.

Les données récoltées pour l'année 2014-2015 font état de 8460 mobilités individuelles, soit 46.5% et 9739 mobilités collectives, soit 53.5%. Elles sont effectuées majoritairement dans l'enseignement secondaire (lycées, bac pro, CFA), à 63.8%, contre 36.2% dans l'enseignement supérieur (universités, grandes écoles, IUT, centre de formations du sanitaire et du social).

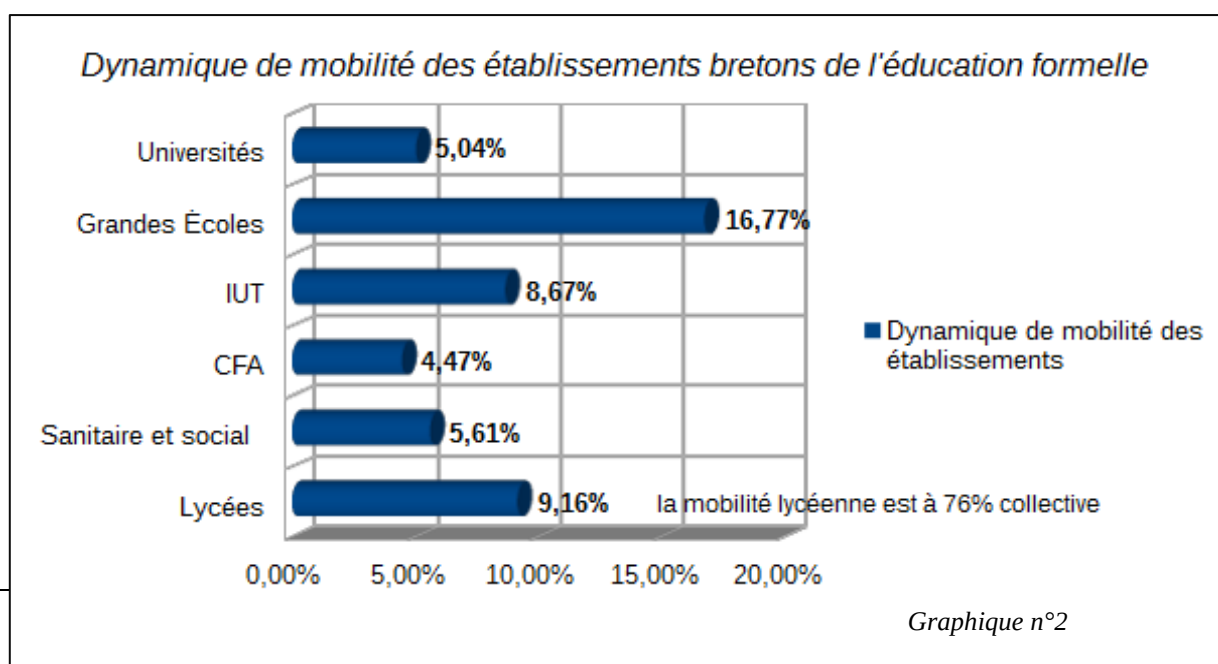
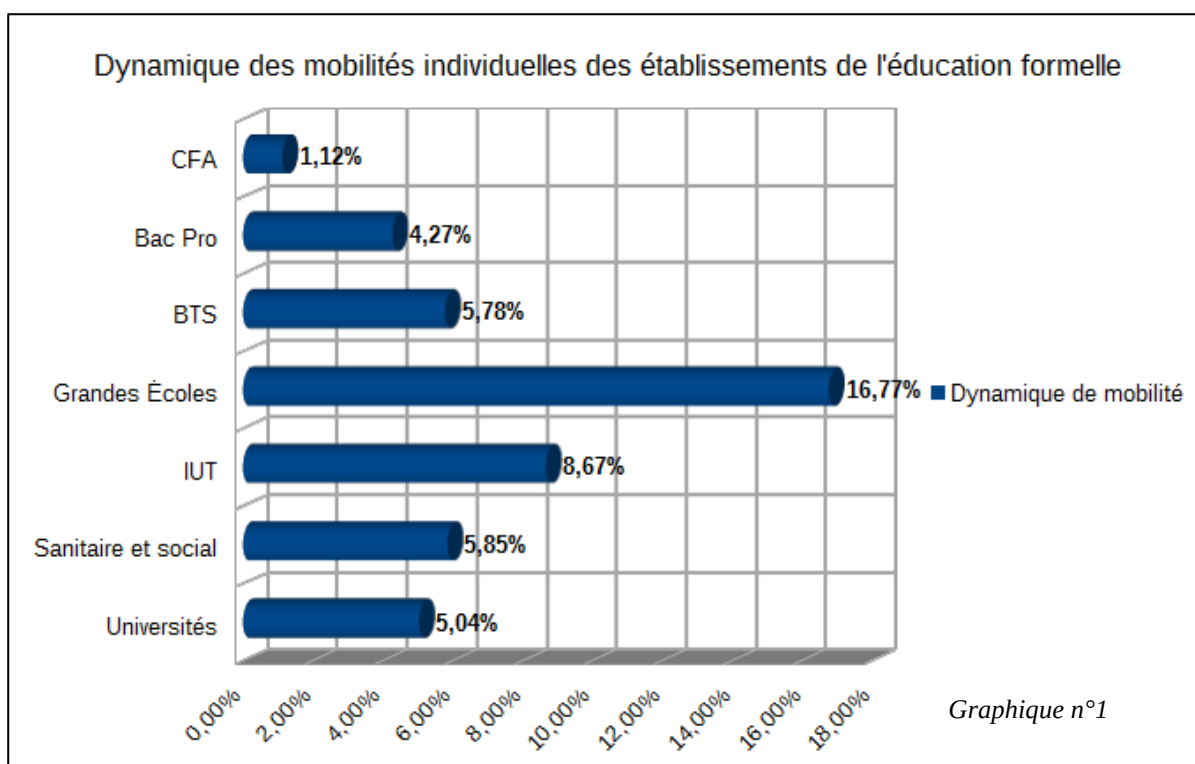
Dans l'éducation formelle, les mobilités collectives sont à différencier des mobilités individuelles, pour deux raisons. D'une part, par leurs durées, les mobilités collectives sont généralement plus courtes. D'autre part, par leurs buts, ce sont généralement des séjours de découverte culturelle, tandis que les mobilités individuelles se concentrent sur des stages ou des échanges universitaires.

Les mobilités individuelles permettent aux jeunes d'acquérir davantage de compétences interculturelles, psycho-sociales, linguistiques. L'autonomie, l'adaptation et la maîtrise de la langue, par exemple, semblent plus importantes quand l'expérience est individuelle.

Les mobilités collectives, majoritaires dans les établissements d'enseignement secondaire, peuvent être des premières expériences de séjours à l'étranger, permettant à un jeune d'avoir cette opportunité indépendamment de la situation socio-économique de sa famille. Elles constituent également des prémices à d'autres mobilités plus longues et individuelles, en ayant permis d'abattre certains freins psychologiques liés au départ.

b) *Une dynamique disparate.*

D'après la variable de dynamique de mobilité¹¹, précédemment expliquée, les différents types d'établissements sont analysés au regard du nombre de mobilités réalisées par rapport à leur effectif total. La moyenne pour l'ensemble des établissements est de 8.36%, qu'ils s'agissent de mobilités individuelles ou collectives.



Les graphiques n°1 et n°2 montrent de fortes disparités entre les types d'établissements. Les Grandes Ecoles bretonnes sont les plus dynamiques avec une moyenne de 16.77% (exclusivement des mobilités individuelles cf. graphique n°2), contrairement aux CFA, aux universités et aux centres de formation du sanitaire et du social.

En valeur absolue, une infime part des jeunes inscrits sont partis. Sur les 139 067 lycéens bretons en 2014-2015, seulement 11 621 ont effectué une mobilité collective, soit à peine un lycéen sur dix.

Bien que les mobilités du programme Erasmus + dans l'enseignement supérieur semblent les plus connues du grand public, elles ne concernent que 2 329 jeunes sur les 75 000 étudiants. Par ailleurs, 4 979 étudiants des grandes écoles ont effectué une mobilité pour 16 182 inscrits (soit 1 étudiant sur trois). Ces constats tant en valeur absolue, qu'en dynamique, démontrent la faible part des jeunes bretons à bénéficier d'une expérience de mobilité durant leur cursus de formation. De plus, on remarque de fortes inégalités entre les établissements. Les mobilités individuelles, dans l'enseignement secondaire (CFA, bac pro, les formations d'aides-soignantes), ne représentent qu'une part infime d'élèves : 254 apprentis ont effectué une mobilité collective et 26 apprentis une mobilité individuelle pour 4 092 apprentis bretons. Cela est dû au nombre réduit d'offre de mobilité individuelle dans l'enseignement secondaire (stage professionnel de courte durée).

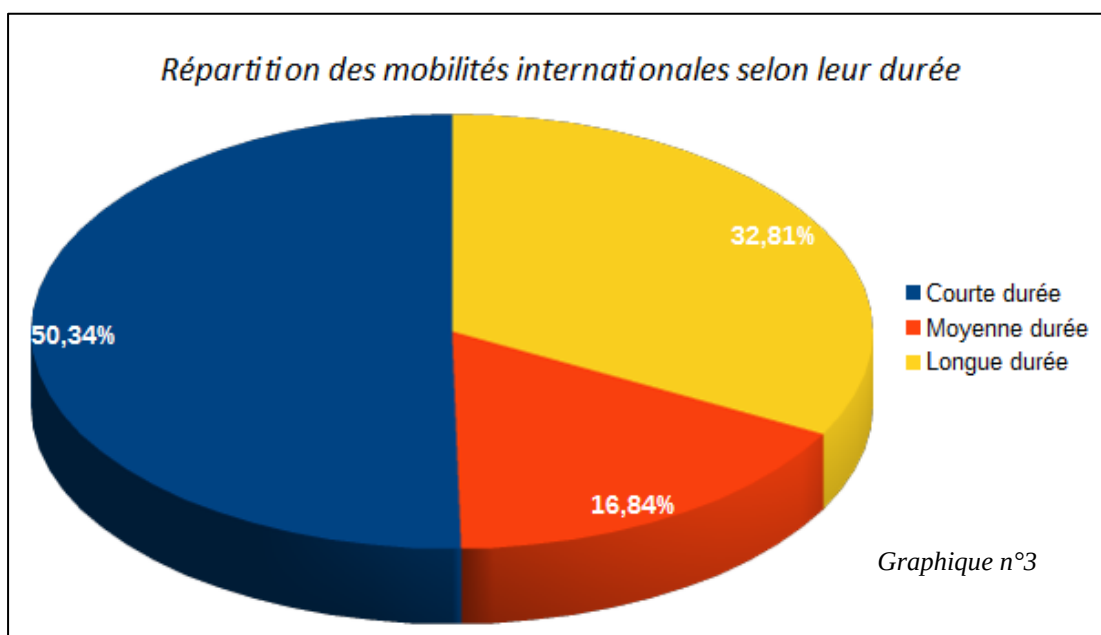
Ce constat met en lumière une inégalité d'accès à la mobilité entre les types établissements, en particulier pour la mobilité individuelle, même si elle apparaît plus porteuse de compétences techniques, psychosociales et linguistiques.

c) Les mobilités au regard de leur durée.

Analyser les mobilités selon leur durée permet de regarder la répartition des formations sous un angle différent. Chaque type d'établissement propose des dispositifs ayant une durée propre. Suivant la durée de cette expérience, les jeunes n'acquièrent pas les mêmes compétences. La mobilité n'aura pas la même incidence sur le parcours de vie des jeunes bretons.

Trois catégories vont donc être exposées ci-dessous :

- Les mobilités collectives de courte durée, qui sont inférieures à 3 semaines et correspondent aux lycées, et aux formations du sanitaire et social.
- Les mobilités de moyenne durée, de 3 semaines à 3 mois, qui sont individuelles et s'effectuent dans les filières du sanitaire et du social, dans les CFA, les BTS, et les Bac Pro.
- Les mobilités individuelles de longue durée, plus de 3 mois, qui ont lieu dans les universités et les grandes écoles.



Les mobilités de courte durée sont les plus nombreuses numériquement, ce qui s'explique par l'importance des mobilités lycéennes. Les mobilités de longue durée représentent 32.81%, principalement portées par les universités et les grandes écoles, ces deux types d'établissements apparaissant étant les seuls à proposer des mobilités de plus de 3 mois en stage ou en université à leurs élèves. Une mobilité de ce type permet d'engranger et d'approfondir un grand nombre de compétences, tant linguistiques que psychosociales. Etant donné que tous les jeunes bretons n'effectuent pas une formation en université ou en grande école, cet écart met en évidence un 2^{ème} niveau d'inégalités d'accès à la mobilité internationale au regard des filières et orientations choisies.

La moindre proportion de mobilités de moyenne durée que représentent les stages à l'étranger effectués dans CFA, les BTS, et les Bac professionnels, confirme les disparités entre les établissements et les filières précédemment soulignées. Les élèves de ces filières semblent donc désavantagés pour vivre une expérience de mobilité face à des élèves d'autres établissements.

Au regard de ces inégalités entre les établissements, sont-elles également présentes au sein des types d'établissements ?

18 200 mobilités internationales inégalement réparties entre les établissements :

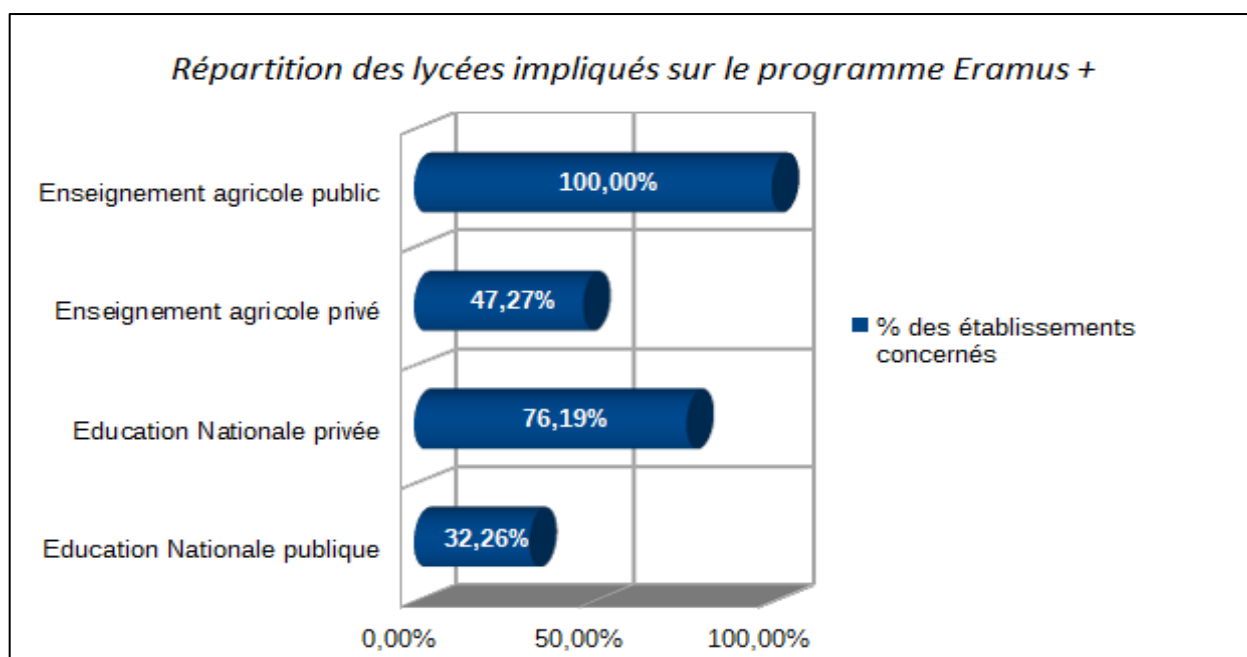
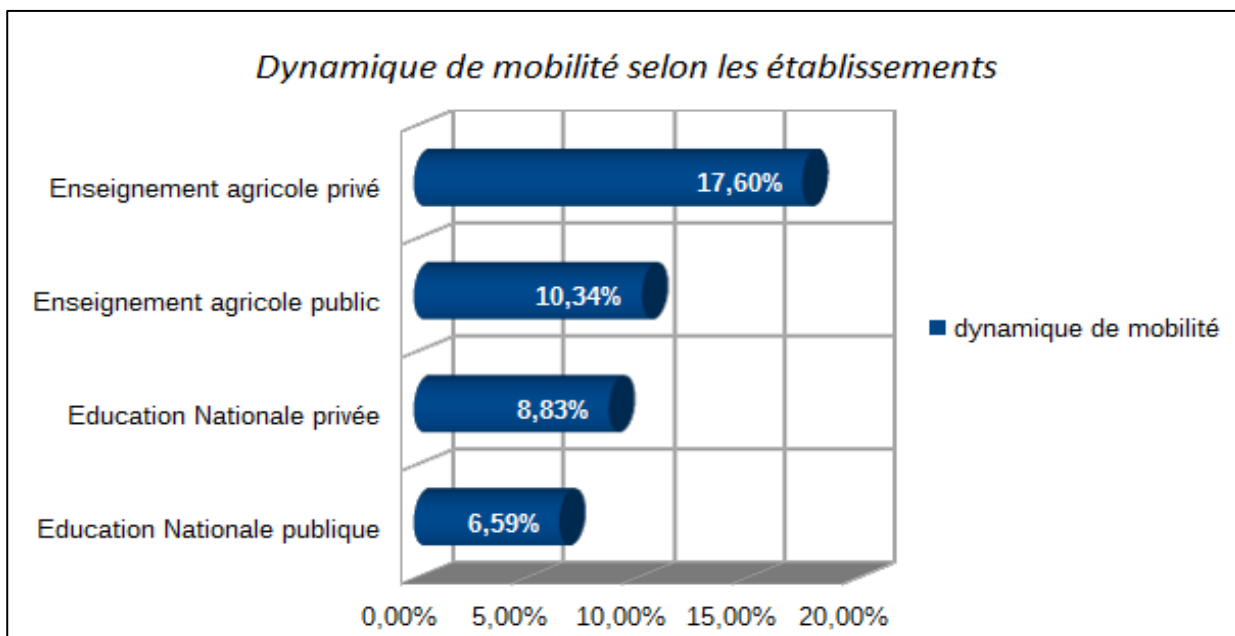
- Les jeunes bretons effectuent majoritairement des mobilités collectives, de courte durée (moins de 3 semaines) dans l'enseignement secondaire.
- Des inégalités d'accès à la mobilité sont constatées pour les jeunes bretons selon le type d'établissement dans lequel ils sont inscrits : 4.47% pour les CFA, contre 16.77% pour les Grandes Ecoles. (Graphique n°1).

2. Des projets d'établissements différents, une relative accessibilité pour les jeunes bretons.

a) Les lycées : des écarts constatés selon les établissements.

La région Bretagne dénombre environ 250 lycées de l'éducation nationale publique et privée ou de l'enseignement agricole public et privé.

Les deux graphiques analysent les disparités existantes au sein des lycées bretons, tant au niveau de leur dynamique de mobilité (graphique n°4) que de leur implication dans le programme Erasmus + (graphique n°5), car cette dernière souligne l'implication des établissements dans des projets de mobilité, notamment individuels.



D'une part, les différences entre les établissements privés et publics qu'ils soient de l'enseignement agricole ou de l'Education Nationale, mettent en évidence un problème d'accessibilité de la mobilité internationale pour le plus grand nombre. Les établissements privés, représentent moins de la moitié des lycées, mais ils sont 1 à 2.5 fois plus dynamiques que les établissements de l'Education Nationale publique et de l'enseignement agricole (graphique n°4). Sachant que les cursus privés sont payants, les inégalités entre les établissements soulignent également des inégalités socio-économiques autour de l'accessibilité à la mobilité internationale. De plus, les établissements privés de l'Education Nationale sont 2.3 fois plus impliqués sur le programme Erasmus + (graphique n°5), ce qui peut être une explication des écarts de dynamique entre les établissements. Cependant, la mise en place des enseignants référents pour l'action européenne et internationale ou ERAEI depuis septembre pourrait contribuer à limiter cette différence.

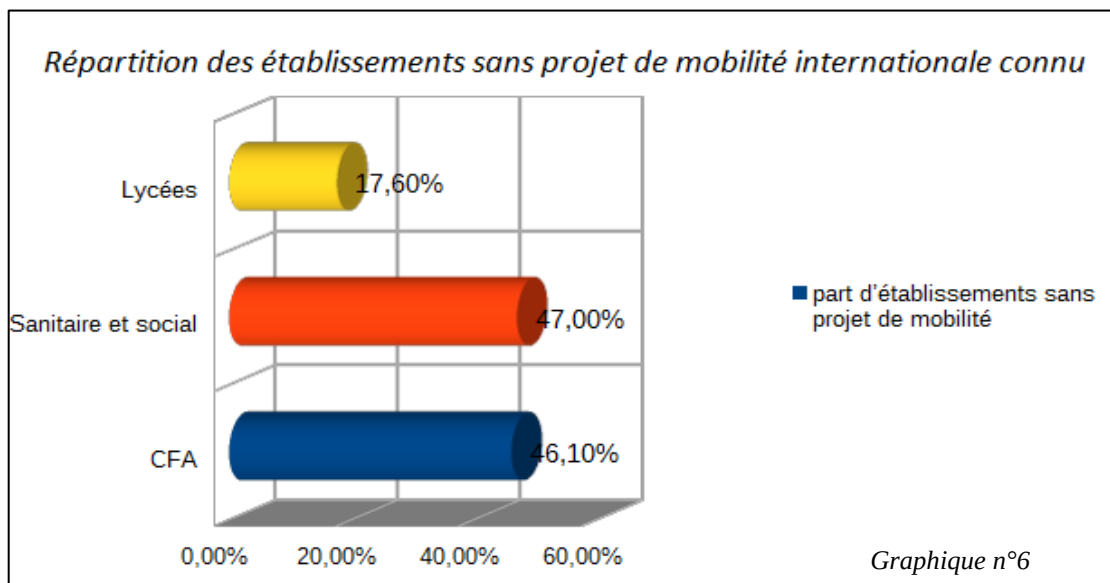
D'autre part, il existe des inégalités entre l'enseignement agricole et l'éducation nationale, ces derniers étant les moins dynamiques et les moins impliqués sur le programme Erasmus +. En effet, un élève à presque deux fois plus de chance d'effectuer un séjour à l'étranger s'il est inscrit dans un lycée agricole public que s'il est inscrit dans un lycée public de l'éducation nationale (graphique n°4). Cet écart peut s'expliquer par la position volontariste de l'enseignement agricole qui s'est assigné parmi ses missions de « *participer aux actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants*¹² ». De plus, les onze lycées agricoles publics bretons, sont quant à eux tous impliqués sur le programme Erasmus + (graphique n°5), du fait de leur réunion au sein d'un consortium. Cette organisation permet à l'un des établissements d'être chef de fil du projet, coordonnant ainsi les bourses pour les autres lycées, ce qui valorise le développement de la mobilité des étudiants.

b) L'implication sur des projets de mobilité suivant les types de formations.

Les mobilités européennes et internationales dans l'éducation formelle s'articulent autour d'une volonté des professionnels et du projet de l'établissement ou de la formation. Ces derniers ne sont donc pas tous impliqués sur des projets de mobilité à destination des jeunes. Alors que plus de 80 % des lycées sont impliqués, c'est le cas de moins de 50 % des CFA et des centres de formation du sanitaire et du social (graphique n° 6). Pour ces derniers, se sont majoritairement les établissements sanitaires et médicaux qui portent la plus grande part des départs. La non-implication de 47% des établissements sanitaires et sociaux peut s'expliquer par la complexité d'intégrer les stages à l'étranger dans les référentiels de compétences, entravant l'obtention des diplômes. Ceci n'encourage pas les établissements et les jeunes à s'investir sur des mobilités internationales.

¹² <http://www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/organisation-orientations-et-evolution-de-lea/missions-de-lenseignement-agricole.html>

Les CFA présentent la dynamique la plus faible, comme il a été expliqué précédemment, du fait de l'absence de projets de mobilité pour 46% d'entre eux. La mobilité des apprentis pose le problème de la sensibilisation et de l'accord des entreprises dont ils dépendent durant leur parcours d'apprentissage. Etant liés par un contrat de travail, ces derniers ne peuvent effectuer un stage à l'étranger qu'avec l'accord de l'entreprise bretonne. Ces deux exemples d'établissements soulignent la non-démocratisation des mobilités apprenantes pour des filières professionnelles, en dehors des cursus généraux et universitaires. Ce constat rejoint celui des lycées, en effet sur les 17.60% établissements n'ayant pas de projet de mobilité connu (graphique n°6), 45% sont des établissements professionnels.



D'autre part, les inégalités entre établissements se retrouvent également dans les établissements dans ceux de l'enseignement supérieur : les dynamiques des 8 IUT bretons vont de 2.95% à 14.91%. Certains IUT sont particulièrement actifs, s'appuyant sur la mobilité comme un levier pour l'attractivité de leur établissement. Certaines filières d'enseignement technique, comme celles du commerce international, accordent une place importante aux mobilités apprenantes dans leur formation.

Les universités bretonnes disposent d'un nombre élevé d'étudiants ayant bénéficiés de cette expérience. Ils sont 2 958 en 2014-2015 à avoir reçu une aide publique pour leur mobilité. Cependant, à la vue du nombre important d'étudiants inscrits, près de 75 000, la dynamique de mobilité reste limitée, de 5.04%.

Les Grandes Ecoles constituent les établissements les plus dynamiques, avec un taux à 16.77%. Elles sont nombreuses à avoir rendu une expérience de mobilité individuelle obligatoire pour les étudiants, l'incluant de fait, à part entière dans la formation.

Enfin, les mobilités individuelles dans les lycées, bac pro et BTS, sont faiblement dynamiques (graphique n°2) : 786 élèves en BTS sur 13595 et 1455 lycéens en bac pro sur 34 053. Les établissements ayant une filière professionnelle ne sont que 33.5% à être investis sur le programme Erasmus +, de surcroît les établissements accueillants des BTS sont à 22.6% impliqués sur le programme. Ce constat met en lumière l'inégalité d'accès aux mobilités pour les filières professionnelles de l'enseignement secondaire et supérieur.

Or, les établissements étant implantés territorialement, on peut se demander si ces inégalités par filières et secteurs d'enseignement ne se doublent pas d'une inégalité territoriale.

Des disparités au sein des établissements, la mobilité accessible à tous ?

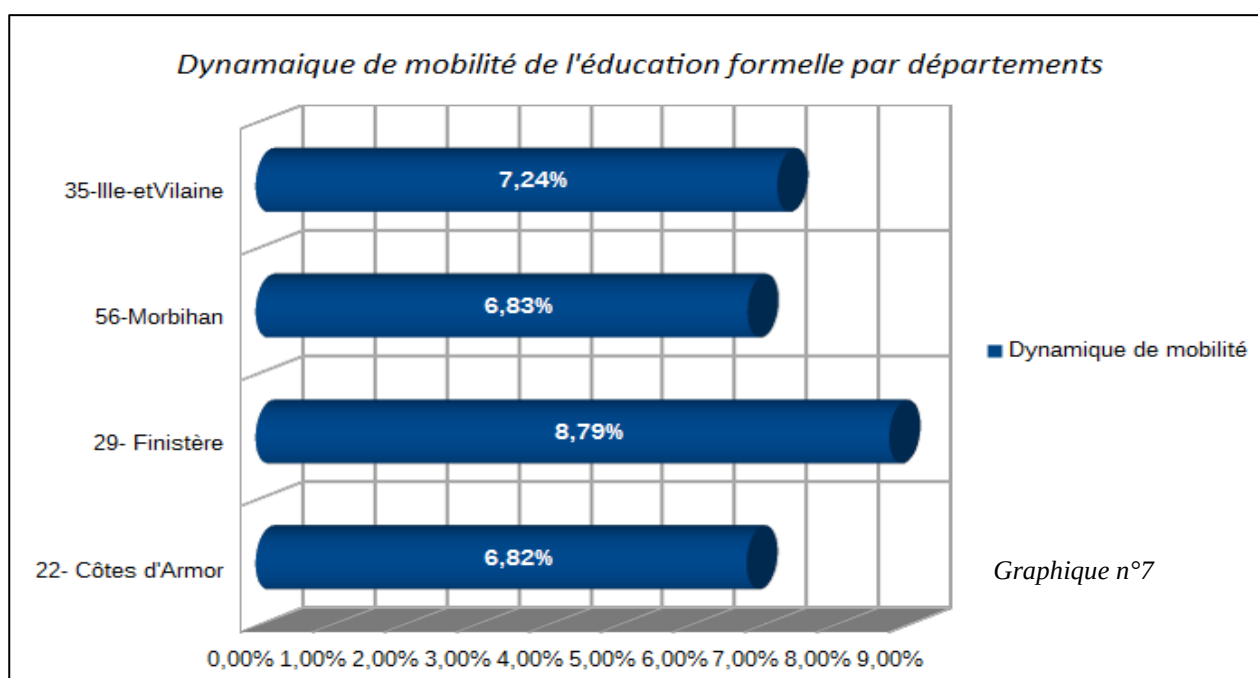
- Des inégalités entre les lycées publics et privés et ceux de l'enseignement agricole et de l'Education Nationale. Les établissements publics de l'Education Nationale sont les moins dynamiques et les moins investis sur le programme Erasmus +.
- Les établissements et les jeunes inscrits dans des filières professionnelles (CFA, Bac Pro, BTS, sanitaire et social) sont peu nombreux à bénéficier de cette expérience.
- La moitié des CFA et des centres de formation du sanitaire et social n'avaient pas de projet de mobilité en 2014-2015.

3. Analyse territoriale de la mobilité internationale : un équilibre contrasté sur le territoire breton.

La Bretagne comprend une grande diversité territoriale, du fait de la présence de métropoles, de zones urbaines, rurales et côtières. Cette analyse cartographique a pour but de constater les dynamiques territoriales des mobilités de l'éducation formelle au niveau des départements et des 21 pays bretons. Ces deux échelles permettront tout d'abord d'aborder les disparités territoriales à un niveau macro. Celle des pays bretons, plus fine, mettent en perspective des dynamiques d'établissements répartis de façon plus homogène sur tout le territoire breton, tels que les lycées.

Les quatre départements ne disposent pas des mêmes infrastructures scolaires et de la même proportion de jeunes vivants sur le territoire, ce qui peut influencer sur l'accès à la mobilité des jeunes.

Si l'on commence par regarder la répartition des dynamiques de mobilité de l'éducation formelle à l'échelle départementale, comme exposé ci-dessous (cf. Graphique n°7).



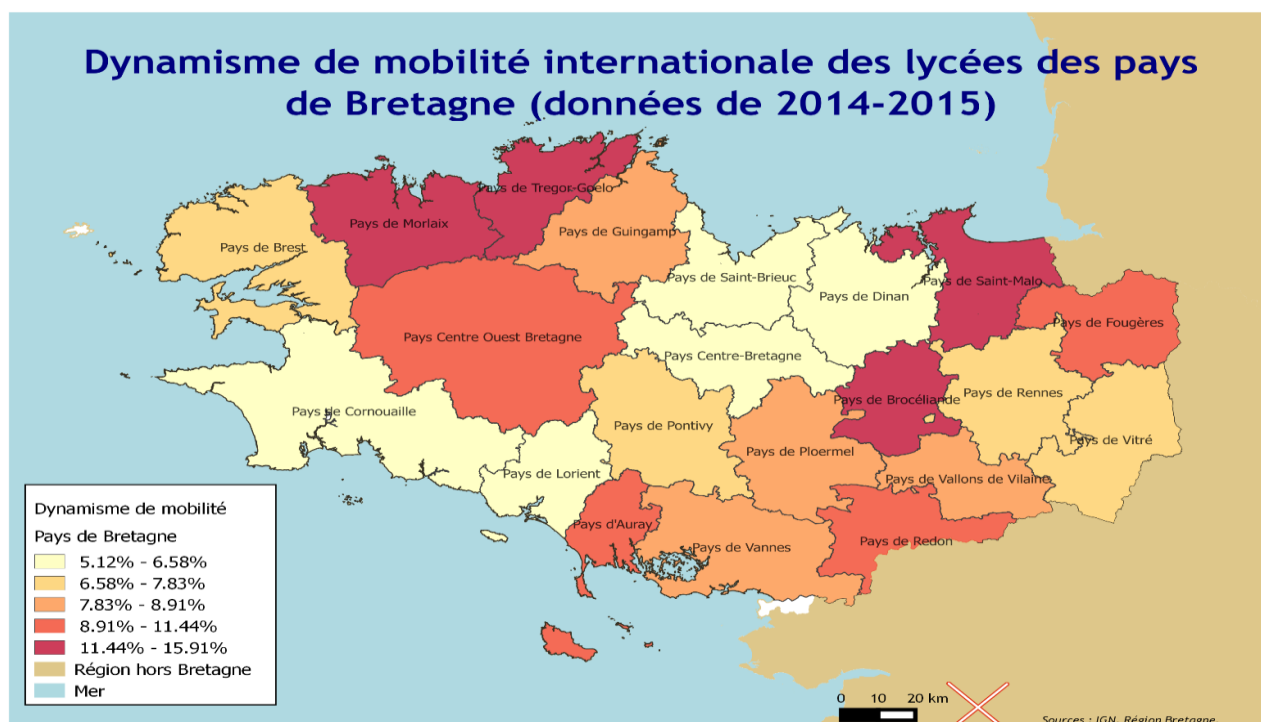
Les départements bretons semblent relativement équilibrés. Le dynamisme plus important du Finistère et l'Ille-et-Vilaine s'explique par :

- Une population jeune importante : 147 497¹³ jeunes finistériens (15-29 ans), soit 26% de la population totale des jeunes, et 203 896 jeunes breilliens, soit 37%.
- Une plus forte implantation des universités, des grandes écoles, à Brest et à Rennes notamment et plus largement d'établissements d'enseignement supérieur et secondaire.

On peut s'interroger sur la dynamique significativement plus forte en Finistère, pour un département considéré comme géographiquement « périphérique », alors qu'on aurait pu logiquement penser que le département qui héberge la capitale régionale serait en tête. Cet élément sera plus amplement analysé dans la partie qualitative.

La répartition spatiale des lycées permet d'envisager les dynamiques de mobilité à l'échelle des pays de Bretagne, comme l'illustre la carte ci-dessous (carte n°1). Les disparités territoriales ici présentées rejoignent les constats de l'analyse à l'échelle départementale. Les pays bretons du Finistère et ceux de l'Ille-et-Vilaine sont les plus dynamiques : Pays de Morlaix et de Trégor-Goelo (29) et les pays de Saint-Malo, de Brocéliande (35).

Malgré cela, on remarque que l'effet capital (Brest et Rennes) n'est pas l'élément explicatif des dynamiques. Elles ne sont donc pas portées par les lycées des métropoles, et moyennes villes bretonnes, comme le démontre également la faible dynamique du territoire du pays de Saint-Brieuc et du pays de Lorient (carte n°1).

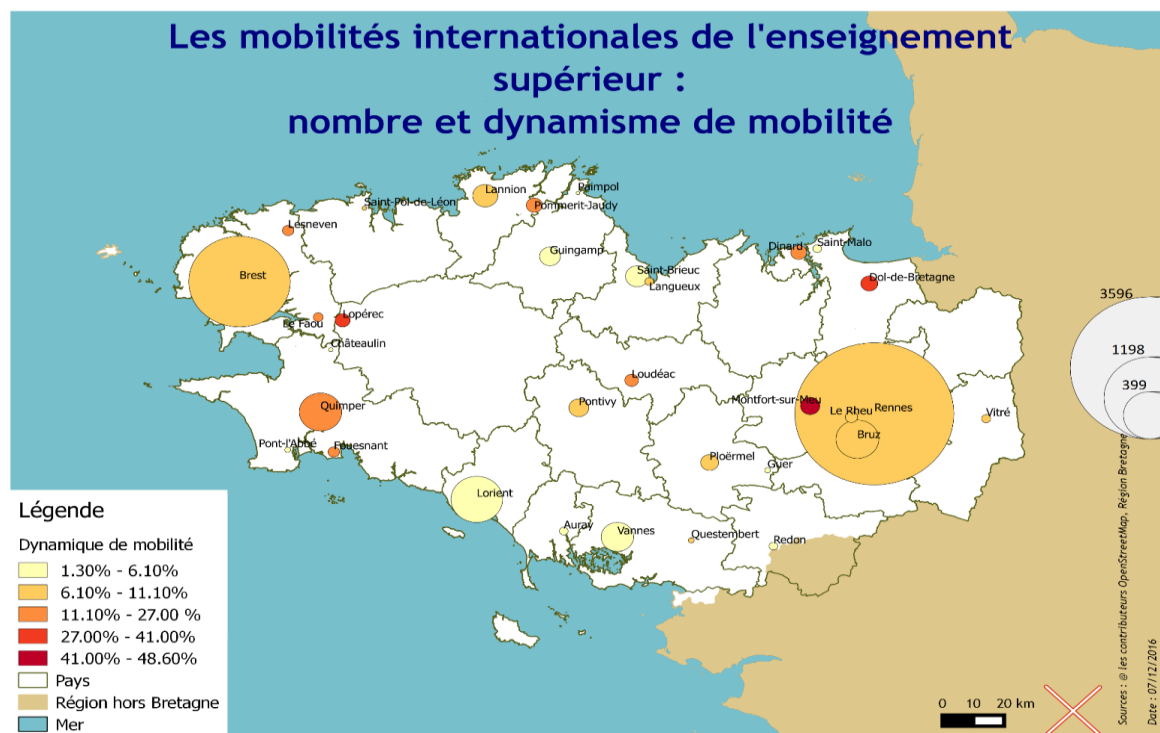


Carte n°1

¹³ Données INSEE, 2013

Les mobilités européennes et internationales dans l'enseignement supérieur en Bretagne sont également marquées par des disparités territoriales dues à la présence de deux grands pôles universitaires, à Rennes et à Brest. Cependant la présence de BTS, d'IUT, d'IFSI sur l'ensemble de la Bretagne permet une lecture spatiale de la mobilité internationale.

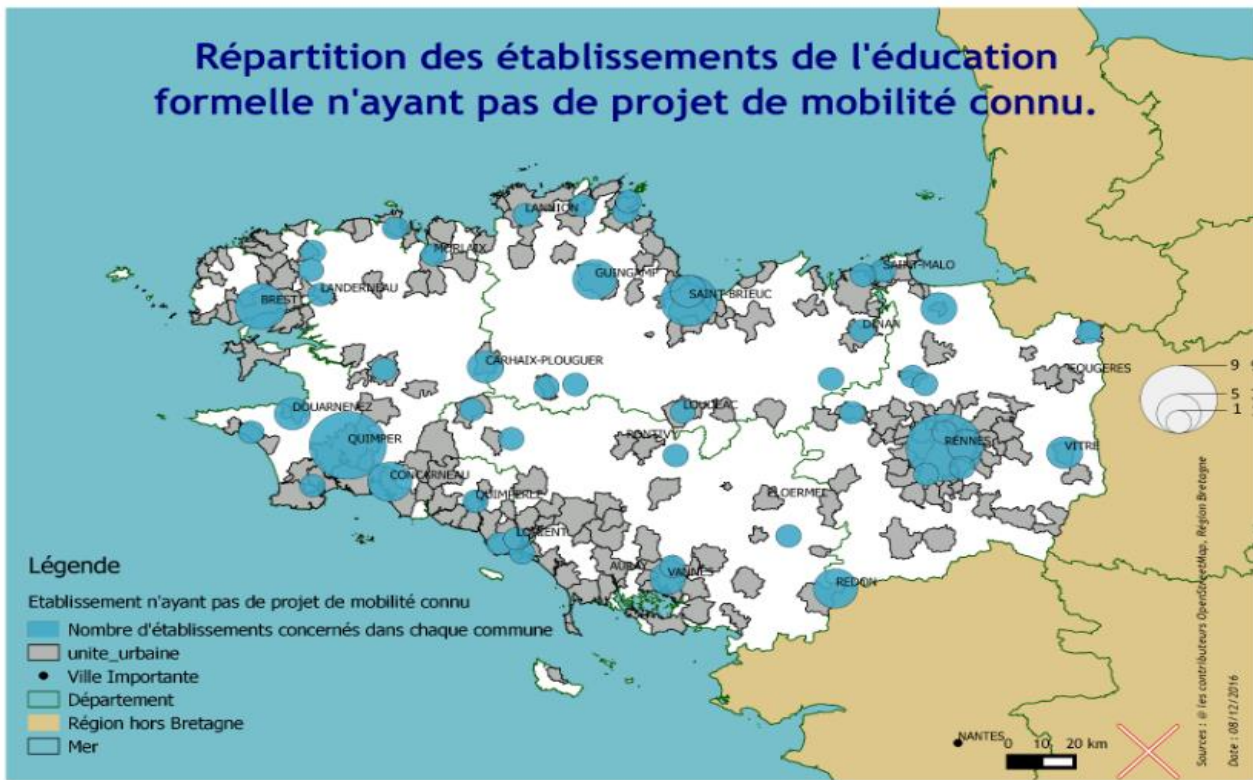
Cette carte, ci-dessous (carte n°2) permet d'envisager à la fois le nombre de jeunes partis en mobilité (cercle), et le dynamisme des établissements (aplats de couleur), afin de mettre en lumière les données numériques et la dynamique de mobilité.



Carte n°2

Les villes de Rennes et de Brest se caractérisent par un nombre important d'étudiants ayant effectué une mobilité. Proportionnellement au nombre d'étudiants, leurs dynamismes se situent dans les tranches basses. Cette carte conforte l'analyse départementale par le faible dynamisme de l'enseignement supérieur dans le Morbihan (Lorient et Vannes), ainsi que dans les Côtes d'Armor (Saint-Brieuc). De plus, les établissements situés dans les territoires plus ruraux, tels que Montfort-sur-Meu, Dol-de-Bretagne ou Loperéc, se distinguent par un dynamisme important des mobilités des élèves en BTS. Cela traduit spatialement les inégalités précédemment évoquées (public/privé, enseignement agricole/éducation nationale), car il s'agit de 3 établissements de l'enseignement agricole privé. Les dynamiques de mobilité dans les territoires ruraux semblent donc être soutenues par ce type d'établissement.

D'autre part, l'analyse territoriale permet de rendre compte des établissements n'ayant pas de projets de mobilité connu, au regard de leur implantation en zone urbaine ou en zone rurale. La carte (carte n°3) représente donc la localisation des lycées, CFA et centres de la formation du sanitaire et du social sans projet de mobilité pour l'année 2014-2015.



Carte n°3

Ici encore ce sont les zones urbaines qui regroupent le plus grand nombre d'établissements sans projet de mobilité connu (carte n°3).



Carte n°4

Les lycées bretons se situent sur l'ensemble du territoire breton (carte n°4), les zones rurales ne sont donc pas exemptes d'établissement de l'éducation formelle. A la lecture de ces deux cartes (cartes n°3 et n°4), les établissements sans projet de mobilités connu sont corrélés à la présence des lycées publics de l'Education Nationale, comme à Quimper, Saint-Brieuc, Loudéac et Vitré.

Des inégalités territoriales à l'échelle des départements et des pays bretons :

- L'Ille-et-Vilaine, et plus particulièrement le Finistère sont les départements les plus porteurs en matière de mobilité.
- Il n'y a pas d'effet « capitales bretonnes » (Brest et Rennes), les zones urbaines ne sont pas les plus dynamiques. Les capitales bretonnes, Brest et Rennes, ainsi que les grandes villes ne sont pas les plus porteuses des mobilités.
- Les territoires ruraux se révèlent être dynamiques, notamment du fait de l'implantation d'établissements privés et de l'enseignement agricole.

CONSTATS DE L'ANALYSE QUANTITATIVE DE L'EDUCATION FORMELLE

Inégale accessibilité de tous les jeunes bretons à la mobilité européenne et internationale selon leur choix de parcours, leur orientation, leur territoire dans l'éducation formelle :

- 18199 jeunes ont vécu une expérience de mobilité en 2014-2015, financée par des aides publiques. Elles s'effectuent majoritairement dans l'enseignement secondaire, dans une logique collective et de courte durée (moins de 3 semaines).
- Des disparités entre les établissements de l'éducation formelle sont présentes : les CFA, universités, centres de formations du sanitaire et sociale étant les moins dynamiques.
- Des inégalités quant à la dynamique de mobilité ou de l'implication des établissements sur le programme Erasmus + entre les filières privées et publiques et celles de l'enseignement agricole et l'Education Nationale et les filières professionnelles : les lycées publics de l'Education Nationale et les filières professionnelles (CFA, Bac Pro et BTS) sont les actifs sur cette thématique.
- Le département du Finistère apparaît comme le plus dynamique. Les mobilités ne sont pas portées majoritairement par les zones urbaines, mais par des territoires plus ruraux ou péri-urbains.

B. Les jeunes partis dans le cadre de l'emploi et de la formation professionnelle

Les mobilités européennes et internationales dans le cadre de la formation professionnelle s'inscrivent dans une visée apprenante sur des métiers ou des techniques professionnelles. Ces dispositifs s'ancrent généralement dans des partenariats avec les missions locales, le pôle emploi international, l'OFAJ, l'OFQJ et des associations telles que Jeunes à Travers le Monde ou Gwennili par exemple. Ces mobilités ont but pour de favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes et plus particulièrement des jeunes dits « ayant moins d'opportunités », grâce à l'acquisition de compétences linguistiques, techniques, et sociales.

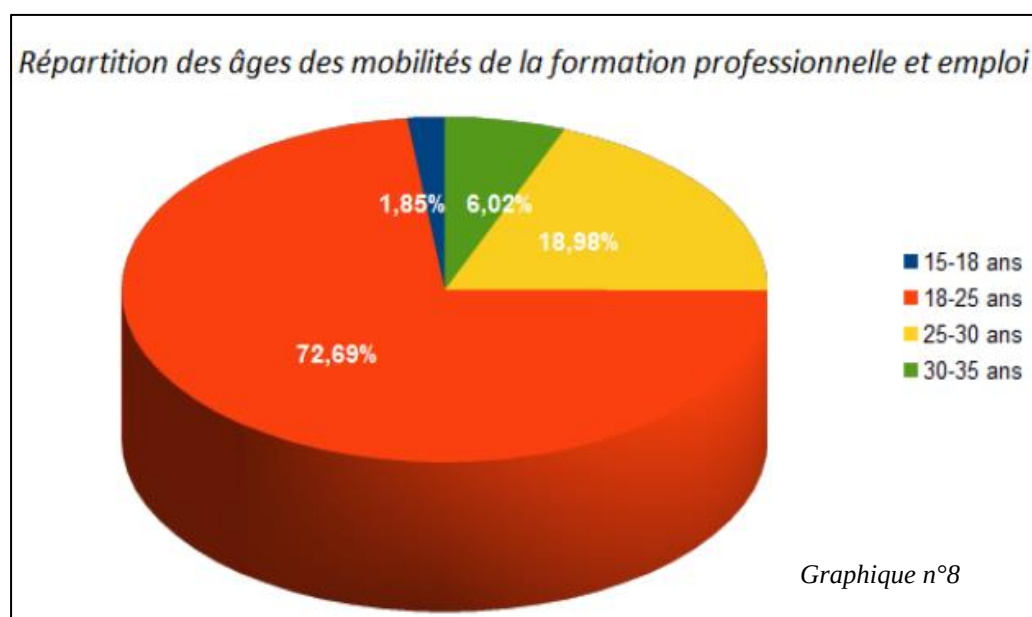
D'autre part les mobilités dites d'emploi sont des expériences d'emploi à l'étranger, en dehors du cadre d'un stage de formation professionnelle.

1. Les chiffres clés.

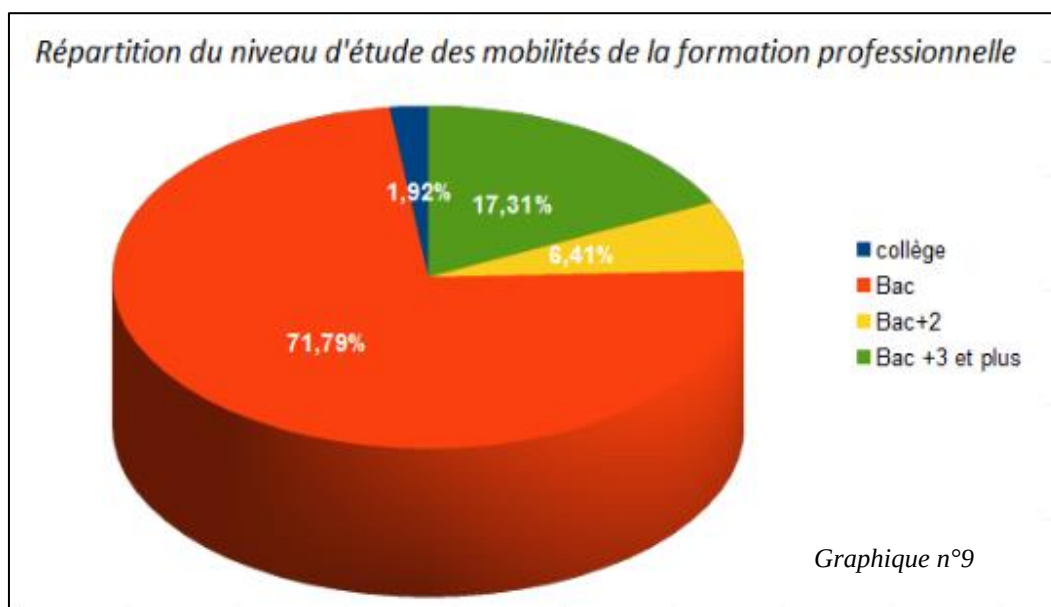
Durant l'année 2016, date des données récoltées, on dénombre 86 mobilités effectuées par des jeunes bretons dans le cadre de la formation professionnelle, portées principalement par Jeunes à Travers le Monde. Pour ce qui est des périodes d'emploi à l'étranger, 85 jeunes ont bénéficié de cette expérience, dont 45 ont été portées par l'OFQJ et 15 par l'OFAJ.

2. Les profils des jeunes.

Les jeunes bretons partis en mobilité de formation professionnelle sont généralement âgés entre 18 et 25 ans (graphique n°8).

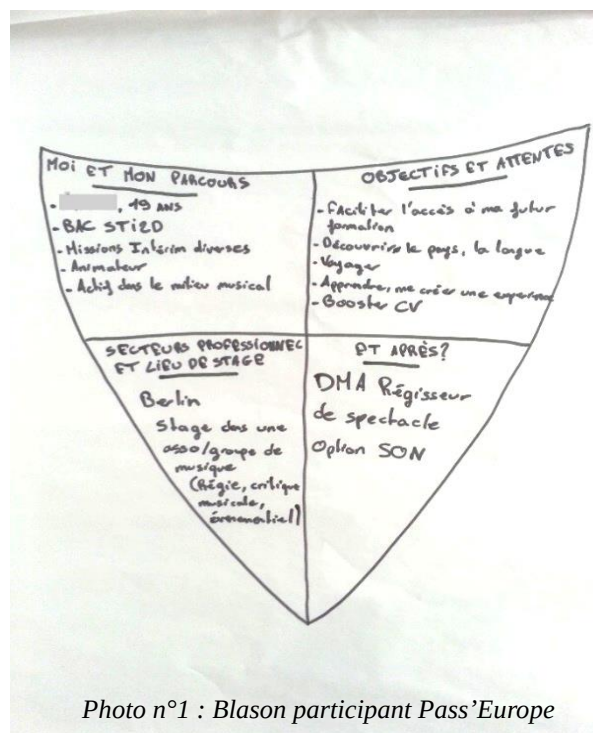


Ils disposent majoritairement d'un baccalauréat à 71.79%, voire d'un bac + 2 ou d'un bac +3 et au-delà. La mobilité vient donc parfaire leur formation ou leur permettre d'acquérir des compétences et techniques plus précises. Dans ce cadre, elle apparaît comme étant un apport d'expérience autant sur le plan professionnel que personnel. L'infime part des jeunes ayant un niveau inférieur au bac pose la question de l'accessibilité des jeunes ayant moins d'opportunité. Des dispositifs comme le Pass' Europe s'efforcent de répondre à cette problématique.



3. L'exemple du Pass'Europe : insertion professionnelle par la mobilité à destination des jeunes ayant moins d'opportunité.

Le pass'Europe est un dispositif de stages professionnels proposé par l'association Quimpéroise, Gwennili, en partenariat avec les missions locales du Finistère, le BIJ de Brest et le Conseil départemental du Finistère. Une dizaine de jeunes, rencontrés dans le cadre de l'analyse qualitative, partent cette année dans trois villes : Séville, Dublin et Berlin. Durant une journée de préparation au départ, ils ont formalisé leurs profils et leurs attentes. Cet éclairage permet de donner des exemples, non exhaustifs, des profils de jeunes, de leur parcours et attentes partant de ce cadre.



Moi et Mon Parcours	Objectifs et Attentes
- 22 ans - BAC PRO ARCHIT. - T.O.P DE CARHAIX - STAGE à DECATHLON	- MAÎTRISER une nouvelle langue. - Booster mon CV - Acquérir plus d'xp. DANS LE COMMERCE.
Secteur Pro. et lieu stage	Et Après ?
Dans le domaine du Commerce. (MAGASIN)	- Trouver un emploi DANS LA VENTE ou - RENTRER à l'école supérieure du Commerce ou Sport à Quimper.

Photo n°2 Blason participant Pass'Europe

Ces exemples illustrent les statistiques exposées ci-dessus. En effet, ils sont tous les deux âgés entre 18 et 25 ans, comme les autres participants du Pass'Europe rencontrés. Leur niveau de diplôme oscille entre un CAP et une première année d'étude supérieure. Au regard de leurs attentes avant le départ, cette expérience s'inscrit dans un parcours professionnel.

Dès lors ces constats doivent être complétés de l'analyse des mobilités de l'éducation non-formelle, afin d'englober toutes les différentes formes et dispositifs de mobilités proposés aux jeunes bretons.

Des mobilités accessibles aux jeunes ayant moins d'opportunités ?

- 175 jeunes partis en mobilité dans le cadre de la formation professionnelle et emploi, majoritairement âgés de 18 à 25 ans, disposant d'un niveau bac et supérieur au bac.

C. L'éducation non-formelle.

1. Une offre large de dispositifs.

L'offre de mobilité internationale dans le champ de l'éducation non-formelle s'est construite à partir d'une multitude de programmes (JSI-VVSI, VSI, SVE...) relevant de politiques distinctes, internationales (PNUD, AUF), européennes (UE) ou nationales (MAEDI). Ces politiques sont intersectorielles et couvrent les domaines de la jeunesse et de l'éducation populaire, de la coopération, du développement et de la solidarité internationale. Créée à partir d'une vingtaine de dispositifs différents, cette offre pose un problème de lisibilité auprès du grand public. Avec pour objectif une meilleure appropriation des éléments présentés, il est utile de rappeler ici les principales catégories.

Dans une recherche de simplification, une catégorisation élaborée par la plateforme France Volontaires¹⁴ a distingué trois grandes catégories : les VIES, c'est-à-dire les Volontariats Internationaux d'Echanges et de

¹⁴ Cartographie 2013 - Engagements volontaires et solidaires à l'international, publication coordonnée par David Leyle et Mélanie Lunel, Observatoire France Volontaires

Solidarités, les séjours et pour finir les échanges, rencontres internationales de jeunes.

Les Volontariats internationaux, d'échanges et de solidarité (VIES)

La typologie des VIES se construit sur la base de trois familles de volontariats à différencier.

La famille des volontariats de coopération, d'appui au développement et d'action humanitaire. Cette famille, un peu à part, ne compte que le dispositif du Volontariat de Solidarité Internationale (VSI).

- ✓ Ce dispositif est géré par le Comité de liaison des ONG de Volontariat (CLONG-Volontariat). Le CLONG-Volontariat est une coordination qui compte 27 associations¹⁵ (ONG) françaises agréées par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International français pour porter le Volontariat de Solidarité Internationale.

La famille des volontariats d'initiation et d'échange (VIEch). Les VIEch comptent cinq dispositifs de mobilités individuelles ou collectives liées à l'engagement citoyen ou à la solidarité internationale :

- ✓ Le Service Civique élargi à l'international : créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois destiné aux jeunes de 16 à 25 ans,
- ✓ Le dispositif SVE : Service Volontaire Européen, géré l'agence du service civique dans le cadre d'Erasmus + Jeunesse,
- ✓ Les dispositifs JSI - Jeunesse et Solidarité internationale et VVV/SI – Ville Vie Vacances et Solidarité Internationale gérés par le FONJEP,
- ✓ Les chantiers internationaux (hors dispositifs précédemment présentés) coordonnés par Co-travaux pour ses membres.

La famille des volontariats d'Echange et de Compétences (VEC). Cette dernière famille recense davantage les volontariats communément appelés « hors cadre » qui sont les suivants :

- ✓ Le Congé de solidarité internationale : créée par la loi du 4 février 1995. Le Congé de solidarité internationale permet à des salariés ayant au minimum 12 mois d'ancienneté, de participer à une mission de solidarité à l'étranger pour une durée maximum de six mois.
- ✓ Le Congé Solidaire© est une marque déposée par Planète Urgence,
- ✓ Le Congé de solidarité, est quant à lui porté par France Volontaires et d'autres organisations.

Les volontaires français peuvent bénéficier par ailleurs de dispositifs européens ou internationaux, pour réaliser une mission de solidarité internationale :

- ✓ Le dispositif VNU : Volontariat des Nations Unies, géré par les Nations unies,
- ✓ Le dispositif VIF : Volontariat International de la Francophonie, géré par l'Organisation Internationale de la Francophonie,

¹⁵ Liste des ONG agréées consultable sur le site internet du CLONG Volontariat
<http://www.clong-volontariat.org/wp-content/uploads/2013/01/Tableau-des-ong-agreees-2012.pdf>

- ✓ Des programmes de volontariats nationaux autres EU Aid Volunteers, initiative portée par l'Union européenne.

Il existe également d'autres volontariats internationaux, hors du champ de la solidarité. En France, deux autres dispositifs permettent de réaliser une mission de volontariat à l'international :

- ✓ Le dispositif VIA : Volontariat International en Administration, géré par le pôle volontariat du Ministère des affaires étrangères et du Développement international,
- ✓ Le dispositif VIE : Volontariat International en Entreprise, géré par Business France,

Les séjours et échanges de jeunes.

Les séjours de jeunes sont interculturels, individuels (accompagnés ou non) ou collectifs (encadrés en accueils collectifs de mineurs, ACM ou non). Ils sont souvent liés à la réalisation d'un projet individuel ou collectif portant sur le développement personnel, la découverte, la rencontre, l'accès à la culture et aux loisirs, sans avoir nécessairement une dimension d'échange entre des jeunes bretons et des jeunes d'une autre culture, d'une autre région du monde. Les échanges de jeunes ou encore appelées rencontres internationales de jeunes, se différencient ainsi des séjours dans leur approche éducative prenant en compte la dimension socialisante de l'interculturalité et de la participation des jeunes au projet. Les échanges offrent à des groupes de jeunes de différents pays, l'occasion de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître.

Ces rencontres se déroulent en dehors des structures scolaires, universitaires ou de formation professionnelle. Elles ont une visée éducative et nécessitent une implication des jeunes à toutes les étapes du projet. Lors d'un échange, les jeunes organisent une série d'activités (ex. ateliers, débats, jeu de simulations, activités de plein air, etc...) autour d'un thème d'intérêt commun. Le projet peut aborder des domaines très divers : lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, l'art et la culture, l'environnement, la protection du patrimoine, les médias et l'information des jeunes, la santé, l'économie solidaire, le sport...

Les échanges et rencontres internationales de jeunes sont majoritairement réalisés dans un cadre institutionnel (programmes de l'OFAJ, de l'OFQJ, de l'Europe avec Erasmus + Jeunesse, des coopérations décentralisées, des comités et associations de jumelages).

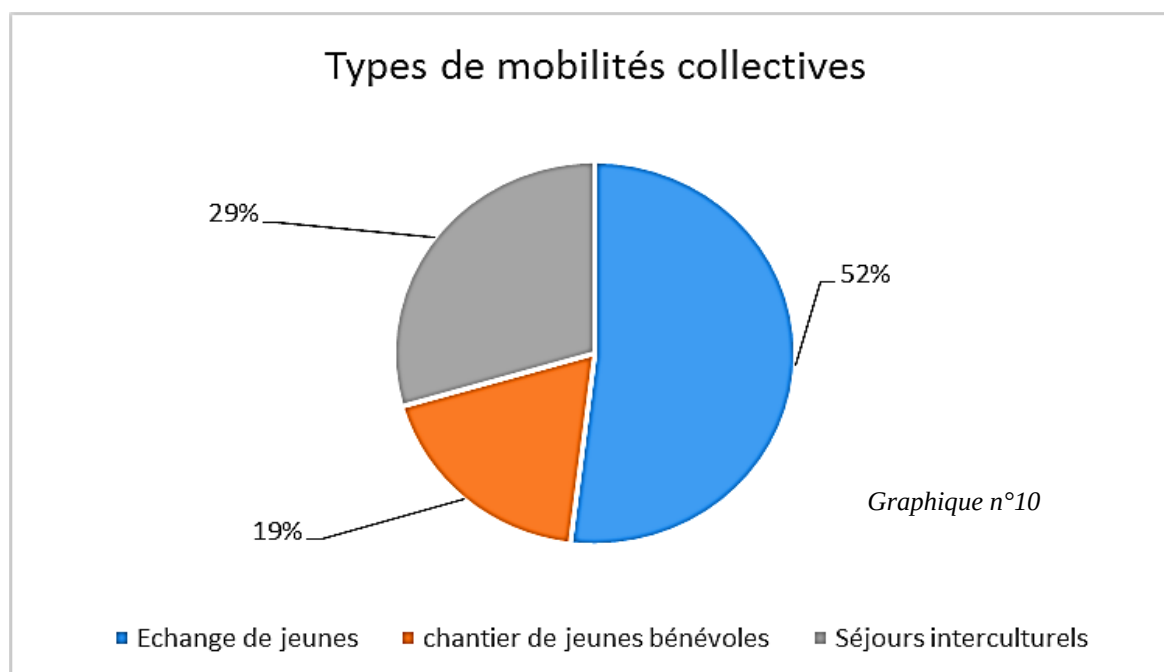
Manque de lisibilité de l'offre par la multiplicité des acteurs et la diversité des dispositifs

- Plus de 20 dispositifs différents portés par plusieurs dizaines d'organisations, avec des logiques différentes, sous tutelle d'actions politiques de secteurs différents (Jeunesse, Affaires étrangères, Francophonie, économie...) à des échelles territoriales multiples (internationales, continentales, nationales).

2. Des mobilités collectives courtes en Europe, au volontariat long terme à l'international

Pour cette analyse, il a été comptabilisé 1257 mobilités sortantes sur l'année 2014. Outre la part marginale des mobilités de l'éducation non-formelle vis-à-vis du volume global des mobilités, (environ 5% des départs), ce sont les dynamiques entre les différents types de mobilités à l'intérieur du champ du non-formel, qui apportent des éléments particulièrement intéressants à cette analyse quantitative.

En effet, plus des 2/3 des mobilités du non-formel, sont des mobilités collectives (67 %). Elles sont principalement composées des échanges de jeunes et des séjours interculturels (cf. graphique n°10), qui représentent plus des plus des 4/5ème (soit 688 jeunes bretons partis).

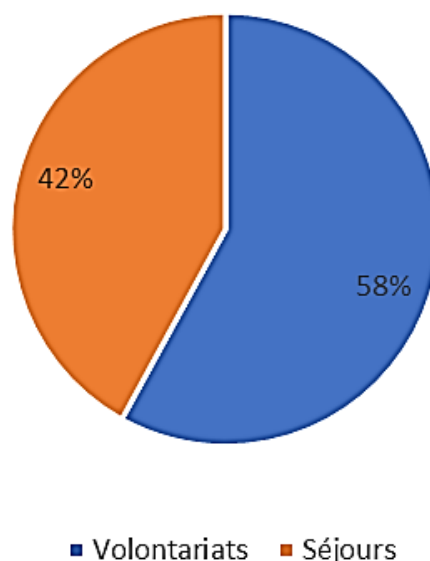


Les chantiers de jeunes bénévoles à l'international représentent moins d'1/5ème (19%) des départs en collectif. L'une des raisons de cette faible proportion des chantiers internationaux, pourrait résider dans le fait que les programmes de financement des chantiers de jeunes (hors programme chantiers JSI-VVSI, et OFAJ) soient moins importants que ceux des échanges de jeunes (programmes Erasmus + Jeunesse et OFAJ). Il est à noter que la forte dimension collective des mobilités du champ du non-formel, rappelle également les valeurs éducatives d'échanges collectifs et de relations interculturelles sur lesquelles reposent particulièrement les programmes d'échanges européens de jeunes¹⁶.

¹⁶ Fiche d'aide à la lecture du guide du programme Erasmus+ 2017 - Echanges de jeunes – Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport - 30/12/2016

Les mobilités individuelles sont, quant à elles, moins importantes que les départs collectifs puisqu'elles ne représentent que 33 %. Ces mobilités (cf. graphique n°11) font l'objet d'engagements volontaires et citoyens en Europe et dans le reste du monde, avec pour 58% de ces mobilités individuelles, des jeunes partis en VIES (VSI, SCI, SVE, autres volontariats). Les 42 % des mobilités individuelles restants sont des jeunes qui partent en séjours à l'étranger (séjours interculturels, séjours linguistiques, woofing, stage de perfectionnement, free movers...). Il est intéressant de noter l'importance de nouvelles formes de mobilités, qui pour la plupart, reposent peu sur des financements publics ou institutionnels (woofing, stage de perfectionnement, séjours linguistiques).

Répartition des mobilités individuelles



Graphique n°11

Parmi les volontariats à l'international, le VSI, le SCI et le SVE semblent être des dispositifs qui restent les plus utilisés par les jeunes (43, 45 % des mobilités individuelles) même si les autres volontaires partent pour près de 15% d'entre eux sous d'autres formes de volontariats (volontariats hors cadre). Malgré la connaissance des grands dispositifs de volontariats (VSI, SCI, SVE) par les jeunes, ces formes d'engagement citoyen à l'international, représentent une part minoritaire (14 %) des mobilités de l'éducation non-formelle.

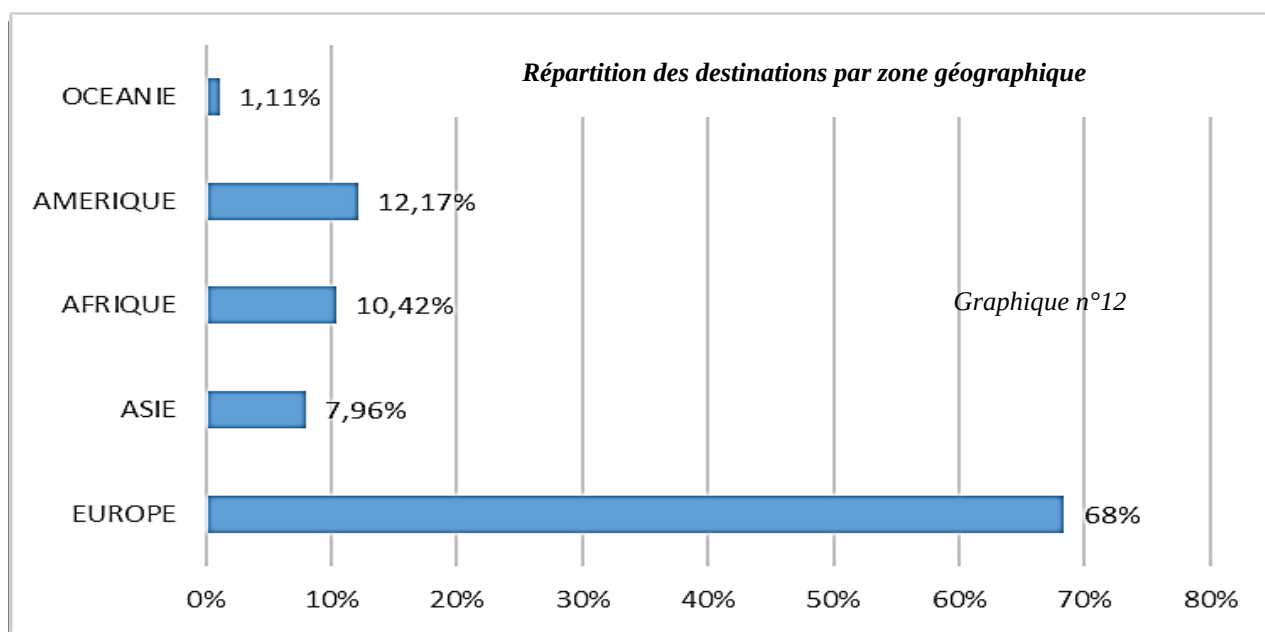
Inégales répartition des mobilités du champ du non-formel

- Les départs collectifs représentent le triple des départs individuels. Les échanges de jeunes (52%) occupent une proportion supérieure aux deux autres. Les chantiers internationaux représentent la part la plus faible (19%).
- Deux catégories de mobilités individuelles, les volontariats (VSI, SCI, SVE...) et les séjours interculturels. Ces derniers représentent près de la moitié et présentent des formes variées (free moving, woofing, séjours linguistiques...). L'autre moitié composée des volontariats, montre que les dispositifs (VSI, SCI, SVE) ne représentent qu'une part marginale des mobilités du non-formelle (14%).

Les jeunes bretons partent majoritairement sur du court terme puisque près de 80 % des départs se réalisent sur moins d'un mois. Les départs sur le long terme, plus de 6 mois se réalisent quant à eux souvent en expérience de volontariats de type SVE, VSI, SCI. Les mobilités réalisées sur le moyen terme sont les moins développées du champ de l'éducation non-formelle.

L'Europe reste la destination phare des départs de jeunes (Allemagne, Espagne, Italie et ex-pays des Balkans). Cela peut s'expliquer d'une part, par la proportion des mobilités collectives dont un nombre important relève de programmes européens (Erasmus + Jeunesse, OFAJ). D'autre part, l'implication plus importante des collectivités territoriales bretonnes sur des projets de coopérations décentralisées avec des pays d'Europe que dans d'autres continents est également un élément à prendre en compte. En effet, avec 606 projets de coopérations décentralisées sur 839, 72% de ces projets, se déroulent avec les pays du continent européen¹⁷.

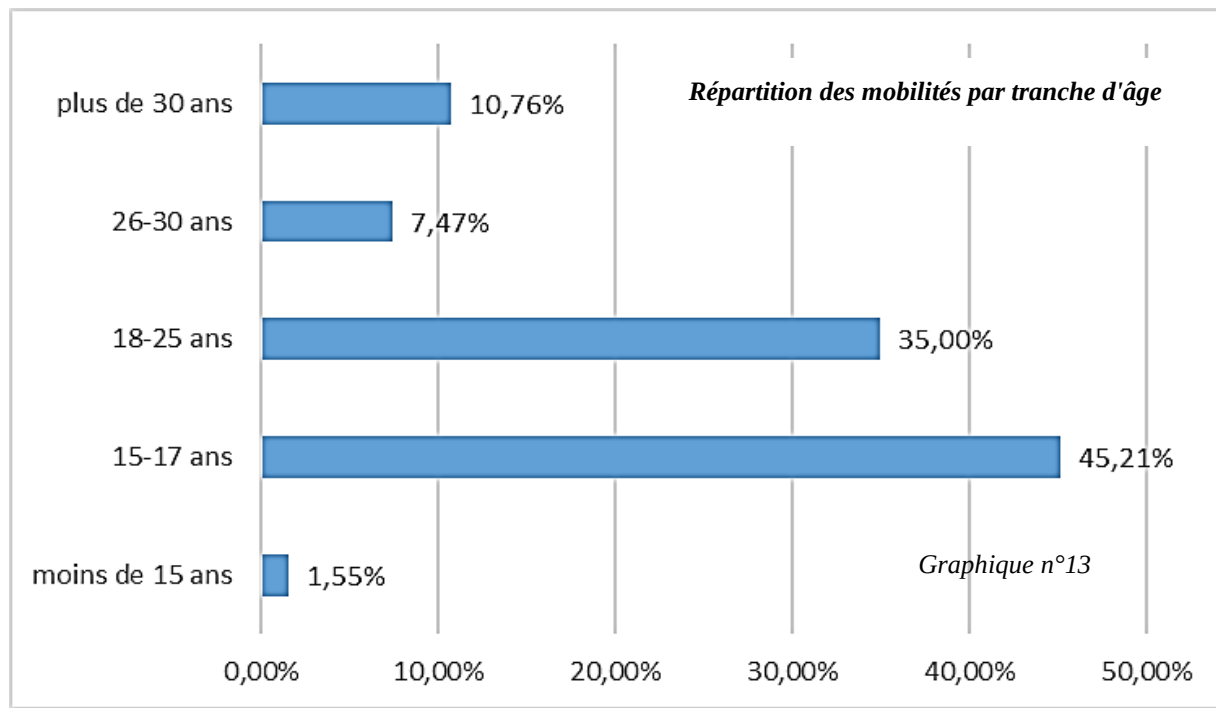
Les mobilités sur le continent américain se déroulent en majorité en Amérique Latine (Argentine, Pérou, Chili, Mexique) même si 1/3 d'entre elles ont lieu en Amérique du Nord (Canada et Etats-Unis). L'Afrique concentre les mobilités sur les régions de l'Ouest et du Nord, ainsi que Madagascar. Ces mobilités sont principalement liées à des projets de solidarité internationale et de volontariat. Il est évident que la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique de l'Ouest depuis l'année 2011, a eu des répercussions sur les mobilités individuelles comme collectives, particulièrement en direction du Mali. Ce pays compte pourtant le plus grand nombre de projets de coopérations décentralisées qu'entretiennent les collectivités bretonnes avec le continent africain (31 projets au Mali sur 92 projets de coopération avec des pays d'Afrique¹⁸).



¹⁷ Atlas de la coopération décentralisée, site internet du MAEDI France.

¹⁸ Ibid

La participation des 15-17 ans pour les deux tiers des départs des jeunes âgés rappelle que les adolescents sont relativement présents dans le champ du non-formel. Leur présence s'affirme notamment à travers les projets spécifiquement orientés sur la jeunesse et les mobilités collectives.



Ces mobilités sont souvent organisées par des associations d'éducation populaire et/ou mouvements de jeunesse (échanges de jeunes OFAJ, OFQJ, Erasmus + Jeunesse, JSI, VVV-SI). Les 18-25 ans symbolisent quant à eux le tiers des jeunes mobiles et sont davantage présents dans les volontariats, les chantiers internationaux, et les départs hors cadre (free movers).

Les moins de 15 ans, comme les plus de 25 ans sont minoritaires. Pour les mineurs, cela s'explique par le peu d'échanges organisés à l'attention des moins de 15 ans, et cela pose la question de l'âge du premier départ en dehors du cadre scolaire et du cadre familial, qui aurait lieu entre les 15 et les 17 ans, soit à la fin de l'adolescence. En ce qui concerne les plus de 25 ans, les départs de jeunes s'effectuent généralement sous la forme de volontariats et d'engagements à la citoyenneté internationale (SCI, VSI).

Des disparités au niveau des types de durée, des zones géographiques de destination, des tranches d'âges

- Les mobilités de courts termes sont majoritaires (80%), les longues durées centrées sur les volontariats et les moyennes durées restent les moins développés.
- L'Europe est la région du monde qui attire le plus de jeunes en mobilité non-formelle (68 %). Les missions de volontariat et/ou de projets de solidarité internationale sont les mobilités qui attirent les plus de jeunes hors de l'Europe (Amérique latine, Afrique, Asie).
- ¾ des jeunes qui partent en mobilité ont entre 15 et 25 ans, les +25 ans partent en mobilité individuelle et la faible proportion de moins de 15 ans (2% des départs seulement) partent en collectifs.

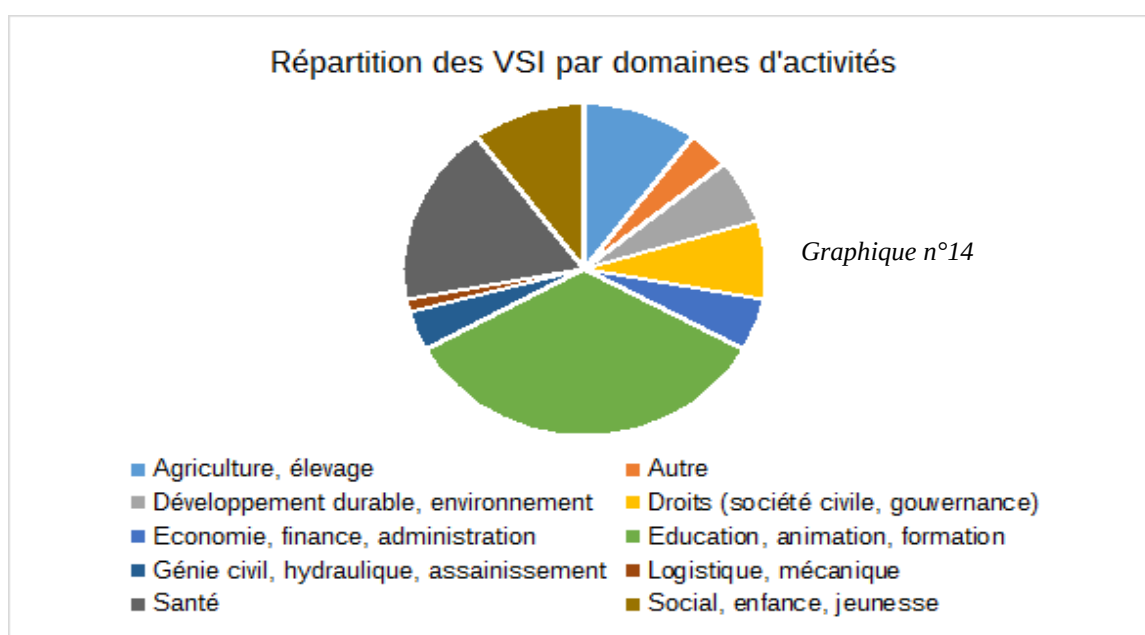
3. Les VIES : entre les chantiers et les volontariats, un paysage de la mobilité contrasté ?

Ils constituent le tiers des mobilités de l'éducation non-formelle, et ainsi concernent 396 jeunes bretons pour l'année 2014. Si certains dispositifs du VIES sont absents de la présente analyse, le VSI, le SVE et le Service Civique à l'International, ainsi que les autres volontariats ont pu être étudiés.

Seul dispositif de la famille des volontariats de coopération, d'appui au développement et d'action humanitaire, le Volontariat de Solidarité Internationale a concerné 81 jeunes bretons de moins de 35 ans sur l'année 2014 (sur 2 013 VSI en France soit 4 % de jeunes VSI bretons).¹⁹ Sur ces 81 volontaires, 2/3 sont des femmes (56 volontaires). Si les jeunes volontaires ont entre 18 et 35 ans, plus de 50 % des volontaires ont entre 25 et 30 ans. Les volontaires partent généralement sur des périodes longues, puisque 72 % d'entre eux ont réalisés une mission de 12 à 24 mois.

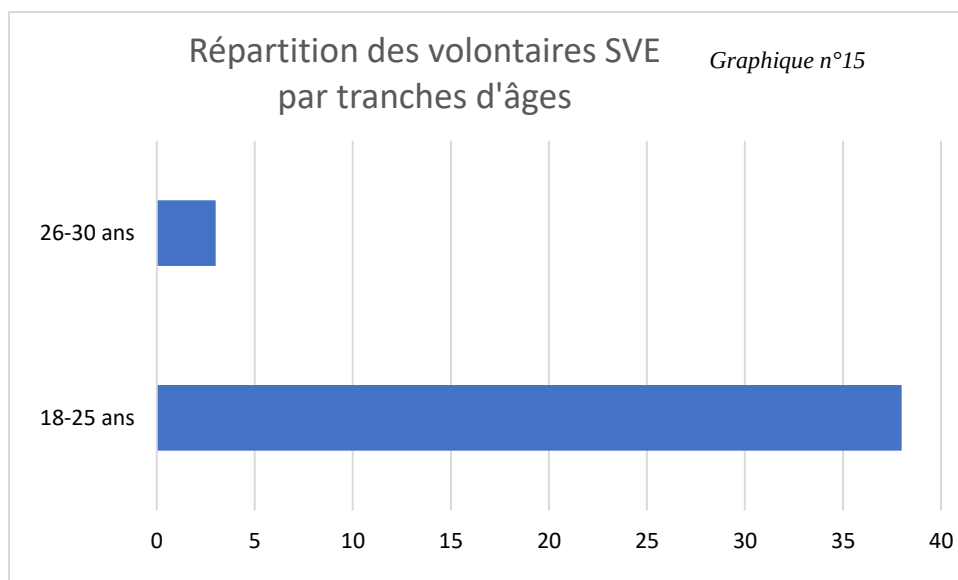
En dehors de cette durée, les missions de moins de 12 mois et de plus de 24 mois, représentent chacune respectivement 13.5 % des départs en VSI. Un jeune breton sur deux réalise sa mission de VSI sur le continent africain (46 volontaires).

Le graphique page précédente (cf. graphique n°14) fait apparaître la répartition des VSI par domaine d'activités. 1/3 des départs en VSI concernent les domaines de l'éducation, de la formation et de l'animation. Le domaine de la santé mobilise près d'un volontaire sur cinq. Les missions concernent également le développement agricole et de l'environnement (16.04 % des volontaires), tout comme le domaine du social, de l'enfance et de la jeunesse (9.87 % des VSI). Les autres domaines d'activités concernent le renforcement de la société civile et de la gouvernance locale, le Génie civil, l'assainissement, la gestion l'économie sont également investis par les volontaires mais en moins grand nombre.



¹⁹ Note de synthèse – Statistiques relatives aux volontaires de solidarité internationale, Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats, Pôle Volontariat du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, Septembre 2015

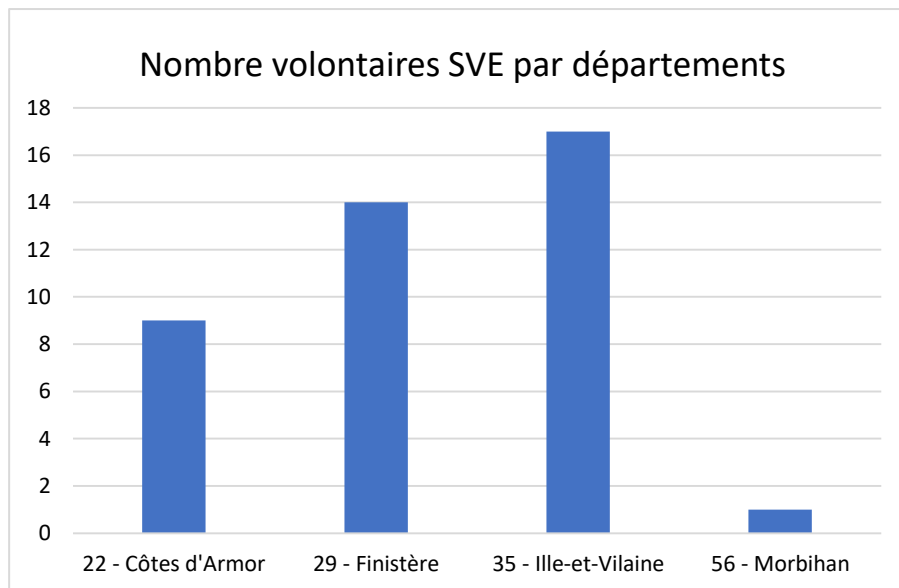
41 jeunes bretons ont eu recours sur l'année 2014 au Service volontaire européen. Sur ce nombre, les volontaires femmes étaient légèrement plus importantes que les hommes, ce qui semble correspondre aux évaluations réalisées



par l'AFPEJA (Agence Française de Programme Européen Jeunesse en Action) sur ce dispositif en 2011. La part des 18-25 ans est la tranche d'âge la plus représentée pour le dispositif avec 38 jeunes pour seulement trois jeunes âgés de 26 à 30 ans (cf graphique n°15).

Comme on peut le lire sur le graphique ci-dessous (cf. graphique n°16), les départements de résidence des jeunes partis en SVE sur l'année 2014 se répartissent entre les 4 départements, avec une faible représentation des jeunes morbihannais. Les départements avec un nombre élevé de jeunes sont le département d'Ille-et-Vilaine suivi du Finistère.

Graphique n°16



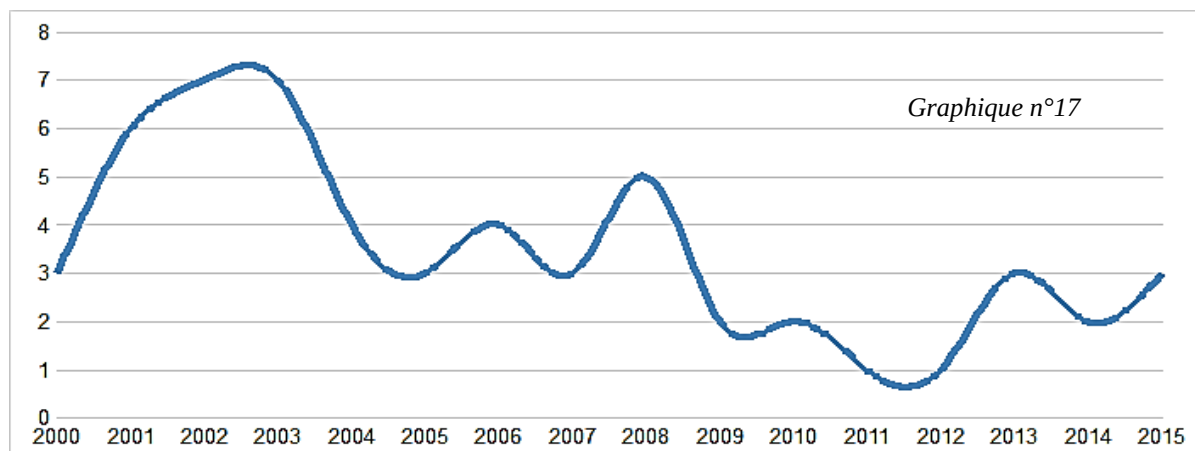
Le service civique élargi à l'international a concerné 54 jeunes portés par 24 structures différentes d'envoi. Toutes ces structures sont d'un niveau national et ne semblent pas avoir de délégations ou d'antennes en région Bretagne. Sur ces 24 structures, 6 structures portent plus de la moitié des volontaires. Le dispositif représente également un profil de jeunes légèrement plus féminin (30 femmes pour 24 hommes) et la part des 18-21 ans est sous-représentée.

Les missions auxquels participent les volontaires sont largement des missions couvrant les secteurs du social, de l'enfance de la jeunesse (32 volontaires), auprès de la société civile (19 volontaires) et quelques peu sur les secteurs du développement durable et de l'environnement (2 volontaires) ou de la santé (1 volontaire).

Près de la moitié des missions se réalisent en Europe (18 volontaires principalement en Allemagne, Belgique). L'Afrique reste la deuxième destination des volontaires en SCI (17 volontaires principalement en Afrique du Nord et de l'Ouest). L'Amérique du Sud reste également une destination appréciée par les jeunes volontaires, puisque 14 d'entre eux sont partis en Amérique du Sud, (principalement au Pérou, en Bolivie, Chili, Colombie, Paraguay et Mexique). Un nombre relativement faible de volontaires sont accueillis en Asie (5 volontaires en Asie du Sud et au Proche-Orient).

157 jeunes sont partis en 2014 dans le cadre de chantiers internationaux. Alors que l'ensemble des chantiers compte une proportion plus importante de jeunes garçons (59%) que de jeunes filles (41%), cette tendance s'inverse concernant le programme JSI (62 % de filles pour 48% de garçons). Ces éléments sont relativement similaires à l'évaluation nationale réalisée la même année²⁰.

Évolution du nombre de projets JSI
de la région Bretagne depuis 2000 – Source FONJEP



Tout comme pour le Service civique à l'international, les chantiers se réalisent majoritairement en Europe (92 jeunes). L'Afrique et l'Asie restent les continents qui accueillent ensuite le plus grand nombre de jeunes en chantiers internationaux.

Concernant le programme JSI, l'évolution entre 2000 et 2014 (cf. graphique n°17)²¹ montre une baisse de participation active des porteurs de projets bretons. Pour l'année 2014, seules deux structures bretonnes ont chacune portées un projet pour 21 jeunes (13 filles et 8 garçons) au Burkina-Faso.

²⁰ Chiffres Clés, les engagements volontaires à l'international – Observatoire des engagements volontaires et solidaires à l'international – France Volontaires – Novembre 2015

²¹ Source, FONJEP.

En ce qui concerne l'évolution du dispositif du **VVSI** depuis l'année 2000, avec 7 projets portés en 14 années, le département du Morbihan est celui qui a porté le plus grand nombre de projets, suivi de l'Ille-et-Vilaine. Aucun projet n'a été porté dans le département des Côtes d'Armor et un seul pour le Finistère. Ceci pose la question des inégalités territoriales que peuvent connaître certains jeunes résidant sur des territoires où ce dispositif est inactif.

Sur l'ensemble des chantiers internationaux, tous dispositifs confondus, les chantiers se déroulent prioritairement sur le continent européen (56 % des départs). Les autres destinations privilégiées pour les chantiers sont l'Asie (Inde et Indonésie), ainsi que l'Afrique de l'Ouest (Burkina, Mali, Togo).

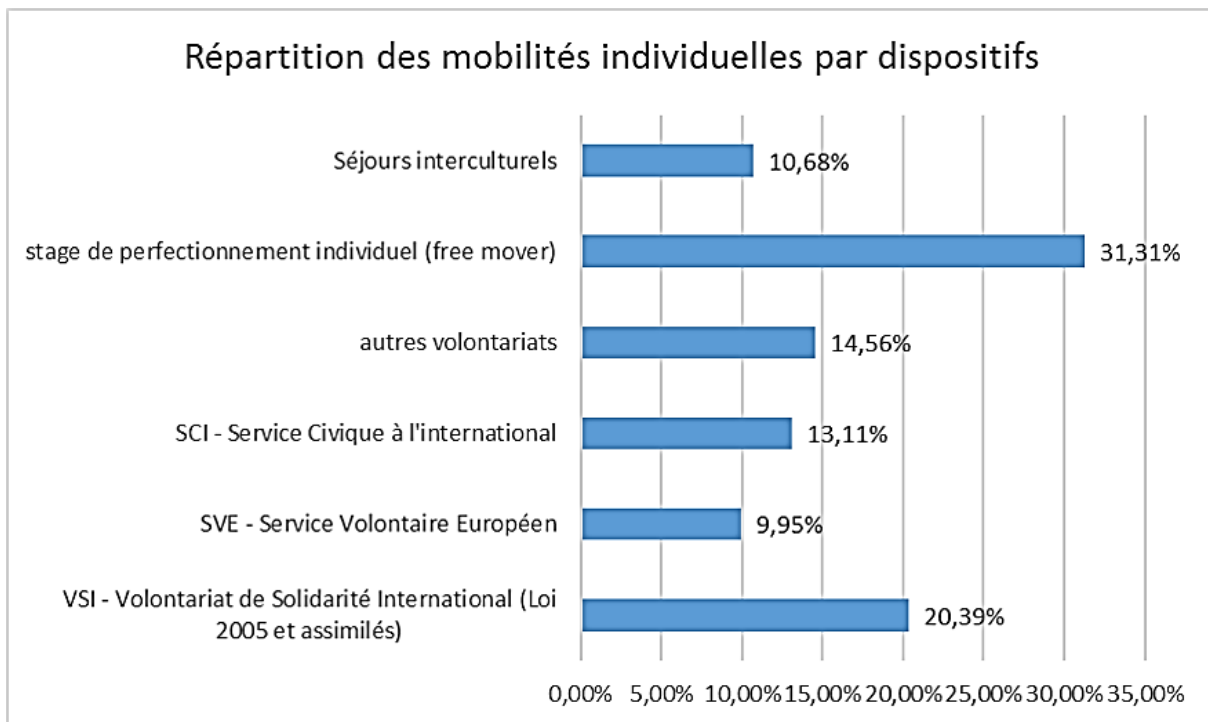
Des profils types de volontaires par dispositif, des domaines d'activités et des destinations privilégiées

- Les volontariats (VIES) intéressent davantage un public féminin, le VSI les + de 25 ans et les SCI et SVE, les 18-25 ans,
- Les domaines d'activités des missions de volontaires sont en grande partie dans les champs de l'éducation, du social, de la jeunesse, de la santé, et du renforcement de la société civile.
- L'Europe représente la moitié des départs des volontariats sous dispositifs. Pour le SCI, plus de la moitié partent en Europe, l'autre moitié des départs en SCI, sont en zone hors Europe (Amérique Latine, Afrique). Il est à noter que l'Afrique est la deuxième destination choisie des volontariats.

4. Les séjours et les échanges de jeunes, une part importante des mobilités

a) Les séjours à l'étranger une pratique de la mobilité individuelle comme collective.

31,31 % des jeunes qui partent en mobilité individuelle le font dans le cadre de stages de perfectionnement ou projets de séjours avec une recherche de développement personnel, parfois à visée professionnelle, ils sont nommés ici les free movers (cf. graphique n°18). Ces jeunes ne partent pas dans le cadre d'un dispositif précis, mais trouvent différents organismes d'accueil et parfois des aides financières qui leur permettent de réaliser leurs projets.



Graphique n°18

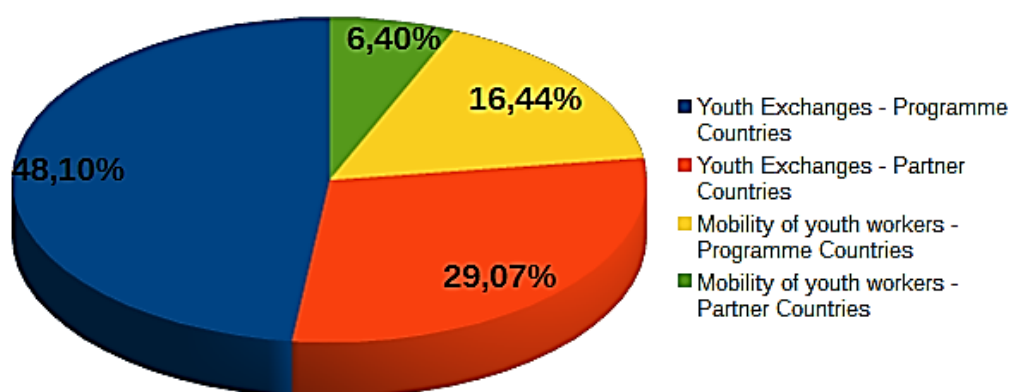
Les séjours interculturels sont quant à eux des départs encadrés ou non en Europe (Espagne, Italie, Grèce) sur des périodes de 2 à 3 semaines et représentent $\frac{1}{4}$ des séjours à l'étranger. Un jeune sur 3 qui part en mobilité collective utilise le séjour interculturel. La majeure partie des départs encadrés en collectif, concerne des adolescents de 14 à 17 ans et sont organisés dans le cadre des accueils collectifs de mineurs par des associations d'éducation populaire, ou de services d'animation enfance-jeunesse de collectivités locales.

b) *Les échanges de jeunes*

Les échanges de jeunes sont par définition collectifs et représentent sur l'année 2014, plus de la moitié des mobilités collectives, concernant 439 jeunes âgés de 14 à plus de 30 ans. En dehors des échanges organisés par les comités de jumelages et de la coopération décentralisée, toutes celles qui ont été recensées ont reçu le soutien l'OFAJ ou d'Erasmus + Jeunesse. Les échanges de jeunes concernent une part importante de jeunes scolarisés, étudiants ou en formation (79.10 %) mais également ciblent les jeunes en emploi (13.64 %). La part de jeunes en situation de recherche d'emploi (0.30 %) et de jeunes avec moins d'opportunités (6.96 %) restent pour autant très faible. Ces chiffres mettent en évidence une forte inégalité sociale quant à l'accès des jeunes avec moins d'opportunités pour ces échanges.

Intégré à la stratégie 2014-2020 de l'Union Européenne, le programme européen Erasmus + pour ce qui concerne le volet Jeunesse s'est construit d'après des d'actions existantes jusqu'à l'année 2014 sous le nom de Programme Européen « Jeunesse en Action » consolidées par de nouvelles actions pour ce programme.

Répartition des mobilités (hors SVE) réalisées dans le cadre du programme Erasmus + Jeunesse 2014 – Source DJEPVA



Graphique n°19

Le programme Erasmus + Jeunesse comprend entre les différentes mobilités suivantes : Les échanges de jeunes (Youth Exchanges), Le SVE, Service volontaire européen (European Voluntary Service - EVS), La mobilité des travailleurs de jeunesse (Mobility of Youth Worker), Les partenariats stratégiques du secteur de la jeunesse, le dialogue structuré.

Le graphique (cf. graphique n°19) met en évidence la part importante des échanges de jeunes. Elle représente une part largement supérieure (77 %) à celle des mobilités de travailleurs jeunesse (près de 23 %). Ce constat interroge sur l'accessibilité du programme Erasmus + Jeunesse auprès du public des professionnels de la jeunesse.

Des disparités entre les types de séjours, mais le cadre commun de l'accueil collectif entre les séjours et échanges de jeunes

- Les séjours interculturels en individuel ont des objectifs prioritairement orientés sur le perfectionnement d'une technique à visée scolaire ou professionnelle, ou le développement personnel, alors que les séjours en collectif ont pour objectifs premiers l'ouverture culturelles et l'apprentissage des règles de vie en collectivité,
- Majeure partie des échanges de jeunes et séjours collectifs se réalisent dans le cadre d'accueil collectif de mineurs, mais également dans le cadre de comités de jumelages et de coopérations décentralisées.

Des inégalités d'accès aux programmes d'échanges de jeunes européens

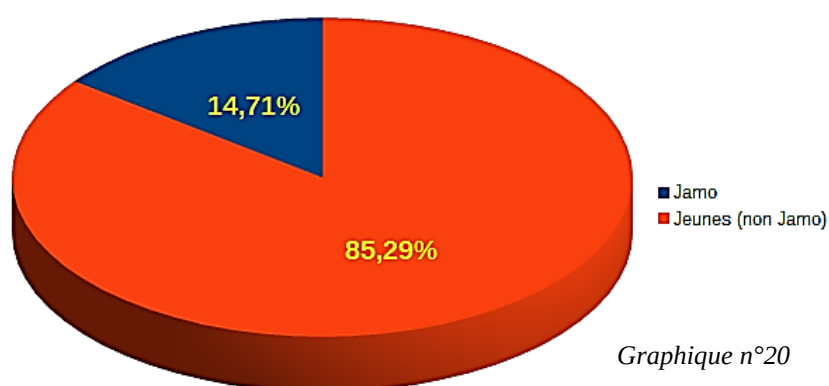
- Les échanges de jeunes des programmes européens ciblent de manière importante, les jeunes scolarisés, en formation ou en emploi (92 % des jeunes), mais la part des jeunes sans emploi et avec moins d'opportunités est bien inférieure (7.26 %).
- Les travailleurs de la jeunesse représentent seulement 23 % des départs du programme Erasmus + Jeunesse.

5. L'accessibilité des mobilités pour tous ?

Une évaluation réalisée par l'INJEP pour l'Agence française du programme européen jeunesse en action en 2011 a mis en évidence la question d'inégalités sociales de certains dispositifs (particulièrement le SVE) pour lesquels, les jeunes avec moins d'opportunités, sont particulièrement exclus.

Proportion des JAMO du programme Erasmus + Jeunesse

Source : DJEPVA 2014



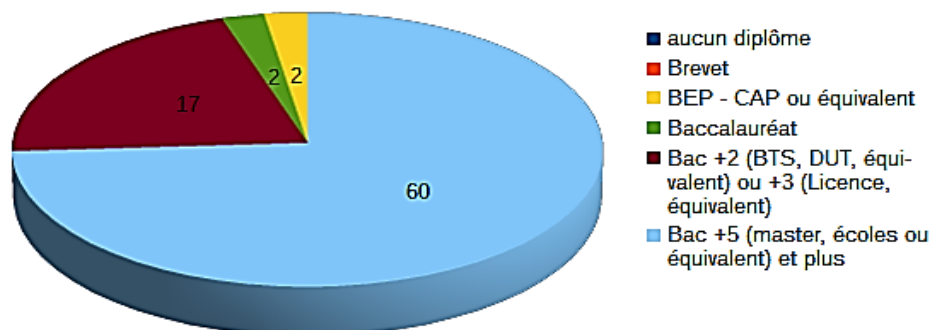
Graphique n°20

Ce graphique ci-dessus montre la part de ces jeunes qui ne représentent que 14,71 % des mobilités sur le programme Erasmus + en 2014.

Si le SVE peut parfois être considéré comme un dispositif de volontariat sélectif socialement, d'autres le sont tout autant. En effet, à l'analyse des dispositifs de mobilité individuelle des SVE, le SCI, le VSI, une surreprésentation des jeunes diplômés est très nettement visible.

Le VSI est le dispositif le moins accessible aux jeunes peu diplômés, puisque 95,06 % des jeunes volontaires recrutés en 2014 ont un niveau de diplôme équivalent ou supérieur à Bac + 2.

Le Volontariat de Solidarité Internationale – VSI répartition du
Nombre de volontaires de l'année 2014 par niveau de diplômes – Source FONJEP

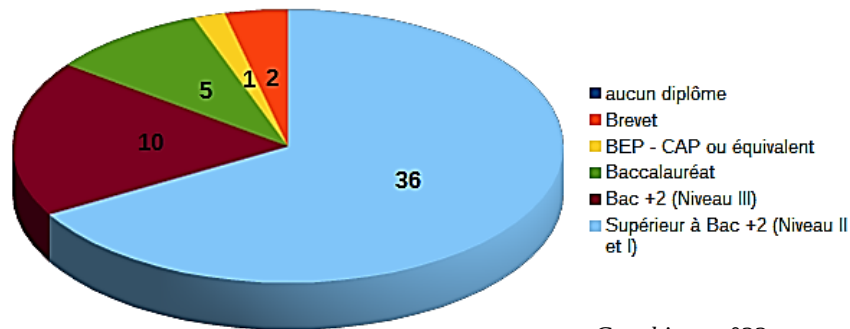


Graphique n°21

Les jeunes volontaires en VSI sont particulièrement diplômés puisque 74 % d'entre eux ont un niveau équivalent ou supérieur à Bac + 5 (cf. graphique n°21). Cette analyse ne contredit pas les constats

faits ces dernières années sur l'évolution en termes de professionnalisation du VSI²². 7% des jeunes avec un niveau inférieur au niveau V, c'est-à-dire avec un niveau inférieur au niveau CAP-BEP ont pu réaliser une mission dans le cadre d'un VSI. L'inégalité d'accès des jeunes les moins qualifiés demeure entièrement posée, pour un dispositif littéralement ouvert à tous les jeunes de plus de 18 ans.

Le Service Civique à l'international – répartition du nombre de volontaires de l'année 2014 par niveau de diplômes – Source DJEPVA



Graphique n°22

Les données quantitatives du Service Civique à l'international (cf. graphique n°22) ne réduisent pas la question des inégalités d'accès, puisque 67 % des jeunes ont un niveau de diplôme équivalent ou supérieur à un Bac + 2 pour seulement 5 % de jeunes avec un niveau inférieur au niveau V. La question d'inégalité sociale se conjugue également à l'inégalité territoriale, lorsqu'il est constaté que les jeunes qui ont eu recours au SCI sur l'année 2014, l'ont réalisé sans être accompagnée par une structure locale. Le constat met en évidence l'inégalité d'accès des jeunes bretons au dispositif du service civique international, pour les jeunes les moins diplômés.

Inégalités d'accès des JAMO au Programmes Erasmus + Jeunesse, et sélectivités sociales et territoriales des jeunes les moins qualifiés pour les volontariats

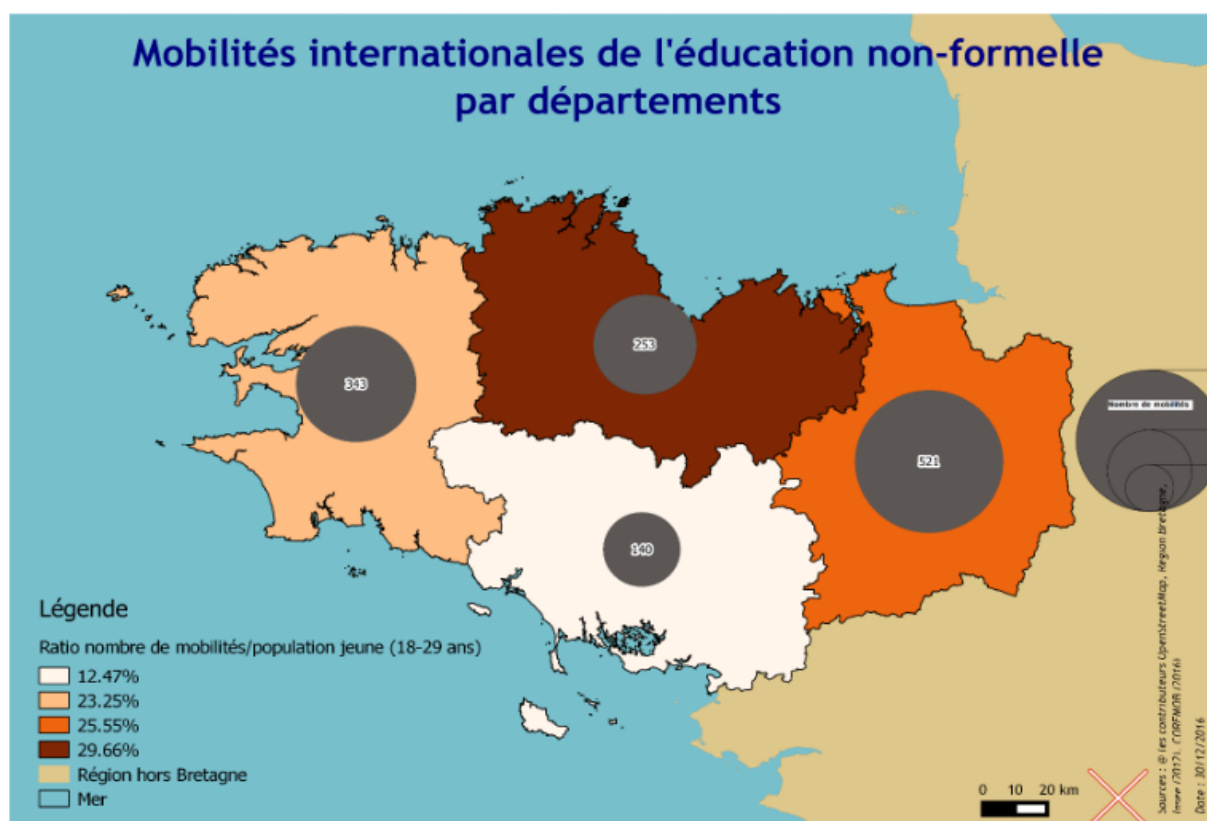
- Les jeunes ayant moins d'opportunités ont un inégale accès aux mobilités proposées dans le cadre du programme Erasmus + Jeunesse (14.71%)
- Les engagements citoyens à l'international sont particulièrement sélectifs auprès des jeunes les moins diplômés. 7% des missions aux jeunes ayant un niveau inférieur au niveau V (CAP-BEP) ont réalisés une mission de VSI (pour 95.06% de jeunes avec niveau équivalent ou supérieur à Bac +2). Le Service Civique élargi à l'international compte seulement 5% de jeunes avec un niveau inférieur au niveau V (pour 67% de jeunes avec un niveau équivalent ou supérieur à un Bac +2).
- L'absence de structures locales en portage de ces dispositifs questionne l'inégalité territoriale des jeunes pour ces dispositifs.

²² Evaluation de politique publique portant sur l'engagement citoyen international des jeunes. Rapport interministériel, novembre 2015

6. Un déséquilibre territorial de l'offre de mobilité du non-formel

a) Les mobilités internationales de l'éducation non-formelle par départements

L'analyse cartographique a permis d'illustrer un certain déséquilibre territorial de l'offre de mobilité du champ de l'éducation non-formel. La première carte (cf. carte n°5) présente une analyse à l'échelle départementale. Les cercles proportionnels représentent le nombre de mobilités pour chacun des départements bretons. La taille du diamètre des cercles est proportionnelle aux nombres de mobilités. Dans l'objectif de pondérer cette valeur, un second indicateur a été utilisé, le dynamisme de mobilités. A la différence de l'analyse quantitative de l'éducation formelle, ce dynamisme est calculé sur la base du nombre de jeunes partis en mobilité divisé par le nombre représentant la population jeune du département et multiplié par 1000 habitants (valeur pour millage). Ainsi si 300 jeunes partent en mobilités sur un département qui compte une population jeunes de 15000 personnes, le taux de dynamisme sera de $300 / 15000 \times 1000 = 20 \%$.

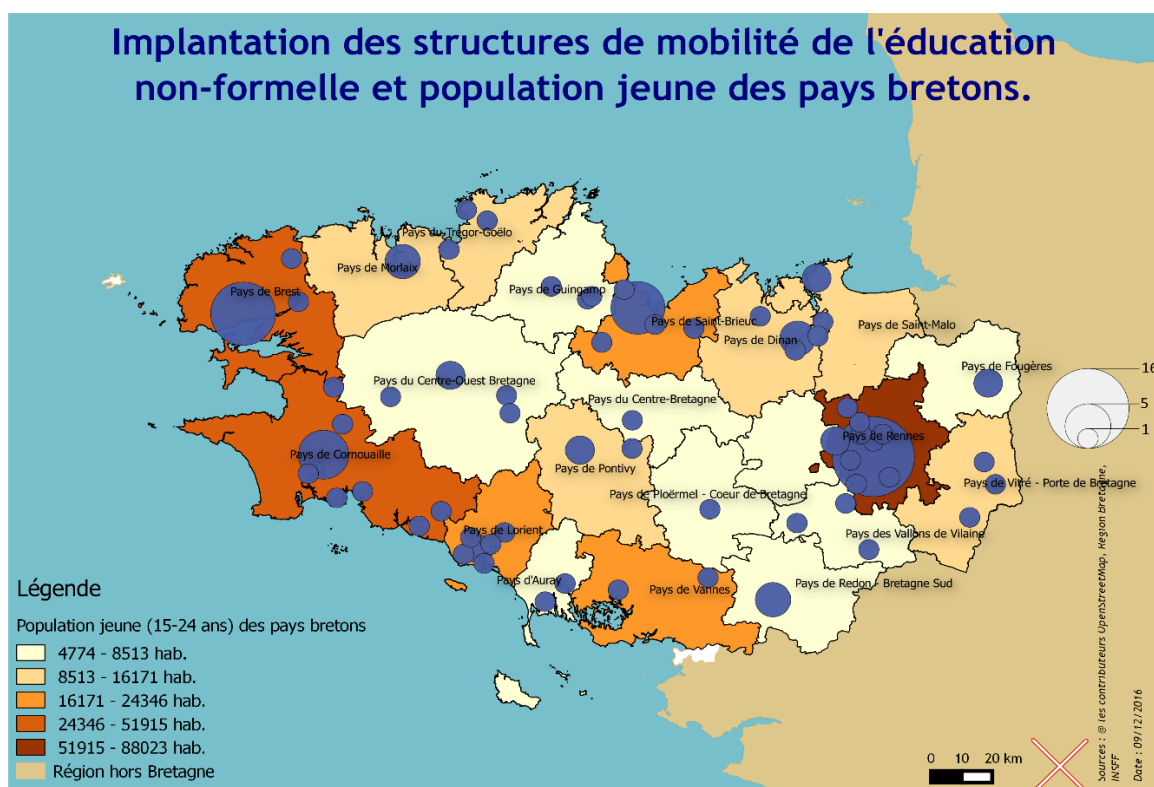


Carte n°5

Si l'Ille-et-Vilaine est le département breton qui compte le plus grand nombre de mobilités, son dynamisme fait de lui le deuxième département (25.55 %). Le département des Côtes d'Armor a le taux le plus élevé en termes de dynamisme (29.65 %) même si le nombre de mobilité fait de lui le troisième département porteur de mobilités de l'éducation non-formelle. Le Finistère est le deuxième département à compter le plus grand nombre de mobilités (343 mobilités) et présente un taux de dynamisme relativement important (23.25 %). Le Morbihan affiche le plus faible nombre (140 mobilités) et de dynamisme (12.47 %). Il convient de dire qu'il subsiste des inégalités territoriales concernant l'offre de mobilités dans le champ du

non-formel, ceci au regard de la présence de la population jeune sur les territoires. Le dynamisme des départements des Côtes d'Armor et du Finistère, interroge particulièrement l'implantation des structures de mobilités du non-formel, dans ces deux territoires.

b) Implantation des structures de mobilité de l'éducation non-formelle et population jeunes des pays bretons



Carte n°6

Une deuxième analyse cartographique a été réalisée à une échelle territoriale plus petite : les 21 pays bretons (cf. carte n°6). Tout comme la précédente carte présentée (cf. carte n°5), la taille du diamètre des cercles violets correspond au nombre de structures de mobilités (information, formation, accompagnement sur un ou plusieurs dispositifs de mobilités), soit de 1 à 16 structures. Les structures d'accompagnement, portent généralement des mobilités sur 1 à plusieurs dispositifs de mobilités et aucune structure n'accompagne sur la totalité des dispositifs de l'éducation non-formelle. La variation de coloration de chaque pays prend en compte la valeur de la population jeune (15-24 ans) présent sur le pays. Plus celle-ci est foncée, plus la valeur est forte.²³

La forte concentration des structures situées dans les grandes agglomérations et zones urbaines (Rennes, Brest, Lorient, Quimper) s'explique par la forte représentation de la population jeune dans ces pays (présence des ensembles universitaires). Pour autant les zones rurales situées dans ces mêmes pays ou parfois dans des pays limitrophes disposent de peu de structures de mobilités (pays du Centre-Ouest Bretagne, du

²³ Etude « Portrait des 15-29 ans » indicateurs socio-économique, Conseil Régional de Bretagne - 2014

Centre Bretagne, de Saint Malo, de Pontivy, d'Auray) voire d'aucune (Pays de Brocéliande). Le pays de Vannes (2 structures) dispose de 3 à 5 fois moins de structures de mobilités que les pays de Lorient et de Saint-Brieuc pour une proportion identique de la population jeune sur le territoire. Le pays de Saint-Brieuc compte un nombre important de structures au regard de la population jeune et pourrait être un facteur explicatif du dynamisme observé sur le département des Côtes d'Armor, dans la carte précédente.

Il est nécessaire de constater une inégale répartition des structures de mobilités ayant pour incidence un déséquilibre territorial touchant particulièrement les zones rurales et certains pays bretons. Ce constat pose une fois de plus la question des inégalités territoriales quant à la cohérence entre l'offre de mobilité et le besoin d'une population jeune, même minoritairement présente sur certains territoires bretons.

CONSTATS DE L'ANALYSE QUANTITATIVE DE L'EDUCATION NON-FORMELLE

Inégale accessibilité de tous les jeunes bretons aux mobilités européennes et internationales selon leurs profils, leurs niveaux scolaires, de leurs situations socio-économiques dans l'éducation non-formelle

- Un manque de lisibilité générale de l'offre de mobilité du champ du non formel, en raison d'une multiplicité de programmes et dispositifs relevant de gouvernances de différents niveaux territoriaux (international, continental, national, régional, départemental, local).
- 1257 mobilités réalisées, majoritairement collectives et de courtes durées (inférieur à 3 semaines) et dans le cadre de programme d'échanges de jeunes et de séjours.
- Des disparités entre les différents types et dispositifs de mobilités, en termes de profils de jeunes, de tranches d'âges, de destinations géographiques d'envoi.
- Des inégalités d'accès des jeunes avec moins d'opportunités et les travailleurs de jeunesse, aux programmes de mobilités collectives et individuelles particulièrement pour les programmes d'échanges de jeunes européens et les volontariats.
- Inégalités territoriales de l'offre régionale de mobilités, en raison du manque d'homogénéité de l'implantation des structures, à l'échelle départementale, comme à l'échelle des pays. Les côtes d'Armor est le plus dynamique et le Morbihan s'avère particulièrement dépourvu. A l'échelle des pays, certaines zones urbaines sont également impactées par ces inégalités (Pays de Vannes) bien que les zones rurales les subissent davantage (Pays de Brocéliande, pays du Centre-Ouest

Ainsi, environ 20 000 mobilités ont été effectuées au cours de l'année 2014-2015, soit 3.5% des jeunes bretons. Majoritairement collectives et de courte durée, elles sont plus nombreuses dans l'éducation formelle. Dans les trois champs étudiés, l'éducation formelle, non-formelle, et de la formation professionnelle, des disparités sont constatés. Des inégalités se concentrent sur les établissements publics, de

l'Education Nationale et des formations professionnelles. Pour l'éducation non-formelle, outre la multiplicité de l'offre de mobilité, des écarts sont présents sur l'utilisation des dispositifs. La part des jeunes non ou moins diplômés y est infime. A ces marqueurs, s'ajoute une configuration spatiale de la mobilité, le département du Finistère, pour l'éducation formelle, et les Côtes d'Armor, pour l'éducation non-formelle, sont les plus dynamiques, mettant en exergue des disparités territoriales. Les zones rurales et périurbaines n'étant pas en reste, ce sont elles qui portent le plus les dynamiques de mobilité pour l'éducation formelle.

Ces analyses posent la question de l'accessibilité des mobilités internationales, de tous, et particulièrement de ceux qui en sont le plus éloignés du fait de leur étude, leur profil et leur lieu de vie.

Les mobilités internationales, expériences humaines et organisationnelles, ne doivent pas seulement être envisagées par le prisme quantitatif, mais aussi par des rencontres avec les jeunes et les professionnels afin de comprendre les mécanismes d'inégalités à l'œuvre dans la mobilité, ses freins et ses leviers.

III. Analyse qualitative.

A. Sous-problématiques et hypothèses

Depuis ces constats précédemment exposés, cette deuxième partie construite sur une méthodologie d'analyse qualitative, permettra d'approfondir les connaissances afin de mieux appréhender les mécanismes de développement de l'activité de mobilité internationale, à partir de terrains d'études choisis.

Dans un premier temps, des questionnements, conduisent à la définition d'une sous-problématique :

- Existent-ils des facteurs ayant des influences sur les déséquilibres constatés par l'analyse quantitative, si oui lesquels ? En quoi agissent-ils comme freins ou leviers dans le développement de la mobilité internationale sur le territoire breton ?

Il est entendu comme freins et leviers, les obstacles ou outils matériels, organisationnels, relationnels et psychologiques, ainsi que territoriaux impactant le développement de la mobilité internationale des jeunes bretons. A partir de cette démarche quatre facteurs, pouvant jouer un rôle sur le développement de la mobilité internationale, ont été identifiés : les représentations sociales, les pratiques professionnelles, les réseaux et partenariats, et pour finir la politique et l'implication des acteurs.

La mobilité internationale, se réalise dans le cadre d'activités sociales dans lesquelles différents acteurs, professionnels, élus, bénévoles et jeunes interagissent. Les représentations sociales, visent comme l'explique Moscovici à « rendre quelque chose d'inhabituel, ou l'inconnu lui-même, familier²⁴ ». Elles peuvent en effet, donner une meilleure compréhension des attitudes, des comportements, des pratiques, notamment des relations sociales, dans un environnement particulier. Le postulat amenant à réfléchir sur les représentations sociales dans notre contexte est que des visions plurielles peuvent exister, concernant les motivations des jeunes concernés par la mobilité internationale, d'une part, et d'autres part, les apports et impacts de ces mobilités, tant dans les parcours de vie des jeunes, qu'au niveau du territoire de vie de ces derniers.

Les représentations sociales des professionnels pourraient être diverses, seraient alors mises en perspectives avec les comportements des jeunes et les pratiques des professionnels. Ces dernières pourraient donc en être impactées.

Les pratiques professionnelles, serait ainsi le deuxième facteur identifié. Celles-ci sont de natures différentes (accueil-information, orientation, information, accompagnement) et se situent en amont comme en aval d'un projet de mobilité. Chacune des différentes activités peut connaître des pratiques professionnelles dissemblables, et variées qu'il sera intéressant d'étudier. Il ressort comme plausible, que ce facteur puisse également impacter l'évolution de la mobilité. Les pratiques d'accompagnement, d'information, d'orientation des jeunes pourraient avoir un effet sur le développement de l'activité et il sera

²⁴ Jodelet D. 1984. « Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie », Moscovici, S. (sous la dir. de), *Psychologie sociale*, Paris, PUF.

recherché à mieux comprendre, sous quels aspects.

Pour finir, dans l'environnement structurel dans lequel se développe la mobilité internationale, des liens entre acteurs existent, soit en réseau, soit dans le cadre de partenariats plus ou moins formalisés. Il sera recherché à comprendre, en quoi l'existence de réseaux et de partenariats, et si leurs natures impactent sur le développement de la mobilité. Il en sera de même pour la politique locale et l'implication des acteurs qui pourraient avoir un rôle à jouer dans le développement de cette thématique.

B. Méthodologie de l'enquête

1. Le choix des territoires d'enquête

A l'échelle départementale de l'analyse quantitative, il est apparu que le Finistère et les Côtes d'Armor présentent des dynamiques notables en matière de mobilités, tout en ayant des caractéristiques différentes et complémentaires sur l'ensemble régional.

Afin d'affiner l'analyse territoriale des départements, il a été nécessaire de choisir des échelles plus petites, pour des questions, en premiers lieux, de faisabilité. L'échelle du Pays a semblé être la plus pertinente, à l'égard de sa taille et de sa prise en compte dans les gouvernances de différents niveaux de politiques de territoires (européens, nationaux, régionaux). Cette échelle trouve en effet son intérêt au regard de sa cohérence dans la stratégie globale en matière d'aménagement du territoire de la Région Bretagne (Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2015-2020). Du fait de leurs singularités territoriales, il nous a semblé préférable de ne pas choisir les Pays de Rennes et de Brest. Assurément, par la présence des deux grandes agglomérations ces pays présentent un profil territorial et démographique peu semblable à la majorité des Pays bretons.

Parmi les 21 Pays de Bretagne, une pré-sélection a permis de définir deux territoires, sur la base des critères suivants :

- Le dynamisme en termes de mobilité internationale,
- Les liens entre dynamique par champs du formel et du non-formel,
- L'existence de zones rurales importantes,
- La présence de zones côtières et de zones urbaines,
- La présence d'équipements et structures présentes (lycées, enseignement supérieur, structures d'informations et d'accompagnement).

En raison de ces critères, les Pays de Cornouaille et de Saint-Brieuc ont été retenus pour l'étude qualitative.

L'analyse de ces deux territoires ne se veut pas comparative. Il ne s'agit pas de regarder les mécanismes de développement d'un territoire vis-à-vis de l'autre, mais d'analyser les dynamiques propres à chacun de ces territoires et d'en tirer des enseignements pouvant être utiles à la compréhension de certains enjeux, transposables à d'autres études de territoires.

- **Le Pays de Saint-Brieuc :**

Le pays de Saint-Brieuc est le 6ème pays en termes d'effectif des 15-29 ans en Bretagne²⁵. Il possède un profil démographique relativement proche de la moyenne des pays semblables (Pays de Lorient, Vannes, Cornouaille...). Il présente un relatif dynamisme de mobilité pour l'éducation formelle. L'enseignement secondaire comme supérieur y est présent, ceci avec différents types et natures d'établissements (public, privé, d'enseignement agricole, professionnelle, technique). La présence de structures d'information et d'accompagnement et le relatif dynamisme de mobilité dans l'éducation non-formelle dans ce département, ont également été constatés. Des zones urbaines et rurales sont présentes sur ce territoire avec la spécificité d'une zone côtière.

- **Pays de Cornouaille :**

Si un jeune breton sur dix vit en pays de Cornouaille, la mobilité internationale de ce pays présente un dynamisme plutôt intéressant quant à l'éducation formelle, avec pour autant certaines disparités remarquées dans les lycées. Le pays réunit également la présence d'établissements, tant du secondaire que du supérieur, que du public et du privé. Son relatif dynamisme pour l'enseignement supérieur a été constaté, et l'on peut compter de nombreuses structures d'information et d'accompagnement de l'éducation non-formelle. Par ailleurs, le département du Finistère compte un dynamisme de mobilités particulièrement intéressant au niveau des mobilités individuelles, spécifiquement sur les volontariats hors SVE. On y retrouve également des zones urbaines, rurales et côtières.

2. Entretiens réalisés

L'échantillonnage de l'enquête a été construit sur la base d'une vingtaine de structures²⁶ identifiées sur les deux territoires. Vingt-trois entretiens ont été réalisés pour un total de trente personnes interviewées, à partir de deux grilles d'entretiens, selon leurs profils. Ces interviewés représentent l'ensemble des types d'acteurs identifiés dans le champ de la mobilité des jeunes : établissements scolaires du secondaire et du supérieur, de l'enseignement privé et public, de l'enseignement, général, technique ou professionnel (école, lycées, CFA, IFSI, IUT), acteurs associatifs (associations d'éducatrices populaires et membre du réseau Ritimo, missions locales, membres du réseau IJ) et collectivités territoriales (Mairies, Conseils départementaux).

Les personnes interviewées occupent des fonctions de salariés, de bénévoles, et d'élus. Les missions et métiers des personnes interviewées sont diverses, des fonctions de face-à-face pédagogique avec le public jeune (enseignant.e.s, animateurs.rices), à celles de gestion de programmes ou de management des organisations (développeur.se, chargé.e.s de mission, coordinateurs.rices, directeurs.rices), en passant par les fonctions électives au niveau des politiques publiques locales (adjoint.e municipale et conseiller.e

²⁵ Source : Etude « Portrait des 15-29 ans » indicateurs socio-économique, Conseil Régional de Bretagne 2014

²⁶ Cf. Annexes

départementale.e). Les entretiens enregistrés durent en moyenne une heure et ont tous fait l'objet d'une retranscription et d'une analyse intégrale.

Pour éviter l'écueil d'une étude sur une thématique concernant la jeunesse sans que celle-ci ait été consultée, il a été réalisé trois entretiens collectifs, sous la forme de « focus group » auprès d'une quarantaine de jeunes.

L'un de ces focus group s'est déroulé durant une rencontre de jeunes participants au dispositif « Pass'Europe » à Morlaix auprès de dix jeunes. Le deuxième s'est réalisé auprès de 25 jeunes de l'IUT de Saint-Brieuc. Le troisième s'est quant à lui déroulé à Quessoy, au sein du Lycée d'enseignement agricole « la Ville Davy » auprès de cinq jeunes.

C. Entre motivations et apports de la mobilité : effet miroir entre les jeunes et les professionnels.

Nous nous interrogeons ici sur les représentations sociales des jeunes et des professionnels vis-à-vis la mobilité internationale : pourquoi un jeune souhaite-t-il réaliser une mobilité ? Un professionnel encouragera-t-il un jeune à faire une mobilité internationale pour les mêmes raisons ? Qu'est-ce qui pousse un professionnel à s'engager dans la thématique de la mobilité quand ce n'est pas le cœur de son métier ? Quels impacts peuvent avoir une mobilité sur les jeunes, les professionnels, et le territoire ?

Les représentations sociales de la mobilité permettent ici d'appréhender des divergences entre celles des professionnels et des jeunes sur les motivations au départ. Elles permettent de comprendre les contours des mobilités pour ces acteurs. Aussi, ces divergences ou ressemblances constituent un élément essentiel à la réalisation d'un projet de mobilité correspondant aux volontés des jeunes.

Afin d'appréhender l'ensemble des éléments qui peuvent intervenir dans un projet de mobilité il est nécessaire d'envisager également les freins psychologiques, matériels, linguistiques au départ. Les mobilités étudiées sont apprenantes, cela signifie que cette expérience apporte un certain nombre de compétences aux jeunes, qu'elles soient sociales, linguistiques, techniques, interculturelles ou professionnelles. D'autre part, les mobilités ont une incidence, non seulement sur le parcours de vie d'un jeune, mais également sur les organisations, les professionnels et plus largement le territoire.

1. Regards croisés sur les motivations des jeunes.

a) Les motivations au départ :

Le tableau ci-dessous représente les motivations à la mobilité mises en effet miroir entre le discours des jeunes et des professionnels. L'intérêt y est de voir si les motivations se rejoignent afin de comprendre ce qui pousse ces individus à s'inscrire dans un projet de mobilité.

Les professionnels	Les jeunes
<p>Entre proposition et injonction :</p> <p>« Et un autre facteur et je pense que c'est le facteur essentiel, sur la proposition des enseignements, de l'équipe pédagogique, de l'établissement, voire plus large²⁷ »</p> <p>« En fait selon moi si on a voulu développer cet axe là c'est que ça devient incontournable d'avoir une expérience à l'étranger, on voit bien que dans beaucoup de filières ça va nous être demandé de faire une expérience à l'étranger²⁸ »</p>	<p>Une proposition, une opportunité :</p> <p>« Déjà c'est par ce que c'était proposé, il proposait de partir à l'étranger, partir dans le cadre de l'école ça permettait d'avoir des aides, et après c'était beaucoup de choix personnels²⁹ »</p> <p>« Je suis allée voir la mission locale et on m'a proposé ce projet, parce que je pensais faire mes études au Canada, donc c'était une première mobilité.³⁰»</p> <p>« C'est une opportunité en plus, qu'on n'aura pas tout le temps³¹ »</p>
<p>L'insertion professionnelle</p> <p>« Comme objectif on s'était fixé plus d'employabilité, déjà ce que je vois c'est que les jeunes qui sont partis ou qui vont partir ils ont une certaine fierté, ils ont une assurance qu'ils n'avaient pas avant, ils mettent ça sur leur CV³² ».</p>	<p>Découvrir le monde</p> <p>« Et dans notre secteur agricole, on voit dans les bouquins que les États-Unis c'est la grandeur la concurrence, et quand on y va on se rend compte que c'est vraiment grand, ils ont des tracteurs par paquet de 10. On s'ouvre complètement, on voit autre chose. »</p>
<p>La citoyenneté européenne</p> <p>« L'impact c'est aussi le sentiment d'être plus européen, ça c'est capital aussi. Le sentiment d'appartenance à l'Europe.³³ »</p>	<p>« Booster son CV »</p> <p>« Et aussi pour perfectionner mon métier dans une autre langue, booster mon CV, parce que partir à l'étranger dans une entreprise c'est rare dans un CV donc euh... ça attire l'œil je pense.³⁴ »</p>
<p>Ouvrir le champ des possibles</p> <p>« C'est pas simple pour des parents et des élèves de s'orienter vers un lycée pro. C'est pas un choix évident, je pense que souvent c'est un choix par</p>	<p>Se lancer un défi</p> <p>« Du coup obligé de me pousser, de me lancer des défis et si je ne les réussis pas, je ne serai pas fier. Si je les réussis, je suis fier et du coup ça me pousse</p>

²⁷ Entretien n° 1- enseignante lycée agricole public

²⁸ Entretien n° 7 - Réseau I.J

²⁹ Focus groupe n° 26

³⁰ Focus groupe n° 27

³¹ Focus groupe n° 26

³² Entretien n° 13- Référente mobilité lycée public

³³ Entretien n° 18- bénévole

³⁴ Focus groupe n° 27

<p>défaut. Alors si on arrive à favoriser ses filières par des dispositifs qui mettent en avant ces jeunes.³⁵ »</p> <p>« C'est déjà pour leur ouvrir un petit peu des voix, des portes qu'ils n'auraient peut-être pas franchis.³⁶ »</p>	<p>à en faire d'autres³⁷. »</p>
<p>Ouverture culturelle et linguistique</p> <p>« Pour ces jeunes ça leur donne une vision du monde complètement différente, dans notre petit coin de Bretagne. Ça leur donne une vision du monde.³⁸ »</p> <p>« Découvrir un autre mode de fonctionnement, une autre culture, et découvrir l'autre, pas forcément très loin.³⁹ »</p>	<p>Apprentissage d'une nouvelle langue</p> <p>« Je veux vraiment perfectionner ça avant tout en fait la langue anglaise. D'arriver sur le lieu là-bas, se débrouiller ...⁴⁰ »</p> <p>« Oui ça c'est clair ça aide vraiment, quand on va dans un pays anglophone on se rend pas compte avant qu'on en connaît bien plus que ce qu'on voit en cours, on sort des mots des fois, on se retrouve à penser en anglais même à la fin. »</p>
<p>Importance du milieu familial</p> <p>« Après avoir envie de faire une mobilité ça tombe pas du ciel, c'est pas naturel, bien que le monde soit mondialisé, surtout pour des élèves en zone rurale, ça coule pas de source⁴¹ »</p> <p>« La motivation c'est l'ouverture à l'autre donc c'était une histoire d'éducation familiale qui fait que les jeunes soient intéressés.⁴² »</p>	<p>Autonomie et liberté</p> <p>« Partir à l'étranger comme ça à 16/17 ans en stage, on est libre y a aucune obligation, Il n'y a pas de contraintes.⁴³ »</p> <p>« C'est le début de l'indépendance⁴⁴ »</p>
	<p>Une idée déjà présente</p> <p>« Moi j'ai toujours voulu partir mais j'ai jamais trouvé le bon dispositif qui été adapté à ma situation »</p> <p>« Ça fait quand même plusieurs années que ça me trotte dans la tête de partir avec mon sac à dos. Là, ça peut être une première approche⁴⁵ »</p>

³⁵ Entretien n° 3- enseignant lycée professionnel privé

³⁶ Entretien n° 4- C.F.A.

³⁷ Entretien n° 4- C.F.A.

³⁸ Entretien n°25 – collectivité locale

³⁹ Entretien n° 22- Réseau I.J

⁴⁰ Focus groupe n° 27

⁴¹ Entretien n° 1- enseignante lycée agricole public

⁴² Entretien n° 20- association

⁴³ Focus groupe n°26

⁴⁴ Focus groupe n°26

« J'avais déjà l'idée en tête depuis la 2nd, la 2nd ils en avaient parlé, et dès la seconde je savais que je m'arrangerais pour partir en Irlande en fin de 1^{er} 46»

Les motivations au départ sont multiples pour les jeunes et les professionnels. S'articulant autour d'une opportunité, de la découverte, d'une manière de « booster le CV », de l'apprentissage de nouvelles langues, les aspirations au départ sont toutefois différentes chez les jeunes et les professionnels.

L'importance de la représentation sociale de la mobilité comme facilitateur de l'insertion professionnelle est très présente chez les jeunes et les professionnels. Ils la considèrent comme une expérience faisant la « différence sur un CV ». Cet élément souligne une représentation ancrée chez les acteurs : la mobilité peut être vectrice d'insertion professionnelle. Dans cette perspective l'apprentissage ou le perfectionnement d'une langue est un aspect mis en avant par les jeunes, toujours dans une logique d'insertion vers l'emploi.

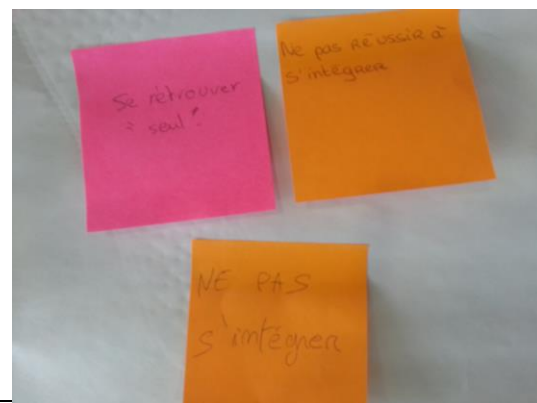
Cette expérience est également motivée par l'envie de découvrir ou de faire découvrir une autre culture, un autre pays ou d'autres techniques professionnelles. Chez les professionnels, l'ouverture au monde est caractérisée par la tolérance et la citoyenneté européenne. La mobilité est envisagée dans le cadre d'une prise de conscience de l'appartenance à l'Europe, élément qui n'est pas présent dans le discours des jeunes.

A la différence des professionnels, les jeunes perçoivent cette opportunité comme un défi à relever, une façon de se tester et de prendre leur autonomie vis-à-vis du giron familial. C'est une idée qui était présente dans leur esprit, parfois depuis plusieurs années. Les acteurs de la mobilité ont, eux, un regard plus réflexif sur ce point. Ils n'omettent pas l'importance du milieu familial et le milieu de vie dans lequel les jeunes évoluent. L'envie de partir à l'étranger n'est donc pas pour eux un élément ex-nihilo, mais il est influencé par la socialisation du milieu familial et du groupe de pairs. Ces divers éléments rejoignent le concept de motilité, développé par Vincent Kaufmann, affirmant qu'il existe un capital de mobilité.

b) Contraintes et réticences.

Les freins à la mobilité apprenante pour les jeunes peuvent être de différents ordres. Du fait de la durée, de l'éloignement géographique, de l'âge des jeunes lors du départ, de l'incertitude, la mobilité peut être entravée par différents freins psychologiques. Ils ne vont pas forcément venir empêcher le projet, mais doivent néanmoins être appréhendés afin de préparer au mieux le départ.

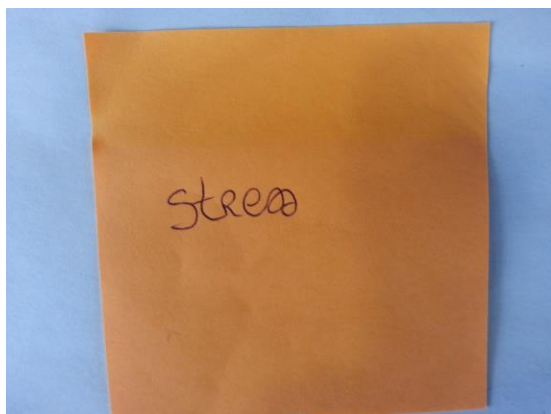
Ils vont souvent être exprimés autour de la notion de stress, de la peur de ne pas être à la hauteur. Les jeunes rencontrés dans les focus groupe ont exprimé ces craintes : « après aussi y a le stress, t'es pas



⁴⁵ Focus groupe n°26

⁴⁶ Focus groupe n°26

chez toi, tu connais personne, t'as peur de faire une connerie.⁴⁷ » ; « Un peu d'à priori par rapport à l'entreprise si je fais pas trop de gaffes, je me rends pas bien compte...⁴⁸ ».



La mobilité internationale peut constituer pour certains la première expérience hors du cadre quotidien, une première prise d'autonomie. L'éloignement de la famille et des groupes de pairs ou plus généralement la peur de la solitude peuvent être des freins psychologiques exprimés par les jeunes : « *Quand t'es tout seul tes copains ils sont plus loin* », « *Certains ont peur de quitter leurs parents, d'être tout seul.*⁴⁹ »

Photo n°4 : Brainstorming frein et motivation au départ des jeunes participants du Pass'Europe

D'autre part, la contrainte financière est présente. Suivant les dispositifs de mobilité, les bourses attribuées ne couvrent pas la totalité des frais. Ce coût à charge pour la famille ou directement pour le jeune est une entrave à son projet de mobilité :

« Et l'argent c'est vraiment un gros frein pour la mobilité des jeunes en lycée professionnel. Reste à charge 400 euros pour Erasmus, 1000 euros pour JALI. Et vraiment pour beaucoup de familles c'est mission impossible. On annonce le coût avant donc je pense qu'il y a des jeunes qui s'engageraient bien dans le dispositif mais pour qui, le coût est trop élevé et qui se disent ce n'est même pas la peine⁵⁰. »

Enfin, des difficultés administratives et réglementaires peuvent également s'avérer être des obstacles à la mobilité des jeunes. Dans les filières d'enseignement professionnel telles que les CFA, les élèves sont également des salariés. Étant soumis à un contrat de travail, la mobilité ne peut se faire qu'avec l'accord de l'employeur : « *Quand on emmène nos jeunes il faut l'accord de leur employeur français, sans leur accord on ne peut pas détacher un jeune en apprentissage dans un pays étranger. C'est des fois difficile.*⁵¹ ».

De plus certaines destinations demandent de nombreuses démarches administratives, notamment pour l'obtention du visa. C'est le cas plus particulièrement du Canada et des États-Unis. Aussi, afin de conforter leurs motivations et de surmonter les freins psychologiques, les jeunes acquièrent des compétences lors de ses mobilités apprenantes.

⁴⁷ Focus groupe n°26

⁴⁸ Focus groupe n°27

⁴⁹ Focus groupe n°26

⁵⁰ Entretien n° 3- enseignant lycée professionnel privé

⁵¹ Entretien n° 4- C.F.A.

Des motivations au départ multiples, parfois divergentes entre les jeunes et les professionnels :

- Une injonction pour les professionnels, une opportunité pour les jeunes.
- La mobilité internationale perçue comme vectrice d'insertion professionnelle.
- Les jeunes soulignent le défi à relever et la prise d'autonomie.
- Un outil pour valoriser les jeunes et travailler sur la tolérance et la citoyenneté européenne pour les professionnels.
- Le stress, l'incertitude, les contraintes financières et administratives sont les principaux freins au départ

2. L'acquisition des compétences liées à la mobilité : des visions multiples et différenciées.

Qu'elle s'effectue dans le champ de l'éducation formelle ou non-formelle, une expérience de mobilité apporte ou renforce un certain nombre de compétences sociales ou psycho-sociales, cognitives, linguistiques, interculturelles, techniques ou professionnelles.

Dans le cas d'un stage, la mobilité est synonyme d'apprentissages liés au futur métier, ou domaine du jeune. De plus les compétences linguistiques sont fortement mises en avant par les jeunes et les professionnels. Les résultats scolaires en langue, tout comme la capacité à communiquer dans une langue étrangère sont soulignés : « *Le collègue d'anglais qui les suis il constate un changement très très impressionnant.*⁵² »

Les compétences psycho-sociales, définies par l'OMS comme « *la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement*⁵³ ». Elles portent donc sur l'autonomie, la maturité acquise lors d'une mobilité. Cet élément est central, une majeure partie des interrogés soulignent ce point : « *Ils sont tout seul dans une entreprise, c'est vraiment une découverte, il y a une approche humaine pour qu'il soit plus autonome, plus responsable.*⁵⁴ ». L'autonomie et la capacité à s'adapter à un nouvel environnement professionnel et de vie est mis en avant par les acteurs comme l'une des principales compétences.

D'autre part, la confiance en soi et l'estime de soi vont être des éléments concomitants de la mobilité, si elle est accompagnée. De l'ordre du défi, cette expérience leur permet de prendre de l'assurance sur leurs capacités et leurs compétences : « *ça m'a donné plus d'assurance moi* » ; « *Entre le moment où ils partent et où reviennent, ils sont quand même changés ils ont pris une assurance, et une ouverture d'esprit qui est assez impressionnante.*⁵⁵ ». Cette prise de confiance en soi des jeunes contribue au processus de capacitation, qui leur permet de se rendre compte de leur pouvoir d'agir sur leur parcours de vie. C'est notamment ce que souligne cette interrogée : « *Et le fait d'avoir vécu ça ils sont fiers, ils reviennent c'est incroyable. Ils se sont*

⁵² Entretien n° 3- enseignant lycée professionnel privé

⁵³ OMS, *Life skills education in schools*, 1993

⁵⁴ Ibid

⁵⁵ Entretien n° 3- enseignant lycée professionnel privé

*rendu compte qu'ils étaient capables et quand on a gagné ça alors on a gagné beaucoup*⁵⁶. » ; ou ce jeune : « *Après c'est moins de stress qu'on en a un départ ou quoi, on sait comment ça se passe*⁵⁷ ».

Enfin, les capacités interculturelles - telles que définies par l'UNESCO comme étant une aptitude à jouer son rôle de manière efficace et appropriée dans les interactions avec les autres - différents par la langue et la culture⁵⁸. Elles se développent lorsqu'un individu est en interaction avec une autre culture, adoptant un regard réflexif sur sa propre culture : « *on fait le rapprochement avec la France, aussi, y a des différences énormes, on se rend compte que les français sont assez fermés finalement, on se rend compte qu'on ne vit pas dans le meilleur pays du monde, ce qu'on a l'impression quand on y reste tout le temps*⁵⁹ ». Les compétences interculturelles sont notamment mises en avant dans le cadre de la lutte contre les discriminations. Dans ce cadre-là, la mobilité est un outil qui permet la rencontre et ainsi d'abattre les préjugés : « *Pour moi c'est l'un des seuls outils qui permet d'approcher vraiment la question de la discrimination et de la xénophobie*⁶⁰. »

Une mobilité a donc un impact positif pour les jeunes, leur apportant de nouvelles compétences. Cependant, ces expériences sont-elles également profitables aux territoires, et aux organisations d'envoi ?

La mobilité apprenante porteuse de nombreuses compétences, si elle est accompagnée :

- Compétences psycho-sociales : autonomie, adaptation, confiance en soi, capacitation des jeunes.
- Compétences linguistiques : amélioration des résultats scolaires, et maîtrise d'une langue étrangère.
- Adaptation à un autre environnement professionnel ou de vie.
- Compétences interculturelles : connaissance d'une autre culture, réflexivité sur la sienne, lutte contre les discriminations.

3. Des impacts variés et diffus sur les organisations, les professionnels, et le territoire.

La présente étude s'est volontairement limitée aux mobilités sortantes des jeunes bretons. Si elles se traduisent donc concrètement par un déplacement hors Bretagne, elles n'en ont pas moins un impact sur le territoire d'origine, ses organisations (établissements de l'enseignement ou associations) et ses habitants. Cet élément est encore peu étayé du point de vue de la recherche, comme le confirme C. Talleu dans le rapport de l'INJEP⁶¹, *La mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel*. De plus, les acteurs de terrain disposent rarement d'éléments d'analyse sur ce point : « *Après pour l'impact sur le territoire, c'est beaucoup plus difficile à mesurer, je ne peux pas vous dire, on n'a pas vraiment fait d'étude sur l'impact sur le*

⁵⁶ Entretien n° 9- mission locale

⁵⁷ Focus groupe n°26

⁵⁸ UNESCO, *Compétences interculturelles, cadre conceptuel et opérationnel*, 2013.

⁵⁹ Focus groupe n°26

⁶⁰ Entretien n° 17- Association

⁶¹ Talleu C., *La mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel*. Revue de littérature, INJEP/ Rapport d'étude, février 2017.

territoire ⁶²».

On constate cependant qu'un projet de mobilité a un impact sur le groupe de jeunes partis et en particulier lorsqu'il s'agit d'une classe : il amène à remobiliser les élèves dans les apprentissages, à améliorer les résultats et l'ambiance de classe, comme l'affirme une enseignante : « *on espère de meilleurs résultats, on espère une amélioration de l'ambiance en classe.* ». Ce dernier impact est récurrent dans le discours des interrogés. Dans cette perspective, une mobilité peut avoir pour effet d'inverser la hiérarchie de la classe : « *Les 1^{er} retours, on avait quelqu'un qui était très à l'aise en France et quelqu'un de très timide, et finalement celui qui était très à l'aise il s'est complètement éteint et celui qui était très timide il a pris les choses en main. Ça révèle pour certains leur capacité à s'adapter* ⁶³ ».

Au retour d'une mobilité en collectif, le regard des uns et des autres est modifié ce qui a pour effet d'améliorer l'ambiance de classe, de favoriser la cohésion du groupe. Or du cadre habituel, un projet de mobilité peut également favoriser une meilleure relation entre élèves et professeurs : « *Et un jeune qui me disait pas bonjour dans le couloir et qui me dit bonjour cette année* ⁶⁴ ».

La mobilité ne va pas seulement avoir un effet sur les jeunes, mais également sur les professionnels qui concourent à sa réalisation. Elle peut entraîner une remobilisation des acteurs dans leurs métiers, d'y trouver une complémentarité entre leur mission principale et la relation privilégiée avec les jeunes. Il s'agit pour certains d'une deuxième activité professionnelle, tant leur implication semble conséquente. Construire un projet de mobilité est également l'occasion de se former, ou de s'auto-former à de nouvelles pratiques professionnelles et également de perfectionner une langue étrangère, notamment l'anglais : « *D'autres effets concernent le perfectionnement en langues étrangères des salariés de l'organisation et un accroissement de l'importance accordée aux valeurs de tolérance et de compréhension mutuelle.* » ⁶⁵ (Talleu). Or, cette implication des professionnels est au-delà des attendus en termes d'heures des fiches de postes et peut se faire bénévolement, malgré le temps de travail conséquent qui y est consacré.

Lorsqu'une mobilité s'inscrit dans le projet de l'établissement et implique différents professionnels. Elle peut avoir un impact positif sur l'organisation elle-même, en créant ou recréant une dynamique collective et un but commun. A ce sujet C. Talleu parle d' « organisation apprenante », c'est-à-dire une « *intention d'élaborer plus régulièrement des projets transnationaux, d'établir de nouveaux contacts, de créer des partenariats avec d'autres organisations, de s'engager dans des réseaux européens et internationaux pour augmenter les opportunités de coopération, d'accorder une plus grande attention à la dimension internationale du travail de jeunesse ainsi que de s'impliquer plus nettement sur les questions*

⁶² Entretien n° 15- Lycée agricole privé

⁶³ Entretien n° 15- Lycée agricole privé

⁶⁴ Entretien n° 3- enseignant lycée professionnel privé

⁶⁵ Talleu C., La mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel. Revue de littérature, INJEP/ Rapport d'étude, février 2017.

européennes⁶⁶ ». Ce constat se retrouve dans certains établissements scolaires, qui du fait de leur implication sur le programme Erasmus +, ont intégré avec leurs partenaires, la dimension européenne au sein de leurs apprentissages et plus largement de la vie de l'établissement :

« Après quand on fait une journée Finlandaise c'est toute l'école qui bascule. En plus ils savent très bien qu'ils vont partir on les met en mode projet du coup ils sont impliqués. Par contre je dirais qu'il n'y a pas que les élèves, le public cible je dirais que il y a aussi les collègues, aucunes de mes collègues n'avaient d'expérience d'un projet européen maintenant elles en ont toutes. »

D'autre part, l'implication d'une organisation sur des projets d'ouverture à l'internationale souligne une image positive d'un établissement ou d'une association. C'est un élément que les acteurs vont mettre en avant afin d'attirer les jeunes ou leurs parents.

Plus largement un projet de mobilité sortante impacte le territoire au niveau local et les habitants. La communication autour de cette expérience qu'elle soit faite par les jeunes eux-mêmes auprès de leur entourage ou des professionnels, va avoir pour effet de sensibiliser le territoire aux mobilités européennes et internationales et sur ses impacts, comme le confirme le coordinateur d'une association : *« Là les mentalités ont changé, par ce que la population locale elle est complètement au fait des échanges européens voilà parce que ça fait sept ans qu'on en fait. Tout le monde en a entendu parler⁶⁷ ».*

Enfin, comme pour les organisations, les projets de mobilité rendent plus attractif et dynamique le territoire.

La sensibilisation des habitants sur le territoire d'envoi constitue un levier au développement des mobilités, qui est accentué de fait par l'accueil de jeunes étrangers.

Un impact positif sur le collectif, les professionnels, les organisations et le territoire :

- Amélioration de l'ambiance de classe et de la relation profs /élèves
- Remobilisation des professionnels dans leur métier
- Impact sur les organisations : dynamique collective et création de partenariats à l'international
- Une dissémination sur le territoire : sensibilisation des habitants à la mobilité européenne et internationale

4. La mobilité entrante comme levier de développement.

Bien que ne relevant pas initialement du cadre de l'étude, la mobilité entrante a été spontanément abordée durant les entretiens auprès des professionnels, comme étant vecteur de sensibilisation, d'information voire d'accompagnement auprès du public.

La présence de volontaires européens, des personnes étrangères dans les établissements, les associations ou sur le territoire peut avoir un effet déclencheur auprès des jeunes. Cela favorise la sensibilisation,

⁶⁶ Talleu C., La mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel. Revue de littérature, INJEP/ Rapport d'étude, février 2017.

⁶⁷ Entretien n° 20- association

l'information par les pairs et par la même enlève certains freins linguistiques et psychologiques. Les échanges entre les jeunes apportent un témoignage. Aussi la mobilité entrante est mise en avant par certains acteurs comme un élément déclencheur des mobilités sortantes des jeunes bretons :

« L'an dernier ils ont dîné avec deux allemands, ils ont vu un peu leur niveau d'anglais. Ils ont vu que c'était de jeunes comme eux, qu'il y avait moyen de rigoler, qu'il y avait le problème de la langue, ils ont vu aussi que ces jeunes-là faisaient aussi de la soudure comme eux, qu'ils se ressemblent beaucoup. Le déclencheur est de voir des jeunes comme eux, qui eux l'ont fait et tout d'un coup cela devient possible. ⁶⁸ »

La rencontre entre les pairs peut être une stratégie d'information utilisée par les professionnels afin de mobiliser les élèves sur les projets de mobilité sortante.

L'accueil de jeunes étrangers permet également de « faire vivre » la mobilité au sein des organisations, d'apporter de nouvelles connaissances, et approches mais aussi de donner une nouvelle énergie. C'est en effet ce qui a pu être observé dans une école primaire inscrite dans le programme Erasmus + et une association accueillant une ambassadrice de l'OFAJ. Ces deux volontaires ont mis en place des ateliers linguistiques pour sensibiliser les jeunes aux langues étrangères, et ainsi contribuer à éliminer les freins du départ.

Les volontaires étrangers participent également à la préparation au départ. Certains volontaires dans des BIJ, dans des associations, ou des établissements scolaires vont participer aux ateliers de préparation au départ, favorisant ainsi l'accompagnement par les pairs. C'est par exemple ce qu'explique cette enseignante :

« On commence avec un volontaire espagnol, qui parle très bien anglais aussi, qui va avoir en charge de rencontrer les jeunes à table, à la cantine, pour parler déjà un peu anglais, ça c'est au mois de février-mars. Ensuite on aura à évaluer un peu les besoins pour la langue anglaise, il y a un second élève qui aura besoin de développer sa fluidité en accompagnement personnalisé, avec le volontaire espagnol s'il y a besoin ⁶⁹. »

De plus, la présence de jeunes étrangers sur le territoire a également pour effet de sensibiliser les habitants à l'interculturalité et aux dispositifs de mobilité : *« La population a une interaction avec nos jeunes étrangers, il n'y a personne ici qui a peur de s'adresser à nos SVE. Ici on accueille un jeune entre 18 et 25 ans qui a un accent étranger, il entre dans le bureau de poste je fais le pari que la personne du bureau de poste va penser que c'est le nouveau volontaire. »*

Les jeunes étrangers ne vont pas seulement échanger avec les jeunes qui souhaiteraient partir, mais aussi les habitants afin de promouvoir les compétences interculturelles, et les bénéfices de la mobilité. A l'heure actuelle les projets d'accueil de volontaires, notamment de SVE se développent en Bretagne, comme c'est le cas de l'expérimentation de l'accueil de neuf volontaires dans des lycées.

Les projets de mobilité des jeunes, collectifs ou individuelles, s'effectuent également grâce à l'intervention de professionnels, qui les informent, les accompagnent dans leurs démarches.

⁶⁸ Entretien n° 13- Référente mobilité lycée public

⁶⁹ Entretien n° 13- Référente mobilité lycée public

La mobilité entrante, un outil pour la sensibilisation, l'information et l'accompagnement par les pairs :

- Permet de « faire-vivre » la mobilité, et d'enlever certains freins psychologiques au départ
- Sensibilise les jeunes et les habitants à la mobilité internationale
- Contribue à l'information et l'accompagnement par les pairs

D. Les différentes facettes des pratiques professionnelles liées à la mobilité internationale des jeunes.

Les acteurs de la mobilité agissent dans des champs d'interventions multiples : de l'éducation à la citoyenneté internationale, de la formation à l'information, de l'orientation à l'insertion professionnelle. L'activité de ces acteurs, est majoritairement assurée par des professionnels, qui ont des pratiques singulières. Différents constats sont apparus à l'égard des pratiques professionnelles mentionnées.

1. Processus de sélection des jeunes : l'accessibilité pour tous ?

Les pratiques de sélections à l'égard des jeunes apparaissent comme une constante dans les pratiques professionnelles des acteurs de la mobilité, de façon explicite ou implicite, volontaire ou involontaire. La sélection la plus importante reste d'ordre économique. Pour bon nombre de professionnels, ce facteur impacte grandement l'opportunité de certains jeunes de partir à l'étranger. C'est notamment le cas dans l'éducation formelle, où à l'exception de certains établissements, malgré les bourses d'aide à la mobilité, la participation financière demandée aux familles peut être un critère sélectif, que cela soit au niveau secondaire, comme au niveau supérieur des études.

D'après un référent mobilité au sein d'un établissement : « *au lycée professionnel on a des gens qui sont généralement peut être plus fragile financièrement...vraiment pour beaucoup de familles c'est mission impossible. On annonce le coût avant donc je pense qu'il y a des jeunes qui s'engageraient bien dans le dispositif mais pour qui le coût est trop élevé et qui se disent ce n'est même pas la peine.*⁷⁰ ».

Pour réduire les effets d'une sélection financière, certains professionnels mettent en place des stratégies. Ces choix, interrogent les pratiques professionnelles, mais plus largement la dimension organisationnelle et managériale que prend l'offre de mobilité au sein des projets d'établissements. « *Nous consacrons une partie de la taxe d'apprentissage pour les aider à financer ce voyage et pour pas que nos étudiants soient sélectionnés sur le critère de l'argent, donc ça c'est une politique de l'établissement...*⁷¹ » explique une directrice d'établissement de formation en soins infirmiers.

Les pratiques professionnelles s'inscrivent majoritairement sur un modèle de sélection construit à la fois sur celui du modèle du système éducatif et du marché du travail. Il est d'usage de sélectionner les jeunes d'après des critères de réussites scolaires tout comme de leur motivation. La constitution d'un dossier administratif (lettre de motivation, CV) est fréquemment demandée aux jeunes candidats sans toutefois être

⁷⁰ Entretien n° 3- enseignant lycée professionnel privé

⁷¹ Entretien n° 12 – Sanitaire et social

systématiquement accompagnée pédagogiquement. La sélection sur dossier, peut-être complétée, par la tenue d'un entretien oral, même d'un passage devant un jury. L'organisation de tests linguistiques pour évaluer la capacité à parler une langue étrangère, peut être également pratiquée pour sélectionner ceux qui pourront partir.

Les résultats scolaires, le degré de maturité et les comportements des jeunes sont dès lors des éléments étudiés dans les processus de sélections des jeunes candidats au départ. Il est une évidence que la question de maturité renvoie en réalité au niveau d'autonomie du jeune. Pourtant la pratique de sélection d'après ce critère intervient en contradiction des missions éducatives des professionnels, puisque la mobilité a pour principal effet de développer les compétences en matière d'autonomie des jeunes.

En réalité, la sélection des jeunes en fonction de leur maturité, de leur comportement répond à un enjeu plus ou moins conscientisé par les jeunes. Il réside dans la réputation de l'établissement, qu'un jeune, de manière symbolique peut représenter à l'étranger. Puisque la responsabilité de l'établissement est engagée durant le séjour, le risque peut être réduit par l'instauration d'un processus de sélection implicite, plus ou moins élaboré et apprécié par les professionnels eux-mêmes. En effet, par manque de moyens, ces processus sont parfois élaborés par le pouvoir discrétionnaire des professionnels. Il a été remarqué que ces sélections pouvaient bien souvent conduire les professionnels à se retrouver en situation d'injonctions contradictoires. Ils sont de ce fait contraints, de ne pouvoir choisir qu'une partie des jeunes au départ, au risque, s'ils ne le faisaient pas, de ne pouvoir plus faire partir aucun jeune de l'établissement. La pré-sélection permet alors aux établissements de choisir parmi les meilleurs profils, les jeunes aptes à réaliser un stage d'étude à l'étranger. C'est ce qu'exprime une coordinatrice administrative, référente de la mobilité au sein d'un établissement « *ils sont déjà triés en fonction de leurs résultats au semestre précédent, si les résultats sont bons et que leur niveau d'anglais est suffisant. Il n'y a pas que les résultats scolaires qui comptent, il y a le niveau de maturité, on ne peut pas laisser partir n'importe quel étudiant à l'étranger, une pré-sélection est faite par l'équipe pédagogique avant le départ*⁷². ».

Comme il a été exposé précédemment, dans sa pratique, la mobilité internationale peut s'avérer être un excellent outil d'apprentissages pour développer des compétences. Pour autant les processus de sélections centrés sur la réussite scolaire peuvent avoir des risques d'accentuation des inégalités sociales dans le milieu système scolaire et en moindre mesure dans l'éducation non-formelle⁷³. Se pose alors la question de l'accessibilité des mobilités pour tous les jeunes.

Dans le champ de l'éducation non-formelle, les pratiques professionnelles ont pour forme une sélection construite sur l'adéquation ou l'inadéquation entre la demande de mobilité des jeunes et l'offre de mobilité proposée ou disponible.

Des processus de sélection, peuvent être mis en œuvre dans le cadre de bourses d'aide à la mobilité, avec la constitution d'un dossier administratif. C'est également le cas dans les processus d'intégration de jeunes au SVE. « *On l'aide à faire son CV, on l'aide à traduire son CV. Si on a des possibilités sur des structures d'accueil on les conseille, où les jeunes peuvent aussi faire des recherches sur la base de données*

⁷² Entretien n°14 – Enseignement supérieur

⁷³ Marie-Duru Bellat, les inégalités sociales à l'école : genèse et mythes, PUF, Paris, 2002

⁷⁴». Au-delà du constat que des pratiques de sélection peuvent avoir un impact sur l'inégalité d'accès à la mobilité pour tous les jeunes, il est utile de remarquer les postures particulièrement inconfortables dans lesquelles se retrouvent de temps à autres les professionnels, les conduisant à adopter des pratiques en contradictions avec leurs missions éducatives, faute de possibilités.

Les processus de sélection : des inégalités d'accès aux jeunes et contradictions dans les postures professionnelles

- Acculturation des processus de sélections dans les pratiques professionnelles,
- Accentuation des inégalités sociales vécues par les jeunes, notamment ceux avec moins d'opportunités.
- Phénomène de « double bind » (double lien en anglais) pour les jeunes les moins autonomes,
- Accroissement du pouvoir discrétionnaire et des situations d'injonctions contradictoires pour professionnels.

2. Une formation insuffisante des acteurs.

Pour ce qui concerne la formation des acteurs, l'analyse des discours des professionnels, a révélé différentes pratiques individuelles et collectives, qui toutes dévoilent leurs points forts mais également des freins.

La pratique la plus développée reste l'auto-formation. C'est ce que confirme cette personne en charge des mobilités internationales au sein d'un établissement « *J'dirais qu'au démarrage, non il n'y avait pas de formation ça a été un démarrage comme ça à la louche... Moi je me suis formée toute seule, j'ai réactivée toute seule mon anglais chez moi, le week-end, les vacances. A force d'échanger des mails, de travailler sur des documents en anglais, on apprend comme ça. On apprend les dates limites pour rendre des dossiers dans le cadre d'Erasmus, il n'y a pas eu de formation à ce niveau-là* »⁷⁵.

Les professionnels, sont également confrontés à l'isolement, face à des fonctions et responsabilités nouvelles, sans accompagnement de leur hiérarchie pour y parvenir. « *On est seul par rapport à ça. C'est un travail d'équipe (au sein de l'établissement), une volonté pédagogique mais vous ne serez pas aidé. Vous pouvez être aidé au départ un petit peu par l'agence française (2E2F) mais vous vous engagez sur des budgets assez conséquents donc vous pouvez couler la boîte si vous n'êtes pas sérieux... c'est du temps perso, vous ne serez pas rémunéré pour ça, c'est du stress, vous ne serez pas rémunéré pour ça* »⁷⁶.

Ces premiers éléments, nous permettent, de prendre conscience du besoin de formation nécessaire des professionnels et des manques de moyens dégagés par les institutions dont ils relèvent en termes de prise en charge.

Depuis la mise en place des ERAEI dans l'enseignement public, une offre de formation semble être

⁷⁴ Entretien n°19 - association

⁷⁵ Entretien n° 13- Référente mobilité lycée public

⁷⁶ Entretien n°16 – Directeur d'établissement scolaire

désormais proposée : *« Après cette année, depuis novembre, puisque je suis ERAEI j'ai eu une demi-journée de formation par la DAREIC qui a été très utile... à partir du moment où on est identifié référent mobilité, il faut ouvrir un pan de son activité, c'est très intéressant. On découvre qu'il y a des ateliers Canopé, qu'il y a la plateforme Salto, qu'il y a des agences Erasmus + Jeunesse, Erasmus + Education-Formation... Il y a pleins de moyens de se former, donc là oui, je me forme, j'ai eu un atelier E-Twinning⁷⁷ »*

Pour les professionnels de l'enseignement agricole, ces derniers peuvent avoir accès à une offre de formation du Ministère de l'Agriculture. C'est ce qu'explique une enseignante d'un lycée d'enseignement agricole, animatrice de réseau de coopération internationale : *« J'ai le droit aussi à la formation, donc je pourrais demander une formation et je crois que certains collègues du BRECI les ont sollicités. »⁷⁸.*

Les professionnels de l'éducation non-formelle et de l'insertion professionnelle, ont aussi la possibilité de participer à des formations au sein de réseaux internes ou liées à des programmes européens, seulement elles sont aussi parfois liées à la promotion d'un nouveau dispositif, ou dépendent d'un projet évènementiel, aussi l'offre de formation reste ponctuelle : *« la formation se fait au fil du temps, je me suis formée avec les formations binationales (animation interculturelles, regroupement de formateurs) en interne et auprès du programme PEJA (ancien Erasmus + Jeunesse jusqu'en 2014).⁷⁹ »*. Cette pratique de formation se développe particulièrement dans les structures associatives étant fédérées ou affiliées à des réseaux structurés (Information-Jeunesse, Missions Locales, Ritimo, éducation populaire, solidarité internationale, OFAJ...). Elles restent malheureusement souvent cloisonnées dans le réseau de l'éducation non-formelle et parfois dans leurs champs d'activités spécifiques.

Des études ont démontré que la mobilité permet également aux professionnels de l'éducation non-formelle, de développer des compétences nouvelles, donc de se former. Ces acquisitions construites sur une approche interculturelle d'évolution de leurs savoirs-faire les amènent à tester, à expérimenter des nouvelles méthodes et outils pédagogiques⁸⁰. Cette conseillère en mission locale aborde l'objectif d'un projet d'échange mis en place entre des professionnels bretons et gallois : *« c'était avant tout sur la connaissance déjà et l'interconnaissance des modalités de fonctionnement des services, et ensuite la découverte d'outils, de méthodes, la mutualisation et ce qui signifiait qu'on allait ensuite revenir dans notre pays et essayer de mettre en application des modalités qui fonctionnent bien à l'étranger »⁸¹*. Ces pratiques sont liées à une culture professionnelle spécifique à la formation initiale des professionnels de l'éducation non-formelle. En effet, la recherche-action et le tâtonnement expérimental sont souvent ancrés dans les pratiques de formation des professionnels de l'éducation non-formelle. Elles ont pour objectif à la fois une visée formatrice, comme transformatrice dans l'amélioration qualitative des pratiques.

In fine, les pratiques reposent essentiellement sur l'autoformation des professionnels, donc davantage sur des volontés individuelles que des réponses collectives. L'insuffisance de reconnaissance et de

⁷⁷ Entretien n° 13- Référente mobilité lycée public

⁷⁸ Entretien n° 1- enseignante lycée agricole public

⁷⁹ Entretien n°19 - association

⁸⁰ Talleu C., La mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel. Revue de littérature, INJEP/ Rapport d'étude, février 2017.

⁸¹ Entretien n° 9- mission locale

valorisation de ce temps fondamental, diminue directement le développement des compétences des professionnels en charge de mobilité, et de manière plus indirecte l'activité elle-même, en termes d'efficacité et de qualité. Mise à part quelques dynamiques collectives et structurées, celles-ci sont trop souvent cloisonnées. Cela impacte la lisibilité de l'offre auprès des praticiens. L'offre de formation est insuffisamment structurée et large pour être accessible et permettre aux professionnels de développer leurs compétences sur les différentes dimensions qu'incluent l'activité de mobilité (compétences pédagogiques, administratives, de management et de gestion de projets).

L'insuffisance de la formation, des professionnels relativement isolés et en manque de reconnaissance de leurs compétences

- Une offre de formation structurée et structurée est inexistante,
- Des pratiques d'auto-formation, des volontés individuelles faute de prise en charge collectives,
- Des actions innovantes en termes de formation mais cloisonnées et non reconnue.

3. Des personnes ressources, une expertise peu partagée.

Les pratiques d'auto-formation des acteurs et l'expérience acquise au cours des différents projets de mobilité ont apporté une véritable expertise à certains professionnels sur le champ de la mobilité internationale. Certains s'inscrivent dans ces projets depuis plusieurs années, voire dizaine d'années. Ils ont acquis une compétence de montage de projet de mobilité et de compréhension administrative et logistique. Il convient également de souligner le fort engagement et l'implication de ces acteurs.

C'est cette implication d'un acteur dans un établissement d'enseignement ou une association qui rend possible les projets de mobilité. L'existence ou l'absence de référent mobilité institutionnalisé conforte cette situation. Se pose alors la question de la transmission de cette expertise pour qu'elle ne soit pas seulement liée à un individu, ce qui est le cas actuellement. Cela se traduit par le caractère « personne-dépendante » des projets de mobilité, faisant porter une grande responsabilité individuelle à la personne en charge de monter le projet. Comme le souligne cet enseignant : « *C'est du temps perso aussi, c'est du stress. En termes d'assistantat ce n'est pas simple non plus, vous emmenez votre école. Vous pouvez être accompagné mais à un moment vous allez vous retrouver seul quand même à assumer les choses* »⁸².

Cette situation récurrente pose la question de la pérennisation des projets en cas de départ du professionnel : « *Si jamais S. change d'établissement aujourd'hui, si C. et moi on a plus envie, il n'y aura plus guère qu'un voyage en Angleterre par an, et c'est dommage.* »⁸³ De plus, dans certains cas, le manque de soutien hiérarchique ajoute de l'isolement et renforce le fait qu'un projet de mobilité soit lié à la volonté d'une personne. Pourtant s'appuyer sur ces expertises présentes sur le territoire breton peut constituer un

⁸² Entretien n° 16- école primaire

⁸³ Entretien n° 1- enseignante lycée agricole public

terreau pour la formation d'acteurs aux projets de mobilité, afin de mutualiser les compétences : « *J'ai eu trois personnes qui sont profs à Châteaulin qui ont été stagiaires à Bréhoulou, qui m'ont suivi sur le projet au Togo, et qui sont là-bas sur le projet Burkina...Oui j'ai réussi à essaimer un petit peu. A l'époque, tous ont eu mes documents stratégiques, comment monter un projet, comment trouver un financement* ». ⁸⁴

La construction d'une expertise personifier et éphémère

- Une expertise construite sur la volonté des personnes,
- Des compétences et savoir-faire difficilement transmissibles,
- Un manque de capitalisation des savoirs acquis.

4. Une information complexe et peu lisible pour le grand public.

L'information constitue un facteur considéré comme particulièrement important par les professionnels dans leurs pratiques. Différentes techniques d'informations ont été constatées, de la primo-information à l'information générale ou spécialisée, en passant par des actions de sensibilisation. Elle cible en générale, trois publics : les jeunes, les professionnels, les parents. Si les pratiques d'informations sont différentes d'une structure à l'autre, les méthodes d'informations collectives sont toutefois privilégiées. Elles sont également souvent descendantes.

Les jeunes rencontrés identifient rarement les structures d'information jeunesse. Ils se retrouvent souvent face à une complexité de dispositifs sur Internet qui leurs apportent davantage de confusions, des difficultés d'appropriation des informations qui freinent leur départ.

L'accès à l'information est souvent inégal, ceux qui y ont accès sont déjà dans une dynamique de départ : « *pour moi ceux qui partent c'est ceux qui ont l'info, y a pas de profil types, mais il faut encore que tout le monde ait cette information* ⁸⁵. » Cela pose la question de l'accès à l'information en générale et particulièrement pour les jeunes les plus éloignés, des réseaux et structures d'information.

Les seuls qui reçoivent une information claire sont souvent déjà dans un processus d'accompagnement ou d'orientation d'une structure en charge de la mobilité.

En ce qui concerne l'information des professionnels, celle qu'ils perçoivent est fréquemment limitée aux dispositifs de leurs secteurs d'activités, soulignant le cloisonnement notamment dans l'offre d'information. Il manque d'évidence d'une information générale sur l'ensemble des offres et des dispositifs proposés qui soit accessible à l'ensemble des professionnels, et aux jeunes. Ceux qui disposent d'informations en dehors des mobilités qu'ils proposent, en profitent pour informer leur public de manière plus ouverte « *je fais une animation SVE et service civique à destination des parents, et pour les jeunes. Il y a de la demande sur le SVE...* ⁸⁶. »

Concernant les parents, d'après les professionnels, leur besoin d'information est souvent lié aux conditions

⁸⁴ Entretien n° 2- enseignant lycée agricole public

⁸⁵ Entretien n°6 – Réseau IJ

⁸⁶ Entretien n° 13 - Référente mobilité lycée public

matérielles, logistiques et financières de la mobilité : « *les informations dont les parents ont besoin, sont de l'ordre de l'information générale. Dans quelles conditions mon enfant va partir, qui va l'accueillir, qu'elle sera sa mission, qui prend en charge les frais de transports*⁸⁷ ».

Malgré ces constats, les professionnels enseignants utilisent les moyens dont ils disposent pour l'adapter, de manière à ce qu'elle ne s'effectue pas seulement dans une logique descendante: c'est l'information par les pairs. Une coordinatrice administrative de la mobilité dans un établissement du supérieur explique « *des réunions d'informations sont organisées par chaque référent, dans le cadre de leur deuxième année d'études, les jeunes ayant vécu une mobilité l'année précédente présentent leur expérience de mobilité.* »⁸⁸.

L'accueil de stagiaires étrangers, peut également être une stratégie d'information « *Ils ont vu aussi que ces jeunes-là (étudiants allemands accueillis dans un lycée) faisait aussi de la soudure comme eux (élèves dans un établissement breton), qu'ils se ressemblent beaucoup. Le déclencheur est de voir des jeunes comme eux, qui eux l'ont fait et tout d'un coup cela devient possible, parce qu'avant de rencontrés des jeunes étrangers, ce n'est pas possible...* »⁸⁹

Pour les collectivités locales, l'implantation d'une offre d'information de proximité à destination des jeunes, interroge également leurs pratiques professionnelles. En l'absence de structures de primo-information sur certain territoire, ils doivent parfois adapter leurs pratiques pour répondre aux besoins des jeunes : « *les jeunes viennent me voir pour partir en mobilité. Sur Saint-Brieuc c'est moi, souvent ils viennent en premier me voir, je joue un peu le rôle de primo-info* »⁹⁰, explique une animatrice au sein du service Europe d'une collectivité locale.

Ces éléments soulignent la complexité des pratiques d'informations auxquelles sont confrontés les professionnels. Ces pratiques tentent au mieux de s'adapter, mais le constat d'un manque de structuration de l'offre d'information jeunesse est également présent. Ces insuffisances ont pour effet des inégalités en matière d'accès à une information claire et adaptée auprès du large public.

Manque de structuration de l'offre d'information, à destination du large public

- Une information cloisonnée, descendante, parfois inadaptée, posant la question de l'appropriation de l'offre par les jeunes,
- Des pratiques d'innovations peu valorisées,
- Des inégalités territoriales dans l'accès à l'information.

⁸⁷ Entretien n° 6 - Réseau I.J

⁸⁸ Entretien n° 14 - Enseignement supérieur

⁸⁹ Entretien n° 13 - Référente mobilité lycée public

⁹⁰ Entretien n° 22 - Réseau I.J

5. L'orientation : une pratique à développer dans une approche décloisonnée

L'orientation est une pratique qui trouve sa place dans le triptyque « information-orientation-accompagnement » préconisé dans l'organisation de l'offre de mobilité par la circulaire interministérielle relative aux missions de coordination régionale des acteurs de la mobilité⁹¹.

Elle est généralement utilisée par les professionnels pour orienter les jeunes vers des structures, qui permettront la meilleure prise en charge quant à l'offre de mobilité recherchée. Il faut cependant convenir que cette pratique demeure peu développée. Elle est quasiment absente des discours des professionnels, spécifiquement pour l'éducation formelle et lorsqu'elle a lieu, elle suit souvent une logique hiérarchisée à l'interne, donc cloisonnée.

L'orientation est une étape qui suit logiquement la première information délivrée aux jeunes. C'est notamment le rôle majeur que joue le réseau Information Jeunesse, dont les pratiques en matière de collectes d'informations, et d'orientation sont éprouvées quotidiennement, parfois soutenues par des collectivités locales dans le souci d'harmonisation territoriale de l'offre d'information et d'orientation. C'est ce qu'explique une professionnelle d'un conseil départemental : « *quand on a échangé avec l'IJ 29, ils nous ont dit on ne sait pas vers qui les orienter. Donc là, notre rôle en s'appuyant sur une expertise qui existe, ça a été de sensibiliser, les BIJ, les PIJ pour qu'ils puissent donner un premier niveau d'information, pour qu'ils puissent orienter vers les bonnes personnes* »⁹².

L'orientation, est une pratique plus développée dans le champ de l'éducation non-formelle. Les professionnels de ce secteur sont en capacité d'orienter plus aisément les jeunes auprès des structures grâce à leurs connaissances des acteurs et leur travail de recherche d'informations. En témoigne le discours d'une animatrice d'association : « *On oriente beaucoup vers en termes de dispositifs work-away, woofing, Helpix Change, Service Civique internationale, et au niveau des partenaires en fonction du territoire, vers le BIJ de Brest si c'est des jeunes du Finistère nord et sinon vers le CICODES* »⁹³. Au-delà de la pratique d'orientation cet élément rappelle également, le manque d'harmonisation de l'offre de primo-information influençant certaines structures d'accompagnement à également devoir remplir un rôle de primo-information.

Certains professionnels développent des outils d'orientation, ce que confirme cette professionnelle d'une collectivité au sujet de l'orientation des jeunes : « *et puis s'il me dit finalement au bout de l'entretien que ça va être un SVE, je lui donne les structures sur Saint Briec qui accompagnent, s'il habite à la ville, et je fais une fiche de liaison auprès de la structure.* »⁹⁴

Insuffisamment développée et souvent cloisonnée, la question de l'orientation amène à constater le besoin des structures à communiquer davantage entre elles, pour mieux se connaître.

L'orientation, une pratique peu développée, dépendante des logiques institutionnelles :

- Des logiques cloisonnées et institutionnalisées dans l'éducation formelle,
- Une étape déconnectée de l'offre d'information,
- Une pratique d'usage parfois confondue à la primo-information dans le champ de l'éducation non-formelle.

⁹² Entretien n°8 – Collectivité

⁹³ Entretien n° 11- Association

⁹⁴ Entretien n°23 - Collectivité

6. L'accompagnement, un élément clé peu systématisé faute de moyens

L'accompagnement est un élément constitutif des projets de mobilité internationale des jeunes. Il est important de distinguer trois temps, le premier en amont du projet de mobilité, le second durant le séjour, et en troisième lieu, au retour du jeune. L'organisation de temps collectifs d'accompagnement est souvent privilégiée par les professionnels. Certaines structures en confient une partie (accompagnement administratif, placement en structures, dimension interculturelle) à des prestataires de services spécialisés.

La plupart des acteurs rencontrés voient l'intérêt d'en faire l'usage mais sont confrontés à la contrainte du temps et à la reconnaissance par leurs institutions comme un temps de travail spécifique. L'accompagnement des mobilités individuelles est souvent plus long et faute de moyens, bon nombre des professionnels doivent ajuster leur priorité et faire des choix. Parmi eux l'accompagnement durant le séjour et surtout au retour est moins développé, voire non valorisé.

Certaines pratiques d'accompagnement se font tout au long du projet de la mobilité, en prenant en compte le degré d'autonomie du jeune « *Les jeunes arrivent avec une envie de partir, et puis je vais les accompagner jusqu'au bouclage de la valise ou je vais m'arrêter en cours parce que ça y est ils sont autonomes. Ils ont trouvé des relais, ils sont allés voir des associations. Et ça y est c'est bon ils sont en route. Donc l'accompagnement s'arrête quand ils ont plus besoin de nous.* ⁹⁵ »

Mais bien souvent les jeunes n'ont pas le sentiment d'être si bien accompagnés en témoigne ce jeune qui s'exprime « *ils disent qu'ils accompagnent et tout mais ils donnent juste les adresses de stage et après démerdez-vous, même pour le transport, pour le train.* ⁹⁶ ».

Or l'accompagnement est une activité complexe et appelle à une approche multidimensionnelle, qui peut être pédagogique, administrative, financière : « *Les professeurs, c'est plus la partie pédagogique, le stage, les compétences, de mon côté c'est plus la partie administrative et logistique. Faut penser aussi au pôle gestion parce que lorsque nos élèves partiront avec Erasmus, c'est le lycée qui percevra l'argent, alors il faudra définir un protocole pour que les élèves reçoivent l'argent sur leur compte.* ⁹⁷ »

Concernant l'accompagnement au départ, certains mettent en œuvre une pédagogie plutôt ludique, dans une logique interculturelle. Cette pratique reste encore insuffisamment développée dans l'éducation formelle « *sur la préparation on fonctionne avec nos partenaires en disant que les groupes doivent utiliser un support visuel, pour aborder les thématiques de la présentation de leur culture, de leur région, et aborder la partie stéréotype, en abordant toujours les leurs et ceux des autres. Déjà en préparation ça donne l'occasion d'en parler de déclencher le débat...Le fait de faire un travail en amont et après ça permet vraiment de faire prendre conscience aux jeunes de ce qui est vrai et de ce qui ne l'est pas.* ⁹⁸ ».

Quelques professionnels profitent de ce temps pour utiliser les expertises des structures locales et de ce fait décloisonner un peu leurs pratiques : « *On travaille avec le Résia à Saint-Brieuc, pour la préparation de ceux qui vont au Bénin* » précise ce référent de mobilité d'un lycée d'enseignement agricole pour illustrer

⁹⁵ Entretien n°7 - Réseau IJ

⁹⁶ Focus groupe n°26

⁹⁷ Entretien n° 13- Référente mobilité lycée public

⁹⁸ Entretien n°20 - Association

le partenariat avec une association sur la préparation interculturelle avant le départ. Cependant elles restent tout de même insuffisamment développées, mais elles ont le mérite d'apporter une réelle interconnaissance entre les différents acteurs. Elles agissent également en levier sur les pratiques d'information, d'orientation et d'auto formation des acteurs.

Quant à l'accompagnement durant le séjour, celui-ci connaît des pratiques de deux types, l'accompagnement physique ou à distance. Il se réalise soit en gestion directe, soit en confiant l'accompagnement à un prestataire. Pour la gestion en directe, voici un exemple d'accompagnement qui illustre bien les modalités généralement usitées : *« Ils seront accompagnés tout au long, il y aura des contacts durant leur séjour par mail, Skype ou par téléphone.99»*

En ce qui concerne l'accompagnement au retour, il existe des pratiques très contrastées. Des confusions possibles peuvent être constatées sur ce point. Entre l'accompagnement du jeune à valoriser son expérience de mobilité dans son parcours de vie, à une présentation de son expérience pour motiver d'autres jeunes à partir, les objectifs sur le plan pédagogique ne sont identiques. Pourtant ce dernier temps est indiscutablement celui qui permet la valorisation des compétences des jeunes ayant réalisé une mobilité. Il est à noter que les jeunes qui bénéficient d'accompagnements efficaces au retour valorisent davantage les compétences qu'ils ont acquises durant leur mobilité.

Des expériences encourageantes se réalisent et certains amplifient leur expertise dans l'accompagnement au retour. Cette personne cite notamment quelques outils pédagogiques qu'elle construit pour valoriser les compétences acquises lors de la mobilité : *« des livrets, qui reprennent les témoignages et aussi les compétences qu'on a pu acquérir, qu'on va formaliser »*100.

Dans le milieu de l'insertion professionnelle, l'accompagnement est une pratique de long terme, aussi il n'est pas rare que suite à un projet de mobilité, la relation entre le professionnel et le jeune soit pérennisée : *« je suis en lien avec des jeunes, voyez depuis fin 2008/2009 je suis en échange avec certains jeunes par mail. Et du coup ils me donnent des nouvelles, certains sont passés par d'autres dispositifs, d'autres sont installés professionnellement »*. Comme il a été fait état, les pratiques d'information, d'orientation, d'accompagnement, suscitent un vif intérêt dans la communauté éducative. Les professionnels sont néanmoins soumis aux moyens dont ils disposent pour les mettre en œuvre. Afin de pallier à ces contraintes économiques et matérielles, l'interconnaissance des acteurs semblent être un des leviers impactant positivement sur leurs pratiques.

La complexité des pratiques d'accompagnement : un manque d'accompagnement et un temps non reconnu comme professionnel

- Des accompagnements contrastés, intervenants à différents niveaux et à plusieurs étapes de la mobilité.
- Un manque de moyens qui induit des logiques de renoncement ou de priorisation.
- Des pratiques d'accompagnement au retour peu développées.

⁹⁹ Entretien n°12 – Sanitaire et social

¹⁰⁰ Entretien n° 18- Association

E. La mise en réseau des acteurs et les relations partenariales, des ressources pour le développement des projets de mobilités.

Les réseaux de la mobilité européenne et internationale permettent aux acteurs d'échanger des pratiques, des informations, de se former. Compte tenu de la multiplicité des organisations, des dispositifs et institutions de ce champ d'action, les réseaux sont multiples, parfois institutionnalisés ou informels. Ils sont parfois marqués par des logiques de concurrence entre les acteurs, une forme de cloisonnement, et un certain isolement des professionnels en leur sein.

1. Des réseaux formels, structurés et sectoriels en manque d'ancrage territoriale à l'échelle locale.

Ils existent des réseaux d'acteurs de la mobilité structurés notamment dans le cadre de l'éducation formelle, mais ils se caractérisent par une certaine forme de sectorisation, n'ayant pas toujours de lien avec les acteurs de proximité sur le territoire local.

Les réseaux présents dans l'éducation formelle, notamment de l'enseignement agricole, sont structurés au niveau régional et national du fait de l'ancienneté de la mobilité dans ce ministère. Il existe à l'échelle des établissements de référents de zones géographiques, telles que l'Amérique centrale, le Québec. Ils ont en charge de développer des partenariats dans ces régions et d'accompagner les élèves souhaitant y réaliser un stage. A ce titre quatre heures hebdomadaires sont mises à leur disposition. Au niveau régional, un chargé de coopération internationale est présent dans les directions régionales (DRAAF). Au niveau national, le Bureau des relations européennes et de la coopération internationale à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (BRECI) définit la stratégie nationale¹⁰¹. En plus de ce réseau institutionnalisé, d'autres réseaux thématiques sont présents, tels que France-Européa, EADR-SI¹⁰².

Malgré cette organisation structurée, les acteurs locaux déplorent leur isolement au sein de leurs établissements : « *Je me trouve relativement isolée, mais j'en fais pas une affaire personnelle*¹⁰³ ». Ils constatent un cloisonnement dans leurs établissements, n'ayant pas toujours de liens avec des acteurs du champ associatif du territoire, voire de leurs collègues étant à quelques kilomètres. Cette logique de réseau organisée et institutionnalisée permet de mettre en place des projets de mobilité selon des zones géographiques. Mais du fait de son cloisonnement, ils limitent la rencontre entre acteurs locaux de l'éducation formelle et non-formelle, afin de mutualiser les compétences et les pratiques.

Les professionnels soulignent l'importance des rencontres humaines dans cette mise en réseau des acteurs de la mobilité. En effet, l'interconnaissance favorise le travail en partenariat que soit dans son organisation, ou dans un autre champ. A ce titre elle apparaît comme un levier de développement de projet de

¹⁰¹ <http://www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/cooperation-internationale/la-cooperation-internationale-dans-lea/acteurs-de-la-cooperation-internationale.html>

¹⁰² Réseau Education Au Développement et à la Solidarité Internationale

¹⁰³ Entretien n° 1- enseignante lycée agricole public

mobilité: « je crois que c'est beaucoup plus des relations de personnes qui peuvent faire avancer les choses¹⁰⁴ ».

Pour ce qui est de l'Education Nationale, les réseaux des ERAEI sont récents et permettent de formaliser des actions menées auparavant par des acteurs à titre individuel. Ce nouveau réseau des ERAEI instauré par le Rectorat, libère premièrement du temps aux référents mobilité et deuxièmement les insère dans des réseaux déjà existants :

« Après cette année, depuis novembre, puisque je suis ERAEI j'ai eu une demi-journée de formation par la DAREIC qui a été très utile, on nous a présenté un petit peu les objectifs, on nous a situé un petit peu, en tant qu'ERAEI, on nous a précisé nos missions. Moi ça m'a été utile pour fixer mes objectifs pour cette année. Une fois qu'on est identifié référent international, on a des tonnes de mails qui arrivent, on découvre la plateforme de la mobilité, je suis allé à la journée régionale des développeurs de la mobilité¹⁰⁵ »

Cependant, comme dans l'enseignement agricole, les acteurs soulignent leur isolement, déplorant parfois un manque de soutien de leur hiérarchie : « Non on est seul. On n'est même pas remplacé par la hiérarchie quand on est parti. C'est à nous de trouver des personnes qui seraient susceptibles de nous remplacer¹⁰⁶ ».

Les réseaux de l'éducation formelle se caractérisent par une certaine institutionnalisation et structuration du local au national. Malgré cela, ils évoquent leur sentiment d'isolement, le manque de collaboration qu'ils peuvent entretenir avec les acteurs locaux de la mobilité. Même si certains sont en lien avec des collectivités territoriales à l'échelle départementale ou régionale, ils déplorent leur manque de connaissances des coopérations décentralisées:

« Quelque chose qui serait bien, peut-être au niveau de la région, avoir un intermédiaire de façon à réaliser des échanges plus facilement avec des partenaires étrangers. Si une collectivité a un partenariat avec des régions, ça pourrait intéresser des établissements de l'enseignement agricole bretons de faire des projets avec ces partenaires, c'est ça qui manque je trouve. »

Le cloisonnement ne facilite pas la mise en relation d'acteurs de l'éducation formelle et non-formelle afin de mutualiser les pratiques et les contacts et de pallier à certaines limites concernant l'information et l'accompagnement dues à une contrainte de temps et de moyens.

Enfin, les réseaux structurés peuvent permettre le montage de consortium, un établissement étant chef de fil du projet de mobilité, s'occupant de l'écriture et du dépôt du dossier. Les autres, s'insérant de fait, dans un projet de mobilité vont bénéficier de bourses pour les jeunes qu'ils accompagnent. Cette configuration se retrouve dans l'enseignement public agricole, où les onze établissements sont regroupés en consortium, mais également dans les établissements professionnels, et les CFA : « C'est eux qui pilote, en fait, ils ont une rétribution d'Erasmus, c'est qui pilote tous les projets, c'est un consortium. ». Ce groupement d'acteurs favorise l'implication des établissements sur des projets de mobilité, sans pour autant démultiplier les

¹⁰⁴ Entretien n° 3- enseignant lycée professionnel privé

¹⁰⁵Entretien n° 13- Référente mobilité lycée public

¹⁰⁶Entretien n° 16- école primaire

personnes qui s'occupent de la partie administrative du dépôt de candidature Erasmus +.

Outre les réseaux de l'éducation formelle, il existe des liens entre les acteurs de l'éducation non-formelle : Quelles en sont leur composition ? Leurs natures et limites ?

Des réseaux structurés dans l'éducation formelle, cloisonnés, ne facilitant pas la mutualisation et l'interconnaissance :

- Des réseaux structurés et institutionnalisés dans l'enseignement agricole
- L'interconnaissance des acteurs, un élément central pour mutualiser les pratiques et les contacts
- Des acteurs isolés du fait du cloisonnement des réseaux à l'échelle locale
- La présence de consortiums dans les réseaux de l'éducation formelle, un vecteur du développement de la mobilité internationale

2. Des réseaux informels dynamiques, en proie à des logiques de concurrence.

Les réseaux informels construits grâce à l'interconnaissance et à des projets communs, notamment du fait du programme PEJA, se retrouvent plus particulièrement dans le champ de l'éducation non-formelle. Entre les associations de l'éducation populaire, les associations de mobilité et celle de solidarité internationale, il existe des relations fondées sur de l'échanges d'information, notamment sur l'interprétation des programmes Erasmus +, des échanges de contacts, de partenaires étrangers et des échanges de pratiques. Ces échanges entre acteurs reposent sur l'expertise d'un acteur partenaire :

« On a participé à des regroupements régionaux, on se retrouve sur des séminaires français et on a l'habitude de se voir. Donc oui quand j'ai besoin d'une aide ou d'un truc comme ça j'ai plus tendance à appeler un partenaire qui va être à Quimper Rennes, ou Redon par ce que je sais que ça fait 20 ans qui sont dans le programme. C'est vrai que les échanges avec les partenaires de longue date c'est souvent très souvent sur cette thématique-là. Comment t'interprètes cette nouvelle règle, ou alors de l'échange d'informations sur des partenaires¹⁰⁷ »

D'autre part, certaines structures du champ de l'éducation non-formelle sont plus ancrées à l'échelle locale. Elles sont par exemple en lien avec le tissu scolaire et institutionnel : *« Après sur le pays de cornouilles ça va être en lien avec nos nouveaux projets, avec une MPT, des lycées : le Likès, Kerneuzec, Bréhoulou, la MFR de Morlaix. »* ; ou avec des structures du réseau Information Jeunesse : *« Le partenariat est vraiment très fort avec les établissements scolaires, on a vraiment une facilité d'accès dans les lycées et les collèges, ce qui est pas toujours le cas¹⁰⁸ ».*

Cependant, des logiques de concurrence entre structures existent, dans le secteur de l'éducation non formelle, dues au manque de financements alloués et aux logiques d'appels à projet. Certaines structures qui disposent des mêmes offres de mobilité peuvent entrer dans des logiques de compétition pour obtenir des financements pour leurs projets. C'est par exemple ce qu'explique cet acteur du champ associatif : *« Mais avec les autres acteurs du SVE, on est un peu concurrent, il y a des subventions à se partager et c'est*

¹⁰⁷Entretien n° 20- association

¹⁰⁸Entretien n°7- Réseau I.J

dommage¹⁰⁹ ».

S'ajoute à cela la non pérennisation des financements institutionnels, comme les changements des lignes du programme Erasmus +, les suppressions de partenariats qui créent une instabilité financière et organisationnelle. Cela tend à accentuer les logiques de concurrence, à l'inverse d'une animation de réseau stable et pérenne :

« Moi quand je vois les financements qui arrivent qui repartent, après les usines à gaz qu'on fournit, je ne suis pas la plus optimiste. Je pense que pour certains trucs il suffirait qu'on se mette autour de la table pour que ça redémarre, mais quand on sait que ça va s'arrêter, finalement je ne sais pas trop ce que ça produit. »

Une animation de réseau pérenne à l'échelle locale et régionale semble donc être un moyen de limiter les logiques de concurrence, de coordonner les acteurs et de favoriser la mutualisation.

Dans cette perspective, on remarque des relations partenariales qui concourent au développement de la mobilité internationale des jeunes bretons.

Dans l'éducation non-formelle, des réseaux informels plus décloisonnés, mais en proie à des logiques de concurrence :

- Des échanges de pratiques, d'informations, de contacts entre les acteurs de l'éducation non-formelle.
- Plus de lien à l'échelle locale, grâce à des liens avec des établissements et des collectivités territoriales.
- Des logiques de concurrence entre acteurs sur des offres similaires de mobilité dues à un manque de moyens et des logiques d'appels à projet.

3. Les relations de partenariats : des tentatives de décloisonnement au niveau local, mais encore fragiles à l'international.

Le dernier type de liens observés entre les acteurs de la mobilité de l'éducation formelle et non-formelle prend la forme de relations partenariales entre différents organismes autour d'un projet commun de mobilité. Il peut s'agir d'une association d'éducation populaire, de mobilité ou de solidarité internationale qui est porteuse du projet d'un point de vue organisationnel et qui dépose le projet à l'agence Erasmus +, mais en l'ayant rédigé en commun avec des structures partenaires. Ils peuvent être composés d'un établissement scolaire, d'une mission locale en contact direct avec les jeunes et vont de fait pouvoir les informer et les orienter vers ce projet de mobilité. De plus, un troisième type d'acteur, plus institutionnel peut être présent. C'est le cas des collectivités territoriales ou locales qui vont apporter un soutien financier, logistique ou une mise en réseau des acteurs.

Cette configuration se retrouve par exemple dans le projet du Pass' Europe qui est composé d'une structure associative, Gwennili, d'instance en contact direct avec les jeunes, les missions locales du Finistère,

¹⁰⁹ Entretien n° 19- association

et le BIJ de Brest, et d'un acteur institutionnel, le Conseil départemental du Finistère. L'appui financier institutionnel et la relation de collaboration semble un élément central du partenariat, pouvant se traduire par une convention : *« le conseil départemental accompagne aussi Gwennili, donc ça c'est la direction insertion, sur des opportunités de stage en Europe. Dans le cadre du Pass' Europe. Donc il y a une convention de partenariat 2017 qui va permettre la mobilité de 36 jeunes en 2017 et 2018¹¹⁰. »*

Les relations partenariales s'établissent grâce à un objectif commun, un public cible afin de fédérer les acteurs. Reprenant l'exemple du Pass Europe, l'accent est mis sur le volet de l'insertion professionnelle, et sur les jeunes dits ayant le moins d'opportunités :

« Aujourd'hui c'est vrai qu'on a une intervention particulière pour les jeunes qui en ont le plus besoin et qui n'ont pas les moyens de vivre une expérience à l'internationale. La convention qu'on a avec Gwennili et les missions locales, sur le volet insertion c'est ouvert à des jeunes en apprentissage qui souhaitent faire leur temps d'apprentissage, ou leur stage à l'internationale¹¹¹ »

D'autre part, des relations partenariales entre acteurs publics et associatifs, de co-construction d'un dispositif, et de délégation de service public sont envisagées. Dû souvent à l'ancienneté du lien entre les organisations, cela a pu être constaté dans cette enquête entre le Conseil Départemental du Finistère et le CICODES, association de solidarité internationale, par exemple : *« Conseil général très fréquent, sur le nouveau dispositif il y a un axe jeunesse, donc on l'a même co-construit avec eux. Et on a un rôle de diagnostic, donc les allers retours seront très fréquents¹¹². »*. Les relations de partenariat entre les organisations apparaissent comme vectrices de la mise en place de nouveaux projets de mobilité, permettant une synergie des acteurs, sans logique de concurrence. Le rôle de chaque structure apparaît valorisé dans ses compétences et l'acteur institutionnel, par un soutien financier et/ou un appui logistique, favorise le portage du projet.

Les partenariats internationaux, sont encore peu développés. Même s'il existe des coopérations décentralisées portées par les collectivités territoriales. Elles ne disposent pas toutes axées sur la jeunesse, et plus spécifiquement la mobilité internationale des jeunes. De plus, elles ne sont pas toujours connues des acteurs de terrain. Ces derniers soulignent leurs difficultés à établir des partenariats internationaux avec des entreprises, des établissements. Pour y pallier, ils ont recours à des organisations de placement, qui se chargent de trouver un logement et un stage. Ce type de service est coûteux environs 200 euros par jeune : *« c'est des entreprises de consulting, mais c'est rémunéré quand même. Nous, on aimerait bien instaurer un système de partenariat non payant. »*.

Les réseaux d'acteurs de la mobilité européenne et internationale sont donc des éléments centraux de la réussite d'un projet de mobilité. Permettant l'échange d'informations, de pratiques, de contacts, ils ont pour but d'aider, de soutenir, de co-construire des projets entre les acteurs du champ de l'éducation formelle, non-formelle et des acteurs institutionnels. Fondées sur l'interconnaissance, les relations de réseau peuvent conduire à des partenariats, permettant un décloisonnement des pratiques et des acteurs. De plus, ce type de collaboration est souvent facilité par un soutien financier et logistique des collectivités, ou des acteurs

¹¹⁰ Entretien n°8- Collectivité territoriale

¹¹¹ Entretien n° 8 – Collectivité territoriale

¹¹² Entretien n°10 – Association

publics. Cependant, les réseaux ne limitent pas toujours l'isolement de certains professionnels, et les logiques de concurrence qui peuvent exister à cause des restrictions de financement.

Entendue comme une politique éducative, la mobilité internationale des jeunes apparaît comme un outil de l'action publique. Il convient donc d'analyser l'implication politique afin de comprendre leur influence sur la réussite des projets de mobilité.

Les partenariats sont des leviers pour le développement de la mobilité, mais ils sont peu répandus, en particulier à l'échelle internationale :

- Ils permettent le décloisonnement et la synergie des acteurs.
- Généralement composés d'une instance en lien direct avec le public (établissement scolaire, mission locale), d'une association (écrit et porte le projet), d'un acteur institutionnel (soutien financier, logistique, convention).
- Des partenariats peu développés à l'international (organismes de placement payant).
- Des relations de réseaux à encourager.

F. Une implication politique mitigée, mais essentielle au développement de la mobilité internationale.

1. Le soutien local, un levier pour les projets de mobilité.

Le soutien politique local qu'il soit apporté par une collectivité, une association ou un établissement, est un élément facilitateur des pratiques professionnelles et du développement de la mobilité sur le territoire. Il est conditionné à l'adhésion des élus, ou de la hiérarchie, aux bénéfices de la mobilité pour les jeunes, pour l'établissement ou la collectivité. Ce soutien peut se traduire pour un appui financier, logistique ou politique, en inscrivant la mobilité des jeunes au cœur du projet d'établissement, de la politique enfance-jeunesse d'une commune ou de la politique de coopération décentralisée d'une collectivité territoriale.

C'est un élément facilitateur dans les établissements scolaires ou de l'enseignement supérieur. Limitant de fait l'isolement des référents mobilité, une action volontariste d'une direction d'établissement permet de promouvoir des projets de mobilité et de les inscrire dans les pratiques pédagogiques et les apprentissages. Ce soutien peut donc être un levier, comme le souligne cette référente mobilité : « *On démarre depuis novembre-décembre, suite à l'arrivée de Monsieur C. l'an dernier. Il a voulu promouvoir les projets européens et c'est pourquoi cela se développe cette année. On a plutôt depuis que Monsieur C. est arrivé, un nouveau proviseur, on a plutôt la volonté de faire partir tout le monde.* ¹¹³ ». Au contraire, une non implication d'un chef d'établissement ou de la hiérarchie accentue l'isolement des acteurs et complexifie la réalisation des projets de mobilité.

L'appui des collectivités locales repose sur une volonté politique des élus à rendre accessible la mobilité aux jeunes de leur territoire. Il peut être un outil d'une politique de jeunesse lié à l'engagement, l'autonomie, la citoyenneté, selon l'approche éducative de la mobilité. Apportant un soutien financier, logistique ou même symbolique, il est considéré comme un vecteur de la mise en marche des mobilités par

¹¹³ Entretien n° 13- Référente mobilité lycée public

les acteurs rencontrés : « *les élus de la commune ont adhéré à 300 % et ont apporté un soutien de fou. On a carte blanche totale on fait partie des grands privilégiés. On a vraiment le soutien. Soutien financier, de mise à disposition.*¹¹⁴ ». Comme pour les mobilités sortantes des jeunes, l'appui local, est également un élément pour promouvoir les mobilités entrantes sur le territoire. En effet, par le biais de bourses ou de logements mis à disposition, les actions volontaristes des communes favorisent l'accueil de volontaires étrangers. Cette complémentarité vient, ainsi, soutenir l'action des associations ou des BIJ qui mettent en œuvre des projets de mobilités entrantes ou sortantes. Il contribue de fait à l'impact des mobilités sur le territoire local en matière de sensibilisation et d'accessibilité locale de la mobilité, valorisant également les communes et les établissements.

Enfin, les autres collectivités territoriales, les départements et la région, peuvent également mettre en œuvre des actions volontaristes afin de promouvoir la mobilité. Les bourses de mobilité individuelles et collectives, les dispositifs de mobilité de solidarité internationale appuyés sur les coopérations décentralisées, ou encore l'animation de réseau, en sont des exemples probants.

Le volontarisme politique local à la mobilité internationale, un soutien nécessaire :

- Un rôle facilitateur, et multiforme : soutien logistique, financier ou symbolique.
- Il est porté par différentes structures, et à différentes échelles de territoires,
- Il apparaît comme l'un des leviers centraux du développement de la mobilité internationale des jeunes, sortante comme entrante.

2. L'instabilité des programmes, des dispositifs et des financements, un obstacle à la lisibilité et à l'évolution positive de la mobilité.

Comme il a été souligné dans la partie précédente, la politique locale est un véritable levier pour le développement de la mobilité internationale des jeunes bretons. Seulement elle n'est pas toujours considérée comme prioritaire dans la sphère des politiques publiques. L'instabilité alors s'installe. Lorsque celle-ci s'accompagne de changements, de suspensions, alors ce sont les programmes, les intentions politiques deviennent moins lisibles pour les acteurs. Cela conduit parfois au découragement, voire au désengagement de ces derniers, au détriment souvent des premiers intéressés, à savoir les jeunes bretons.

Effectivement, dans les actions de développement de la mobilité internationale, les financements, dispositifs et programmes ont un rôle fondamental. Le changement d'un programme ou d'un dispositif peut avoir un impact sérieux sur l'organisation des acteurs. L'arrivée de nouveaux programmes mettent à l'épreuve les capacités d'appropriation des structures, ce qui n'est pas sans poser des difficultés « *quand il y a eu le passage à Erasmus+, quand il y a eu cette transition, il y a eu un flottement au niveau européen parce que les prises de décisions et les validations de dossiers et surtout l'attribution des fonds sont arrivés très en retard, ce qui nous a mis en grande difficulté cette année-là.*¹¹⁵ »

Par ailleurs, les suspensions de dispositifs ont un impact, à la fois sur les organisations

¹¹⁴ Entretien n° 20- Association

¹¹⁵ Entretien n° 20- Association

d'accompagnement, mais également auprès des jeunes eux-mêmes : « *quand il y avait le dispositif envie d'agir, on recevait régulièrement des jeunes qui voulaient mettre des choses en place.* ¹¹⁶ »

Dans cette perspective, les politiques publiques locales sont également confrontées à la suspension et/ou au changement de leurs programmes de mobilité, ou de leurs projets de coopération décentralisée. En effet, compte tenu du contexte économique, il n'est pas rare que les collectivités locales, fassent des arbitrages en fonction de certaines priorités, c'est ce qu'explique cette élue « *aujourd'hui la conjoncture économique nous a amené à aller sur des dispositifs importants...* ¹¹⁷ ».

La limitation des dispositifs, liée à la temporalité des mandats électoraux, mais aussi à la fluctuation des personnes en charge ou des élus qui les mettent en œuvre, peuvent être des raisons de l'instabilité des politiques publiques : « *ça dépend vraiment de la sensibilité des élus, à chaque mandat ça change.* ¹¹⁸ » souligne une animatrice.

Cette instabilité combinée à la multiplicité des niveaux de collectivités peut rendre illisible l'offre pour les jeunes : « *C'est très confus ils ont une connaissance plus ou moins approfondie, mais il y a beaucoup de confusions parce qu'ils ne voient pas toujours bien les nuances entre les différentes collectivités et leur champ de compétences.* ¹¹⁹ ».

L'illisibilité des programmes, et la confusion des acteurs, interroge l'harmonisation entre les principaux porteurs de dispositifs de mobilité ou de financements : « *Il faut qu'on réussisse à trouver un échelon qui soit moteur et qu'il n'y ait pas non plus de superposition, de concurrence, on est pas du tout dans la concurrence, il faut que ce soit complémentaire, que chacun y trouve son intérêt.* ¹²⁰ ».

La versatilité des programmes, une raison politique avec un impact négatif sur l'évolution de la mobilité

- Un manque de constance des programmes, qui s'installe dans des contextes territoriaux et politiques mouvants,
- Des impacts négatifs sur la lisibilité des programmes et dispositifs,
- Des attentes en termes de pilotage de l'action politique à l'échelle du territoire régional.

3. L'inadéquation entre l'offre de mobilité et la demande des jeunes.

L'offre de mobilité est construite à partir des dispositifs mis en place par des politiques publiques et des organisations porteuses de mobilités, internationales, nationales et locales. Elles répondent généralement, soit à une volonté de politique publique, soit à celle exprimée par la société civile (associations, établissements...), parfois les deux.

Il est à remarquer qu'il existe des inadéquations entre les dispositifs proposés et les projets des jeunes. Quand ils ne correspondent pas aux dispositifs, ou quand les dispositifs s'arrêtent, la cohérence entre l'offre

¹¹⁶ Entretien n° 10- Association

¹¹⁷ Entretien n°8 - Collectivité territoriale

¹¹⁸ Entretien n° 11- Association

¹¹⁹ Entretien n° 10- Association

¹²⁰ Entretien n° 15- Lycée agricole privé

et la demande est, dès lors, remise en question.

L'offre porte majoritairement sur des grands dispositifs, mais répondent-ils toujours aux besoins des jeunes ? Cette animatrice exprime son avis sur ce point « *Si les jeunes n'ont aucune aide, et ne rentrent dans aucun dispositif, c'est compliqué pour eux, et je pense que beaucoup renoncent à la mobilité à cause de ça.* ¹²¹ »

Les jeunes s'expriment également sur les opportunités qui leurs sont offertes de partir un jour dans un dispositif qui les accompagne à définir leur projet, après avoir été longtemps exclus d'autres dispositifs : « *après il y a plus de dispositifs quand t'es étudiant, là (en parlant du dispositif qui l'accompagne dans son projet) je pense que c'est vraiment la bonne opportunité. Parce que quand tu ne sais pas trop ce que tu veux faire et qu'on t'offre l'opportunité de partir comme ça je pense faut prendre. Moi j'ai toujours voulu partir mais j'ai jamais trouvé le bon dispositif qui été adapté à ma situation.* ¹²² »

En effet, l'offre de mobilité de quelques dispositifs est en inadéquation avec le besoin des jeunes, comme le souligne cette animatrice à propos du SVE « *il y a plus de demandes pour une candidature sur un SVE. Sur 100 jeunes intéressés, il y en a 10 qui partent. On ne peut pas tout accompagner. Pour 70% des jeunes, ce sont eux qui doivent chercher la structure, et on perd beaucoup de jeunes à cause de ça* ¹²³ ». Elle précise que « *Depuis Erasmus + en 2014, ils ont une plus grosse visibilité, ils font plus de communication aussi, mais il n'y a pas plus de structures accréditées, ou de financements. Du coup ça crée un déséquilibre* ¹²⁴ ».

Aussi, pour éviter de devoir répondre systématiquement par la négative aux jeunes intéressés par le SVE, les professionnels les réorientent vers d'autres dispositifs (woofing, work-away...), du fait du manque d'offre de mobilité proposée au jeunes.

Ces constats méritent que l'on souligne sur le manque d'offre de mobilité et son l'inadéquation de l'offre et de la demande des jeunes. Ils interrogent particulièrement les décideurs de l'action publique sur la participation des jeunes à la définition des actions qui les concernent directement. En effet, impliquer les jeunes à la construction d'une politique de l'offre, peut avoir des influences sur la manière dont elle peut ou non répondre en cohérence avec les besoins qu'ils expriment.

Le manque d'offre de mobilité et l'inadéquation entre l'offre et la demande des jeunes

- Manque d'offre de mobilité pour répondre à la demande des jeunes
- Inadéquation de certains dispositifs d'action publique au regard des besoins des jeunes (temporalité et disponibilité des jeunes)
- Une politique de l'offre plutôt que de la demande : la demande des jeunes est insuffisamment prise en compte

¹²¹ Entretien n° 10- Association

¹²² Focus groupe n° 27

¹²³ Entretien n° 11- association

¹²⁴ Entretien n° 11- association

Les représentations sociales, les pratiques professionnelles, les réseaux et les partenariats, l'implication politique constituent des mécanismes essentiels dans la mise en place des projets de mobilité. D'une opportunité à une injonction, ils sont porteurs de compétences psycho-sociales, interculturelles, techniques, à mettre en avant pour l'insertion professionnelle et la quête d'autonomie des jeunes. Influant sur le territoire et les professionnels, les mobilités sortantes doivent s'entendre dans une complémentarité bénéfique à l'accueil de jeunes étrangers, afin de les sensibiliser. Les professionnels ont une influence considérable dans la bonne mise en œuvre des projets. Cependant par faute de moyens, de formation et de temps accordé, les pratiques professionnelles confirment l'inégale accessibilité, du fait de pratiques de sélection, du manque d'information grand public et d'accompagnement, au retour notamment.

Les réseaux, permettant une mutualisation des pratiques, des informations et des contacts, tiennent une place importante dans le développement de la mobilité. Or, ils peuvent être en proie à des logiques de cloisonnement et de concurrence qui entravent la mise en œuvre de partenariats. L'implication politique locale, de par son soutien financier et logistique est un levier de la mobilité internationale, bien qu'une instabilité des programmes et des financements soit constatée. Enfin, nous relevons un manque d'offre de mobilité proposée aux jeunes bretons, couplé d'une inadéquation entre l'offre de mobilité et les demandes des jeunes ce qui limite les perspectives de développement pour le plus grand nombre.

III. Conclusion.

Près de 20 000 mobilités ont été identifiées pour l'année 2014-2015 dans l'éducation formelle, non-formelle et de la formation professionnelle. Au regard de l'analyse quantitative, elles sont pour la majeure partie collectives et de courte durée. Aux disparités présentes entre les différents établissements de l'éducation formelle, s'ajoutent des inégalités au sein même des types d'établissements, en particulier pour ceux de l'enseignement public et professionnel. L'offre de mobilité de l'éducation non-formelle se caractérise par sa diversité et sa complexité. Les jeunes pas ou peu diplômés apparaissent comme les grands absents de la mobilité apprenante.

Outre ces éléments, nous observons spatialement des territoires plus porteurs, tels que le Finistère pour l'éducation formelle, et les Côtes d'Armor pour l'éducation non-formelle. La mobilité n'étant pas qu'une aspiration urbaine, les zones rurales et périurbaines constituent des terreaux dynamiques de projets de mobilité pour les jeunes bretons. En somme, cette étude souligne une inégale accessibilité à la mobilité, mise en exergue par les inégalités présentes dans les trois champs d'analyse.

Les représentations sociales, les pratiques professionnelles, la mise en réseau et l'implication politique se confirment être des mécanismes essentiels dans la mise en œuvre des projets de mobilité. L'analyse qualitative démontre l'aspect positif d'une mobilité sur le parcours des jeunes, grâce à l'acquisition de compétences variées, psycho-sociales, linguistiques, techniques, interculturelles. Il s'avère que les jeunes ne sont pas le seul public cible, les territoires, les organisations et les professionnelles sont également impactés. D'autant plus si, dans une perspective de réciprocité, les mobilités sortantes s'accompagnent de logique d'accueil de jeunes étrangers.

Les pratiques professionnelles se confirment être un élément central dans la construction d'un projet de mobilité. Elles peuvent être un levier conséquent, si grâce à une formation et des moyens suffisants, les professionnels informent et accompagnent les jeunes. Or, nous constatons que la formation est insuffisante ou inexistante, créant un sentiment d'isolement et de dépendance à l'implication volontaire des professionnels pour mener à bien des mobilités. L'information complexe et le manque d'accompagnement, notamment au retour, couplés au manque de moyens induisent des pratiques de sélection. Elles mettent à mal l'accessibilité de la mobilité en particulier pour ceux qui en sont le plus éloignés.

La mise en réseau, en créant une mutualisation des pratiques et des contacts, est vectrice du développement de la mobilité. Cependant, le cloisonnement et les logiques de concurrence amenuisent cette possible synergie sur le territoire breton.

Enfin, l'implication politique locale influe favorablement sur la mobilité au travers de soutiens financiers, logistiques, ou de mises en réseau. Néanmoins, les modifications de programmes, de financements et de partenariats entravent la promotion pérenne de la mobilité. Or, une implication coordonnée et volontariste en appui à la mobilité pourrait être un levier pour pallier aux inégalités constatées. Pour ainsi faire de la mobilité non seulement une expérience possible pour une poignée de jeunes, mais un outil de l'action publique accessible à tous, vecteur d'autonomie, de compétences et d'épanouissement pour les jeunes bretons.

IV. Objectifs et Préconisations.

Les objectifs d'ici à 2025

- Augmenter le nombre de mobilités des jeunes de 3.5 % actuellement à 6 % en se focalisant prioritairement sur les jeunes en CFA, en Bac Pro, en BTS, les jeunes inscrits dans l'enseignement public et les jeunes ruraux,
- Faire en sorte que chaque lycée puisse s'inscrire dans un consortium,
- Doubler l'implication des écoles élémentaires et des collèges sur le programme Erasmus +,
- Doubler le nombre de d'accueil de jeunes étrangers,
- Doubler la mobilité apprenante des professionnels de l'éducation formelle et non-formelle (Jobshadowing, training course, séminaires de rencontres et missions exploratoires...),
- Permettre à chaque jeune (50% d'ici 2025) de partir en mobilité dans le cadre de son parcours scolaire,
- Faire que chaque jeune bénéficie d'une préparation au départ et un accompagnement au retour,
- Augmenter la part des coopérations décentralisées ayant un volet mobilité des jeunes,

Quelques préconisations pour y parvenir

1) Sensibiliser, informer et communiquer

- Organiser annuellement un temps fort sur la mobilité dans chaque établissement scolaire de l'enseignement secondaire.
Exemple : une ½ j ou 1 journée banalisée par an, pour sensibiliser et informer les jeunes sur les différents dispositifs de mobilité et ses apports. Des ateliers et des échanges avec d'autres jeunes ayant vécu une mobilité pourraient être mis en place, en partenariat avec des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.
- Inscrire un module de formation à la communication sur la mobilité au sein de la plateforme de mobilité afin de former les acteurs à communiquer sur leurs actions (articles de presse, page Facebook...)

2) Clarifier et consolider la gouvernance régionale de la mobilité

- Formaliser la composition à la fois technique et politique du CoReMob, leurs missions, leurs rôles, et transmettre les informations aux acteurs de terrains.
- Renforcer la gouvernance partagée entre la Région, les services déconcentrés de l'Etat et les associations
- Réactiver le B16 politique sur des questions de jeunesse et de mobilité, notamment afin de travailler sur l'articulation des dispositifs des différents niveaux de collectivités.

3) Construire des projets de mobilité en s'appuyant sur les partenariats internationaux déjà existants : coopérations décentralisées, jumelages, associations de solidarité internationale.

- Intégrer dans les partenariats de coopération décentralisée les questions de jeunesse et de formation.
- Créer des tandems entre les établissements scolaires et les associations de solidarité internationales et/ou d'éducation populaire, afin de créer des projets de mobilités entre des acteurs au niveau local sur des partenariats existants.

4) Intégrer à la formation initiale et continue des acteurs de l'éducation formelle et non-formelle des modules sur la mobilité européenne et internationale.

- Inclure la mobilité européenne et internationale dans le cursus de formation des enseignants organisés par les ESPE.
- Soutenir les organismes de formation habilités (BAFA, BAFD), de la formation professionnelle et qualifiante (BPJEPS, DEJEPS) pour inclure un contenu pédagogique sur la mobilité européenne et internationale.
- Construire un dialogue avec la CNFPT, les OPCA de la branche animation, du sanitaire et de social, les employeurs associatifs (UDES), les collectivités territoriales, afin de mettre en place une offre de formation continue pour les agents territoriaux et les professionnels du champ associatif.

5) Favoriser l'accès et l'implication des jeunes aux rencontres de préparation au départ et d'accompagnement au retour, par pays ou départements.

- Instituer deux jours d'accompagnement (1 au départ, 1 au retour) pour l'éducation formelle en lien avec des associations d'éducation populaire et/ou de la mobilité. Il peut être envisagé pour l'éducation non-formelle de mutualiser les temps de formations au niveau départemental.
- Création d'un réseau de jeunes ayant une (des) expérience(s) de mobilité pour co-animer les temps d'accompagnement et permettre la construction d'outils d'accompagnement par et pour les jeunes en liens avec les professionnels. Multiplier les temps d'échanges entre jeunes et professionnels afin de mutualiser les contacts, les bonnes pratiques etc.
- Organiser une journée de rencontre annuelle des jeunes bretons avant leur départ ou à leur retour, afin de mutualiser et de valoriser leur expérience.

6) Soutenir financièrement les activités d'accompagnement de projet à l'échelle des départements/pays pour :

- Accompagner au montage de projets locaux de mobilité entre acteurs de l'éducation formelle et non for-

melle.

- Informer les professionnels et les appuyer méthodologiquement et logistiquement.

7) Soutenir les acteurs de l'éducation non-formelle pour diversifier l'offre globale de mobilité, notamment afin de rééquilibrer l'offre et la demande de mobilités sur le territoire breton

- Développer l'offre locale du Service Civique à l'International et du Volontariat de Solidarité Internationale, des chantiers, des échanges de jeunes, du JSI et du VVSI... grâce à un co-financement des collectivités territoriales et locales.

8) Créer un observatoire de la mobilité

- Récolte de données,
- Harmonisation de l'offre territoriale
- Evaluation de la progression et de l'atteinte des objectifs

Bibliographie.

➤ Livres :

Duru Bellat M., *Les inégalités sociales à l'école : genèse et mythes*, PUF, Paris, 256 pages, 2002

Kaufmann V., *Les paradoxes de la mobilité. Bouger, s'enraciner*. Presses polytechniques et universitaires romandes, 115 pages, 2008

Lebreton E., *Bouger pour s'en sortir*. Paris : Armand Colin, 247 pages, 2005

➤ Articles :

Véronique Bordès, Dossiers sciences de l'éducation – N°28 « L'éducation non-formelle », 2012

Stéphanie Garneau, « Mobilités étudiantes et socialisations professionnelles en France et au Québec », *SociologieS*, Premiers textes, mis en ligne le 22 octobre 2006

➤ Circulaires et plans :

Circulaire interministérielle n° DJEPVA/MCEIJVA/DREIC/DGEFP/DGER/2015/54 du 23 février 2015 relative à l'installation de comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes.

Comité interministériel, *Plan Priorité jeunesse*, comité interministériel, 2014

Conseil Régional de Bretagne, *Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne*, Conseil Régional de Bretagne, octobre 2013

INSTRUCTION N° DJEPVA/BRI/2016/18 du 14 janvier 2016 relative à la mobilité internationale des jeunes et à la coopération européenne et internationale

➤ Rapports et synthèses :

Accompagner les jeunes dans leurs initiatives de solidarité internationale, 2011.

ANAJEP, *à la conquête de la mobilité*, région Rhône-Alpes, 2014.

CEREQ, *Enquête sur l'insertion professionnelle de la Génération Erasmus, Portrait des jeunes en mobilité internationale Analyses de l'enquête Génération 2010*.

Conseil Régional de Bretagne, *Etude « Portrait des 15-29 ans » indicateurs socio-économique*, 2014.

CREDOC, *Une vision positive de la mobilité internationale des jeunes*, 2015

Evaluation de politique publique portant sur l'engagement citoyen international des jeunes. Rapport interministériel, novembre 2015

France Volontaires, *Chiffres clés, les engagements volontaires à l'international – Observatoire des engagements volontaires et solidaires à l'international*, Novembre, 2015

INJEP, *Les obstacles à l'accès des jeunes au service volontaire européen*, septembre 2011.

Note de synthèse – *Statistiques relatives aux volontaires de solidarité internationale, Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats*, Pôle Volontariat du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, Septembre 2015

Observatoire France Volontaires, *Cartographie 2013 - Engagements volontaires et solidaires à l'international*, publication coordonnée par David Leyle et Mélanie Lunel.

Observatoire France Volontaires, *Cartographie 2017 - Engagements volontaires et solidaires à l'international*, publication coordonnée par Céline Leroux et Olivier Pissot.

OMS, *Life skills education in schools*, 1993

Réseau I.J. Bretagne, *Les jeunes bretons et leurs stratégies d'informations*, 2013

Talleu C., La mobilité internationale des jeunes dans un cadre non formel. Revue de littérature, INJEP/ Rapport d'étude, février 2017

UNESCO, *Compétences interculturelles, cadre conceptuel et opérationnel*, 2013.

➤ Sites internet :

<http://www.clong-volontariat.org/wp-content/uploads/2013/01/Tableau-des-ong-agreees-2012.pdf>

<http://www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/organisation-orientations-et-evolution-de-lea/missions-de-lenseignement-agricole.html>

Annexes

1) Entretiens réalisés

Structure	Nombre de jeunes	N° du focus groupe
Lycée la Ville Davy	5	26
Pass'Europe	10	27
IUT de Saint-Brieuc	20	28

Nom de la structure	Personne Interrogée	Fonction	N° entretien
Lycée de Bréhoulou	Mme MALGORN	Enseignante Co-animatrice réseau DGER - BRECI	1
	M. DENIEL	Enseignant animateur réseau DGER - BRECI	2
Lycée le Lykès (Ecole Sainte-Marie)	M. MOENNER	Chef de travaux, coordinateur Erasmus +	3
CFA de la chambre des métiers et de l'artisanat Finistère	Mme CAUGANT	Enseignante, référente Erasmus	4
	M. LIVAGAN	Conseiller Principal d'Education	5
PIJ de Scaer (MJC La Marelle)	Mme THEPAUT	Animatrice	6
BIJ de Quimperlé	Mme BAZILE	Animatrice - Référente mobilité	7
Conseil départemental du Finistère	Mme GUEYE	Vice-présidente à la jeunesse	8
	Mme CALVEZ	Chargée de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	
	Mme FROUTET	Chargé de mission jeunesse insertion professionnelle	
Mission Locale du pays de Cornouaille	Mme DROGOUL	Conseillère insertion mission locale – Référente Mobilité	9
CICODES	Mme DUTHOIS	Animatrice	10
Gwennili	Mme MIGNON	Coordinatrice	11
	Mme EPLINIUS	Ambassadrice OJAF	
IFSI	Mme LEROUX	Directrice adjointe – Référente mobilité	12
	Mme VANSON	Formatrice - Référente mobilité	
Lycée professionnel Eugène Freyssinet	Mme MILAN	Référente mobilité - ERAEI	13
IUT	Mme PIEDNOIR	Responsable scolarité et du Bureau des Affaires	14

		Internationales	
CREAP - ESPA La Ville Davy	M. BLANCHARD	Enseignant, coordinateur de la coopération et des mobilités	15
École Primaire d'Etables-sur-Mer	Jean-Marie ANDRÉ	Directeur	16
MJC du Plateau	Mme LE FUSTEC	Directrice FDMJC Directrice intérim MJC	17
	Mme LE MOËL	Développeur Erasmus +, Cheffe de projet Européen, Bénévole MJC	18
Fol 22	Mme CREISMEAS	Déléguée séjours et relations internationales	19
Cap à Cité	M. LAITHIER	Directeur	20
Ville de Saint Briec	Mme LECOURT	Responsable du Service de la Jeunesse et des Sports	21
Point Information Jeunesse	M. ROLLAND	Animateur	22
Conseil départemental des Côtes d'Amor	Mme LEFEVRE	Animatrice Europe	23
Résia	Mme LE GAC	Coordinatrice	24
Mairie d'Etables-sur-mer	Mme NAOUR	1ère adjointe chargée de la jeunesse et de la vie scolaire	25

2. Liste des abréviations

Agence 2E2F	Agence Europe-Education-Formation France
AFS	American Field Service
AROEVEN	Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelles
CASI	Coordination des Associations de Solidarité Internationale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CICODES	Centre d'Information Cornouaillais pour le Développement Solidaire
CLONG	Comité de Liaison des ONG de Volontariat
CMA	Chambre des métiers et de l'Artisanat
CoReMob	Comité Régional de la Mobilité européenne et internationale
CRB	Conseil Régional de Bretagne
CREAP	Conseil Régional de l'Enseignement Agricole et Professionnel
CRIJ	Centre Régional d'Information Jeunesse
DIRAM	Direction de l'aménagement et de l'égalité (Conseil régional de Bretagne)
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (MAAF)
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (MJS)
DJEPVA	Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (MJS)
EADRSI	Education Au Développement Rural et à la Solidarité Internationale
EHESP	Ecoles des Hautes Etudes en Santé Publique
ERAEI	Enseignant Référent pour l'Action Européenne et Internationale
FDMJC	Fédération Départemental des Maisons des Jeunes et de la Culture
FOL	Fédération des Œuvres Laïques
FONJEP	Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
IEP	Institut d'Etudes Politiques (Sciences Po)
IFSI	Instituts de formation en soins infirmiers
IFAS	Institut de formation des aides-soignants
IFSO	Institut Formation Santé de l'Ouest
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ISEN	Institut supérieur de l'Electronique et du Numérique
IUT	Institut Universitaire de Technologie

JALI	Jeunes à L'International
JAMO	Jeunes Avec Moins d'Opportunités
JSI	Jeunesse, Solidarité Internationale
JTM	Jeunes à Travers le Monde
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MAEDI	Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International
MAPAR	Maison d'Accueil du Pays de Redon
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
OFAJ	Office Franco-Allemand pour la Jeunesse
OFQJ	Office Franco-Québécois pour la Jeunesse
PEJA	Programme Européen Jeunesse en Action
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POLOI	Pole d'Observation et d'informations géographique (Région Bretagne)
Réseau IJ	Réseau Information Jeunesse
RESIA	REseau Solidarités Internationales Armor
SCI	Service Civique élargi à l'International
SCOPSU	Service de Coopération Nord-Sud (Conseil Régional de Bretagne)
SVE	Service Volontaire Européen
VIA	Volontariat International en Administration
VIEch	Volontariat d'Initiation et d'Echanges
VIES	Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité
VIF	Volontariat International de la Francophonie
VNU	Volontariat des Nations Unies
VSI	Volontariat de Solidarité Internationale
VVSI	Ville, Vie, Vacances, Solidarité Internationale

3. Glossaire.

Accueil Collectif de Mineurs - ACM	Structure éducative, qui relèvent de 7 catégories définies par article R 227-1 du Code l'action sociale et des familles (CASF) et qui répondent aux caractéristiques cumulatives suivantes : accueil des mineurs, hors du domicile parental, pendant les vacances et les loisirs des mineurs, accueil collectif à caractère éducatif, dès que leur âge permet leur inscription dans un établissement d'enseignement.
B 16	Nommé Breizh 16, ce réseau réunit 11 agglomérations bretonnes (Rennes, Brest, Quimper, Lorient, Vannes...), le Conseil régional et les quatre conseils départementaux.
Cartographie	Science et connaissance qui permet d'exprimer graphiquement, en général sur des cartes, les entités naturelles et humaines.
Chlorofil	Espace web des professionnels de l'enseignement agricole français.
Co-travaux	Réseau national des acteurs du travail volontaire. Il regroupe 300 associations ou structures locales et régionales, notamment organisatrice de chantiers internationaux (exemple : Concordia, Compagnons bâtisseurs...).
Eramus + Jeunesse	"volet Jeunesse" du programme Erasmus + (2014-2020). Il regroupe les programmes d'échanges de jeunes, le SVE, ainsi que la mobilité des travailleurs de jeunesse.
E-Twinning	Plateforme virtuelle réunissant une communauté pédagogique pour les établissements scolaires d'Europe.
Jeunesse en action	Jeunesse en action est un programme mis en place par l'Union Européenne à destination des jeunes Ce programme vise à promouvoir le sens de la citoyenneté européenne active, à développer la solidarité et encourager la tolérance entre les jeunes Européens et aussi à les inciter à s'engager sur la route de l'avenir de l'Union européenne.
Jobshadowing	Ce sont des mobilités d'apprentissage des professionnels, qui favorise l'échange de pratiques, dans une dimension interculturelle.
OBSERVO	Observo a pour vocation une observation permanente des actions collectives bénévoles et volontaires sur l'ensemble du territoire national. Il regroupe les membres du réseaux Co-travaux.
Plan Priorité Jeunesse	Plan définissant la politique française de la jeunesse et sa déclinaison dans les territoires, de manière transversale. Ce plan a été construit à partir de la proposition de 47 mesures élaborées par 24 ministères et sous la coordination du secrétariat du Comité Interministériel de la Jeunesse dont la tutelle est assurée par le Ministère chargé de la jeunesse.

RITIMO	Ritimo est le réseau national d'information et de documentation pour la solidarité et le développement durable. Il regroupe 90 associations sur le territoire français.
Stratégie Europe 2020	Europe 2020 est la stratégie de croissance décennale de l'Union Européenne pour la période (2010-2020). Elle vise à mettre en place une croissance, intelligente, durable et inclusive. Cinq objectifs ont été fixés prioritairement : l'emploi, la recherche et le développement, le changement climatique et les énergies renouvelables, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
Woofing	Terme emprunté à l'acronyme anglaise WOOF "World wide Opportunities in Organics Farms". C'est un réseau mondial de ferme bio, qui accueillent des volontaires, bénévoles.
Workaway	Workaway est un réseau mondial qui met en relation des voyageurs prêts à donner un coup de main avec des hôtes qui ont besoin d'aide pour leurs projets ou leurs activités.

4. Index des cartes

Numéro	Titre de la carte
1	Dynamisme de mobilité internationale des lycées des pays de Bretagne (données de 2014-2015)
2	Les mobilités internationales de l'enseignement supérieur : nombre et dynamisme de mobilités
3	Répartition des établissements de l'éducation formelle n'ayant pas de projet de mobilité connu
4	Les Lycées en Bretagne
5	Mobilités internationales de l'éducation non-formelle par départements bretons
6	Implantation des structures de mobilités de l'éducation non-formelle et population jeunes des pays bretons

5. Index des graphiques

Numéro	Titre du Graphique
1	Dynamique des mobilités individuelles des établissements de l'éducation formelle
2	Dynamique de mobilité des établissements bretons de l'éducation formelle
3	Répartition des mobilités internationales selon leur durée (éducation formelle)
4	Répartition des mobilités internationales selon les établissements (éducation formelle)
5	Répartition des lycées impliqués dans le programme Erasmus +
6	Répartition des établissements sans projets de mobilité internationale connu (éducation formelle)
7	Dynamique de mobilité de l'éducation formelle par département bretons
8	Répartition des âges des mobilités de la formation professionnelle et de l'emploi
9	Répartition du niveau d'études des mobilités de la formation professionnelle
10	Répartition par types de mobilités collectives de l'éducation non-formelle
11	Répartition par types de mobilités individuelles de l'éducation non-formelle
12	Répartition des mobilités de l'éducation non-formelle par zones géographiques de destination
13	Répartition de l'éducation non-formelle des mobilités par tranches d'âge
14	Répartition des VSI par domaines d'activités
15	Répartition des SVE par tranches d'âges
16	Nombre de volontaires SVE par départements
17	Évolution du nombre de projets JSI de la région Bretagne depuis 2000 – Source FONJEP
18	Répartition des mobilités individuelles par dispositifs de l'éducation non-formelle
19	Répartition des mobilités (hors SVE) réalisées dans le cadre du programme Erasmus + Jeunesse 2014 – Source DJEPVA
20	Proportion des JAMO du programme Erasmus + Jeunesse Source : DJEPVA 2014
21	Le Volontariat de Solidarité Internationale – VSI répartition du nombre de volontaires de l'année 2014 par niveau de diplômes – Source FONJEP
22	Le Service Civique à l'international – répartition du nombre de volontaires de l'année 2014 par niveau de diplômes – Source DJEPVA